

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LIBRAIRE ET HISTORIEN DU DÉCLIN : SIMÉON-PROSPER HARDY,  
ET " SA " NAISSANCE DE L'OPINION PUBLIQUE (1771-1773).

MÉMOIRE  
PRÉSENTÉ  
COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DE LA MAÎTRISE EN HISTOIRE

PAR  
VICKI LAFORCE

MARS 2009

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

Ceux qui aiment à s'instruire ne sont jamais oisifs : quoique je ne sois chargé d'aucune affaire importante, je suis dans une occupation continuelle. Je passe ma vie à examiner, j'écris le soir ce que j'ai remarqué, ce que j'ai vu, ce que j'ai entendu dans la journée. Tout m'intéresse, tout m'étonne : je suis comme un enfant, dont les organes encore tendres sont vivement frappés par les moindres objets.

Montesquieu, *Lettres persanes* ( Lettre XLVIII)

Le plébéien n'existe pas à Paris : il est peuple, populace ou bourgeois : il a des titres, des maisons, des privilèges ou des charges ; mais il n'a point d'existence politique : il n'a ni l'habitude ni le pouvoir d'exposer sans contrainte sa haine ou son mécontentement.

Louis Sébastien Mercier, *Tableau de Paris*

## REMERCIEMENTS

Je remercie très sincèrement mon directeur de recherche, Pascal Bastien, pour son soutien toujours enthousiaste, sa confiance et sa patience à l'égard de mes travaux et recherches. Je dédie ce travail à Emmanuelle et Nicolas afin qu'ils aient le goût de la lecture et de l'écriture. Merci à Daniel qui m'appuie dans ma démarche.

## TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	vi
RÉSUMÉ.....	vii
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I	
HISTORIOGRAPHIE ET MÉTHODE.....	4
1.1 Histoire culturelle et histoire du livre.....	4
1.2 Une révolution de la lecture ?.....	7
1.3 Les écrits du for privé.....	9
1.4 Relecture historique des écrits du for privé.....	13
1.5 Histoire et Mémoire.....	15
1.6 La littérature de témoignage.....	18
1.7 Le jansénisme.....	20
1.8 Méthodologie.....	23
1.9 Corpus documentaire.....	25
CHAPITRE II	
SIMÉON-PROSPER HARDY, SCRIPTEUR D'ANCIEN RÉGIME.....	27
2.1 Un témoignage.....	27
2.2 Un pacte autobiographique ?.....	30
2.3 Le pacte de vérité.....	32
2.4 L'écriture historique d'un promeneur.....	33
2.5 Récit historique.....	38
2.6 Un nouveau <i>Tableau de Paris</i> ?.....	40
2.7 L'école de la vie.....	43
2.8 Un siècle humain, trop humain ?.....	46
2.9 Salon, société et conversation.....	51
2.10 Edification du for privé ?.....	53
2.11 Famille et politique.....	56
2.12 Sartine, un homme et sa mission.....	59
2.13 Sa société ordinaire.....	60
2.14 Une conversation discrète.....	62
2.15 Une sociabilité politique.....	67

## CHAPITRE III

UN LIBRAIRE SUR LA PLACE PUBLIQUE.....	71
3.1 Le monde du livre.....	71
3.2 La librairie et l'Université.....	73
3.3 Siméon-Prosper Hardy, adjoint au syndic.....	77
3.4 Coïncidence.....	82
3.5 Des temps malheureux.....	84
3.6 La censure.....	86
3.7 L'embastillement.....	90
3.8 L'antique muse.....	95
3.9 Naissance de l'opinion publique.....	98
3.10 Désacralisation de la monarchie.....	101
3.11 Les placards et les affiches.....	103
CONCLUSION	
ECHO DE <i>MES LOISIRS</i> : CAISSE DE RÉSONANCE OU PROFESSION DE FOI POLITIQUE.....	106
ANNEXES.....	112
ANNEXE A	
TABLE DES TITRES, 1753-1758.....	113
ANNEXE B	
CHRONOLOGIE .....	114
ANNEXE C	
AFFAIRE DUBOC -QUELQUES PASSAGES-.....	116
ANNEXE D	
AFFAIRE DU NOMMÉ FRANÇOIS D'AUX.....	117
ANNEXE E	
ODE CHANCELIÈRE.....	118
ANNEXE F	
VERS CONTRE VOLTAIRE ET MAUPEOU.....	132
BIBLIOGRAPHIE.....	133

## LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGNES ET ACRONYMES

Pour faciliter la compréhension et le repérage des rubriques, nous avons introduit les références au journal de Hardy, par date et année de la façon suivante, par exemple: *Journal*, le 12 novembre 1772.

Mes Loisirs connaissent, pour la première fois, une édition intégrale et annotée en 12 volumes. Le premier volume est paru en 2008 sous le titre de : Siméon-Prosper Hardy, *Mes loisirs, ou journal d'évènements tels qu'ils parviennent à ma connaissance (1753-1789, vol. I (1753-1770)*, Québec, Presses de l'Université Laval (PUL), éd. par Daniel Roche et Pascal Bastien, 2008.

La prochaine parution portera sur les années 1771-1772, à paraître au cours de l'année 2009. Ainsi le lecteur pourra facilement s'y retrouver avec la mention des dates pour le guider.

Les huit volumes manuscrits se trouvant à la Bibliothèque nationale de France (BNF) sont répertoriés aux cabinets des manuscrits sous la cote suivante : manuscrits français 6680-6687.

Les années 1771-1772 correspondent aux manuscrits : 6681

L'année 1773 correspond au manuscrit : 6681

## RÉSUMÉ

Le *Journal* du libraire Siméon-Prosper Hardy consigné sur huit volumes in-folio formant un total de 4 082 pages constitue un trésor de richesses historiques encore peu exploité de nos jours. Figurant parmi les plus grandes œuvres de littérature de témoignage d'Ancien Régime, le *Journal* dépeint, sous toutes les facettes imaginables, un XVIII<sup>e</sup> siècle plongé dans la tourmente : un temps pré-révolutionnaire. Débuté en 1754 à la suite de l'exil du parlement à Pontoise, le *Journal* de Hardy s'attarde longuement à observer, scruter, définir la scène politique (et religieuse) dont il témoigne en ses différents lieux. Les années 1771-1773, années Maupeou, années où le libraire se voit élu adjoint au syndic de la Librairie et Imprimerie royale de France, renferment plusieurs facettes originales que le mémoire aborde en parallèle. Or, notre attention est dirigée dans un premier temps sur l'œuvre elle-même ; quels liens définissent l'attachement du diariste envers son œuvre, puis envers son lecteur ? Quelle sont les raisons, les visions guidant le scripteur dans sa démarche d'écriture, etc. Dans un second temps, nous quittons notre premier terrain d'enquête, le for privé du libraire, pour marcher dans les rues de Paris.

Les années 1771-1773 sont des plus mouvementées sur le plan politique et religieux ; le *Journal*, extrêmement généreux tout autant dans ses commentaires que dans ses observations, invite le lecteur sur la place publique parisienne à l'âge des Lumières : un temps où lectures et écritures envahissent littéralement l'espace public, que les élites investissent avec ardeur en dévoilant, tour à tour, le combat de tous et la cause de chacun, incitant par la même occasion le peuple français à investir l'arène politique. Lutte au nom de l'Histoire, lutte au nom de la nation et au nom du bien commun : voici quelques-unes des actualités que le *Journal* capte à tout moment. Cette recherche s'y est consacrée à travers une lecture intégrale des années 1771, 1772 et 1773 : celles où Hardy bourgeois, notable et janséniste se voit nommer adjoint au syndic de la Librairie et Imprimerie Royale de France. Enfin, celles-ci coïncident avec la « Révolution » Maupeou.

MOTS CLÉS : Paris, Dix-huitième siècle, Siméon-Prosper Hardy (1729-1806), Maupeou, Histoire du livre, opinion publique.

## INTRODUCTION

Le Paris du XVIII<sup>e</sup> siècle fourmille d'individus de toutes sortes : de différentes couleurs, de différentes origines, de conditions différentes, aux différents intérêts. Pourtant, ils sont Parisiens et, en ce sens, portent un *habitus* particulier. Tel est du moins le constat que dresse Louis Sébastien Mercier en résumant l'unicité de la « ville Lumières » en ces quelques mots : « L'air de Paris, si je ne me trompe, doit être un air particulier »<sup>1</sup>.

C'est bien cet *air particulier* que semble avoir voulu emmagasiner, dans une œuvre magistrale, le bourgeois parisien Siméon-Prosper Hardy en notant, au jour le jour, divers faits survenant dans la capitale au cours des 30 dernières années de l'Ancien Régime. C'est en 1753, alors qu'il n'est âgé que de 24 ans, que Siméon-Prosper Hardy, libraire de profession<sup>2</sup>, entreprend sur les registres à l'origine destinés aux comptes courants de sa librairie la « Colonne d'Or », la rédaction d'un journal d'événements : il l'intitule *Mes Loisirs, ou Journal d'événemens tels qu'ils parviennent à ma connoissance*. Ce journal, « consigné sur huit in-folio formant un total de 4 082 pages, conservé à la Bibliothèque Nationale »<sup>3</sup>, qu'il tint de façon régulière et rigoureuse à compter de 1764 et ce, jusqu'aux premiers événements révolutionnaires de 1789, prend naissance au moment où le roi Louis XV décide d'exiler les membres du Parlement de Paris dans différentes villes du royaume<sup>4</sup>.

Prendre l'initiative de rédiger un journal d'événements comparable en plusieurs points à la chronique parisienne des journaux quotidiens d'Ancien Régime – en ce qu'il traite essentiellement de faits politiques, de faits publics, de faits divers et autres –, laisse supposer, dans un premier temps, l'importance accordée par Hardy aux événements politiques en cours.

---

<sup>1</sup> Louis-Sébastien Mercier, Rétif de la Bretonne, *Paris le jour, Paris la nuit*, Paris, Laffont, 1990, p. 30.

<sup>2</sup> « Le 13 mai 1755, il passe avec succès ses examens professionnels à la Chambre royale et syndicale de la Librairie et Imprimerie de Paris ». Valérie Goutal-Arnal, « Mes Loisirs, ou Journal d'événemens tels qu'ils parviennent à ma connoissance : chronique (1753-1789) du libraire Siméon-Prosper Hardy », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 46-3 (1999), p. 466.

<sup>3</sup> Valérie Goutal-Arnal, *art.cit.*, p. 457.

<sup>4</sup> «Le journal commence le 9 mai 1753, avec l'exil du Parlement de Paris...», (*ibid.*, p.466).

Épisodes qu'il perçoit tantôt d'un regard privilégié, celui de témoin direct; tantôt indirect, puisque le libraire s'en rapporte aussi bien aux « bruits » qu'il capte, qu'on lui raconte ou qu'il entend rapporter, qu'aux diverses pièces manuscrites ou imprimées qu'il rencontre, par exemple, affichées sur les murs de Paris. Plus encore, Hardy recopie des pièces qui lui proviennent, le plus souvent, de « mains sûres » : pièces recherchées, pièces trouvées ou reçues et lues, et possiblement relues, qu'il retranscrira après coup dans son *Journal*<sup>5</sup>. Accompagnant les pièces qui « lui tombaient entre les mains » ou « qu'il parvenait à se procurer », suivent, la plupart du temps, soit références, soit commentaires ou annotations, explicitant pour le lecteur la provenance des faits rapportés, les renvois (suite de l'affaire) et autres détails de la sorte. Dans l'ensemble, ceux-ci suggèrent une méthode et une écriture minutieusement réfléchis et travaillés. Ils sont en quelque sorte symboliques du souci d'objectivité qui préoccupe le libraire. Hardy place sur ses écrits dans une lumière garante de vérité, qui est celle du témoignage *de visu* ou rapporté de *source sûre* sensé répondre parfaitement à l'exigence historique de la mémoire.

Aussi s'agit-il, dans cette étude, d'envisager le journal en soi comme projet d'écriture, comme entreprise unique de témoignage d'une histoire en train de se dire, de se faire, et ce en examinant plus particulièrement la période où Hardy se voit nommer, par ses confrères libraires, adjoint au syndic de la Librairie et Imprimerie de France : soit les années 1771 à 1773, années marquées par l'avènement de la Révolution Maupeou (1771-1774), fortement décriée par le libraire. Hardy n'aura de cesse d'instrumentaliser le « coup d'État Maupeou » : le *Journal* témoigne sous plusieurs instances des malheurs de cette époque tyrannique, ne serait-ce que par le ton donné aux événements liés de près comme de loin aux réformes alors imposées par le chancelier Maupeou, sous la protection de Louis XV.

Ainsi, participant de cet engouement renaissant pour l'écrit du for privé, l'intérêt porté au journal de Hardy s'inscrit aussi bien dans le vaste territoire de l'histoire culturelle que dans celui touchant de plus près à l'histoire de l'écrit, du livre et de la lecture, quand ce n'est pas une « nouvelle histoire politique ». Qui plus est, l'histoire et la mémoire, comme horizon d'étude historique, littéraire et philosophique, seront au cœur de notre recherche, sous la

---

<sup>5</sup> Pascal Bastien, *L'exécution publique à Paris au XVIIIe siècle, Une histoire des rituels judiciaires*, Seyssel, Champ Vallon, 2006. p.74.

forme d'un noyau fondateur. Entre *La mémoire, l'histoire et l'oubli*, Hardy historien nous ouvrira les portes d'un vieux Paris afin que nous puissions mieux y décerner, pas tant la part de fiction comme ombre de vérité, que le choix d'une vérité recomposant le passé à travers ses écrits.

## CHAPITRE 1

### HISTORIOGRAPHIE ET MÉTHODE

Comprendre le sens d'un texte composé il y a plus de deux siècles nécessite d'instaurer, en guise d'introduction, certains paramètres, voire certains enjeux liés à cette écriture. Parce qu'elles participent à un monde qu'elles définissent, les cultures orale et écrite, manuscrite et imprimée, font dorénavant l'objet de plusieurs études inscrites dans le sillage d'une historiographie du livre, dans laquelle l'histoire culturelle a joué et joue toujours un rôle déterminant<sup>1</sup>. Or, d'entrée de jeu, l'on sait que l'histoire du livre et de la lecture s'édifie souvent à la relecture des sources exhumées, parfois depuis fort longtemps, que la chance ou l'érudition a permis aux chercheurs de redécouvrir. Ainsi en est-il du journal d'événements du libraire Hardy : lire le *Journal* c'est, de fait, entrer dans un monde, entrer dans un univers plus que littéraire où se côtoient, lecture et écriture, espace public et espace privé, histoire et mémoire, au cœur d'une trame événementielle ayant pour toile de fond la politique et la religion.

#### 1.1. HISTOIRE CULTURELLE ET HISTOIRE DU LIVRE

Siméon-Prosper Hardy appartient de cœur et de profession<sup>2</sup> au monde du livre, auquel il adhère – à travers la corporation des Libraires – le 13 mai 1755<sup>3</sup>. Aussi peut-on penser, après le sacrifice financier que sa réception au sein de la communauté lui a imposé, avec quel honneur il accède à la charge d'adjoint au syndic de la Librairie et Imprimerie royale de France plus de quinze années plus tard. Élu par ses confrères libraires, sans doute aidé par Sartine, Hardy occupera ce « poste » à partir du 26 juin 1771 jusqu'au 30 juin 1773,

---

<sup>1</sup> Voir Philippe Poirrier, *Les enjeux de l'Histoire culturelle*, Paris, Seuil, 2002.

<sup>2</sup> Daniel Roche et Pascal Bastien observent que « le premier contrat d'apprentissage de Hardy le 10 mai 1748 se trouve dans les papiers de maître Angélique-François Bellanger le jeune, notaire de la rue St-Jacques » (AN, étude XLIX/677). Pour de plus amples détails, voir Siméon-Prosper Hardy, *Mes loisirs, ou journal d'évènements tels qu'ils parviennent à ma connoissance (1753-1789, vol. 1 (1753-1770))*, Québec, Presses de l'Université Laval (PUL) éd. par Daniel Roche et Pascal Bastien, 2008, p. 12.

<sup>3</sup> « L'ouverture de sa librairie, rue Saint-Jacques, au-dessus de la rue de la Parcheminerie, sous l'enseigne de la *Colonne d'Or*, ne put évidemment se faire qu'après sa réception dans la communauté des libraires : il dut payer une somme de 1500 livres pour ses frais d'admission, au lieu des 600 livres réclamés aux fils de libraire... » *Ibid.*, p. 12-13.

après réélection le 20 août 1772<sup>4</sup>. Ainsi notre enquête débutera au seuil même de cette société livresque.

C'est en plein cœur de l'histoire culturelle que viennent s'inscrire les travaux de l'historien du livre et du « lire » Roger Chartier. Bien qu'il soit reconnu en Amérique du Nord et en Europe comme historien du livre, Chartier œuvre d'abord dans la perspective d'une histoire culturelle<sup>5</sup>. Sa perception historique du culturel ou son histoire culturelle du social – en outre comme histoire des appropriations – s'inspire de penseurs tels que Michel de Certeau, Pierre Bourdieu, Michel Foucault et Norbert Elias, pour ne citer que les principaux. Leurs travaux se démarquent tout particulièrement par l'intérêt porté au monde des représentations, aux « stratégies symboliques » et à la façon dont se construisent et se façonnent les diverses structures sociales.

De cet intérêt à mieux connaître le monde des lecteurs français sous l'Ancien Régime découle une plus large réflexion portant sur le développement de la vie privée comme phénomène s'affirmant en marge du mouvement des Lumières. Traitée de civilité, goût croissant pour une intimité plus grande, découverte de soi, nouvelles pratiques d'écriture potentiellement guidées par une prise de conscience plus forte du for privé, sont autant d'expressions liées à la montée des principes d'individualisation qui explosent littéralement au 18<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup>.

Bien plus qu'une simple étude axée sur l'histoire du livre, le projet d'une histoire culturelle animé par Chartier (qui cherche à comprendre l'univers social et mental d'une époque) investit la lecture comme lieu de recherche. Une histoire de la lecture qui prétend répondre, toujours selon Chartier, aux besoins d'une histoire culturelle du social en ce qu'elle

---

<sup>4</sup> « Ses confrères lui vouent certainement une grande estime, puisqu'ils l'élisent adjoint au syndic de la Chambre royale et syndicale de la Librairie et imprimerie le 26 juin 1771. Réélu le 20 août 1772, il occupe cette fonction jusqu'au 30 juin 1773 ». Valérie Arnal-Goutal, « Mes Loisirs, ou Journal d'événements tels qu'ils parviennent à ma connaissance : chronique (1753-1789) du libraire Siméon-Prosper Hardy », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 46-3 (1999), p. 462.

<sup>5</sup> Roger Chartier, *Au bord de la falaise, L'histoire entre certitudes et inquiétudes*, Paris, Albin Michel, 1998.

<sup>6</sup> Voir à ce propos Philippe Ariès et Georges Duby (sous la dir.), *Histoire de la vie privée, vol. 3, De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, 1999.

se propose non seulement de connaître ce que lisaient nos ancêtres, mais aussi la façon dont ils recevaient et interprétaient l'information lue.

C'est dans son ouvrage intitulé *Lectures et lecteurs dans la France d'Ancien Régime*<sup>7</sup> que l'on retrouve les principales idées esquissées par Chartier sur l'histoire de la lecture. Une question, entre autres, a retenu notre attention : qui sont les lecteurs d'Ancien Régime, que l'on définit comme tels par leurs manières d'être et de faire au quotidien : en d'autres mots, par une manière de lire classable selon les *habitus* de chacun, habitudes collectives ou individuelles? À partir d'un inventaire des formes d'accès au livre, Chartier dresse formellement un portrait global des lecteurs dans son chapitre consacré aux pratiques de la lecture citadine de l'imprimé. De fait, tableaux et statistiques nous dévoilent certaines « traditions urbaines » de la lecture et des lecteurs<sup>8</sup>. Celles-ci sont répertoriées selon l'appartenance sociale des individus à l'un des trois ordres composant la société d'Ancien Régime. De plus, la classification des lectures par genre et catégorie (religion, antiquité, histoire, littérature et autres) nous offre des indices non négligeables où se manifeste l'esprit du siècle : le sondage des intérêts détaillés selon le contenu des lectures retrace partiellement l'évolution des sensibilités, voire des mentalités dans le temps<sup>9</sup>. Cette évolution, notamment en matière de politique et de religion, pour n'inclure que ces deux champs dans le courant d'idées que le *Journal* de Hardy embrasse *in extensis*, colore en quelque sorte le tempérament du *Peuple de Paris* qui usant de paroles et d'écritures polémiques produisent une brèche, voire une irruption qui tient lieu d'événement perturbateur, contraire à un ordre du monde jugé essentiel<sup>10</sup>. Entre l'insatisfaction grandissante de la masse – dont Hardy se fait en quelque sorte le porte-parole en prenant position aux côtés des jansénistes parlementaires – et la publicité défrayée à grand frais dans les rues de Paris, paraît au temps des Lumières le

---

<sup>7</sup> Roger Chartier, « *Lectures et lecteurs dans la France d'Ancien Régime* », Paris, Seuil, 1987.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 175-176.

<sup>9</sup> *Ibid.*

<sup>10</sup> Voir H. Arendt, *La crise de la culture*, Paris, Gallimard, 1972.

véritable enjeu que dissimule, sinon la révolution de l'imprimé<sup>11</sup>, du moins la révolution de la lecture !

Mais si subjective que soit l'appropriation d'un texte, le sens qu'il comporte à travers les âges et les mots appartient, en propre, tant au lecteur qu'à son auteur. Voici qui justifie, en quelque sorte, l'appel lancé à une meilleure compréhension de ce qui se lisait au XVIII<sup>e</sup> siècle (et des multiples façons de vivre cette expérience), appel lancé tant par les historiens que par les littéraires. Assurément, cette problématique soulève par degrés le voile sur une époque dite charnière et propose, entre autres découvertes, une riche et fascinante histoire du « lire ».

L'étude de la lecture et des lecteurs comme « historicité des modes d'utilisation, de compréhension et d'appropriation des textes<sup>12</sup> » permet de percer l'univers du sujet et de mieux comprendre, tant les nouveaux rôles tenus par l'écrivain et le lecteur, que la nouvelle réceptivité qu'ils déploient l'un envers l'autre, envers le livre ou toute autre forme d'objets lisibles ; puis, encore, vis-à-vis la société elle-même. Les changements d'attitude et de comportement observés au sein de la société d'Ancien Régime quant aux modes de lecture font état de pratiques littéraires « révolutionnaires », d'un monde en pleine mutation, phénomène dont il importe d'interroger en profondeur les origines, conséquences et rayonnements pour mieux en saisir la portée sur les générations futures.

## 1.2. UNE RÉVOLUTION DE LA LECTURE ?

L'évolution des pratiques de la lecture en Occident semble ainsi être passée d'une lecture dite traditionnelle ou « intensive », parce que répétitive, élaborée (mais fort restreinte en ce qu'elle tournait presque exclusivement autour de quelques ouvrages lus et relus), à une lecture dite « extensive », donc éclatée et plurielle, qualifiée de dissipée selon les

---

<sup>11</sup> Voir Elisabeth Eisenstein, *La Révolution de l'imprimé à l'aube de l'Europe moderne*, Paris, La Découverte, 1991 ; Yves-Marie Bercé, « Les prestiges trompeurs de l'écrit aux débuts de l'âge moderne », dans *Finances, pouvoirs et mémoire. Hommage à Jean Favier*, De Jean Kerhervé et Albert Rigaudière, Paris, Fayard, 1999 ; Marie-Madeleine Compère « Ecole et alphabétisation en Languedoc aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Lire et écrire. L'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry*, Paris, Minuit, vol.2, p. 43-99.

<sup>12</sup> Guglielmo Cavallo et Roger Chartier, *Histoire de la lecture dans le monde occidental*, Paris, Seuil, 2001, p. 9.

antiphilosophes et dangereuse selon les censeurs<sup>13</sup>. Le goût croissant pour cette pratique de la lecture extensive traverse l'Europe atteignant un public de plus en plus large au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle et ultérieurement : certains commencèrent alors à parler d'une véritable « révolution de la lecture »<sup>14</sup>. Toutefois, plusieurs diagnostics posés par les historiens tendent à départager cette thèse fondatrice émise par Rolf Engelsing en deux camps : pour ou contre la révolution de la lecture<sup>15</sup>. Aussi, Roger Chartier dira-t-il de chaque lecteur qu'il est tout à la fois intensif et extensif suivant l'occasion et suivant la lecture entreprise. Ce constat vise à mettre sur la sellette une pléthore de facteurs significatifs influençant dans les faits le profil du lecteur. Tirant profit de ce compromis entre deux interprétations, Roger Chartier de conclure sur cette réflexion : « Pourquoi ne pas penser que la révolution de la lecture du XVIII<sup>e</sup> siècle réside justement dans la capacité à mobiliser les différentes façons du lire ? »<sup>16</sup>.

Chartier, comme Darnton et plusieurs autres, situent au cœur des pratiques littéraires changeantes les diverses transformations du for privé agissant tranquillement au sein des sociétés occidentales modernes<sup>17</sup>. Mais les lectures, qu'elles fussent silencieuses, individuelles, sentimentales, solitaires ou encore collectives, exercées à haute voix, familiales, conviviales, domestiques : toutes se partageaient l'espace culturel quel qu'il fut,

---

<sup>13</sup> Les changements d'habitudes sont parfois perçus avec beaucoup de craintes et de méfiances, principalement envers la lecture sentimentale soupçonnée de conduire au vice. Par ailleurs, la contre-réaction « médicale » déployée pour combattre, contrer les effets pervers de cette lecture dite frénétique, témoigne de toute l'ampleur du phénomène. Didier Masseau, *Les ennemis des philosophes*, Paris, Albin Michel, 2000, p. 168.

<sup>14</sup> « Même si l'on veut éviter le terme de « révolution de la lecture », il est indéniable qu'à la fin de l'Ancien Régime, dans toute l'Europe, les habitudes de lecture d'un public de plus en plus large se différenciaient en fonction des régions et du niveau social, tant sur le plan quantitatif que qualitatif ». Guglielmo Cavallo et Roger Chartier, *Ibid.*, p. 357.

<sup>15</sup> Chartier classe Reinhart Wittmann parmi les défenseurs de cette théorie, alors qu'il qualifie Robert Darnton de sceptique à son égard. Par ailleurs, il opte à son tour pour une version plus nuancée de l'histoire où il tend à abolir la dichotomie entre les deux modes de lecture, intensif et extensif, invoquant au cœur de la pluralité des lectures offertes et parfois dévorées, à l'instar de Diderot, le roman qu'on lit et relit et qui laisse son liseur dans un état d'être singulièrement proche du religieux. Roger Chartier, « Richardson, Diderot et la lectrice impatiente », *Ibid.*, p.652.

<sup>16</sup> *Ibid.*, p. 656.

<sup>17</sup> Voir à ce sujet l'article de Michel Fournier : « La "révolution" de la lecture romanesque au XVIII<sup>e</sup> siècle en France : institutionnalisation de la lecture et conditions d'émergence d'une nouvelle sensibilité », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 54, no 2, 2007, p. 55-73.

intimiste ou partagé Ainsi, l'avènement de pratiques plus intériorisées, « constitutives de l'intimité individuelle, renvoyant le lecteur à lui-même, à ses pensées ou à ses émotions dans la solitude et le secret<sup>18</sup> » n'exclut aucunement celles complémentaires, sociales et conviviales, propres aux Lumières. Cependant, ce qu'il faut comprendre d'un tel enchevêtrement, d'autant de façons de lire, est cette rupture d'une prétention à l'universalité de la lecture<sup>19</sup>. Pluralité et diversité des pratiques doivent modifier notre approche historique des textes littéraires<sup>20</sup>. Ouvrir l'œuvre, transcender son cadre et l'individu qui se cache derrière et en dégager l'essence comme le parfum révélateur d'une époque : voilà en quoi consiste une part essentielle du défi lié à l'interprétation de l'histoire à travers une histoire du livre et du « lire ». Voilà aussi, en quoi consistera partiellement notre étude : à faire le pont entre Hardy l'homme et son œuvre dans une optique visant à dévoiler l'individu et ce, par le biais d'une analyse mettant à l'avant scène la notion de pacte entre l'auteur et le lecteur, tel que nous l'aborderons au chapitre suivant.

### 1.3. LES ÉCRITS DU FOR PRIVÉ

Mais quittons désormais le monde de la lecture pour fixer notre attention sur celui du quotidien, où petits gestes et écriture font bon ménage. Vie de tous les jours et écriture du for privé participent à l'émancipation que prône le discours des Lumières – en ce qu'elles cherchent à améliorer la condition terrestre de l'homme (au détriment de l'irrationnel ?<sup>21</sup>) par la voie du progrès et de la raison, nouvelles idéaux portés par les philosophes du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cela dit, s'il y eut révolutions ou changements d'attitude face aux nouvelles pratiques de lecture, s'amorcent aussi en ces temps dits éclairés, nombre de modifications au sein du for privé, dont certaines de ses plus belles expressions résident dans les nombreux mémoires,

---

<sup>18</sup> Philippe Ariès et Georges Duby, *Ibid.*, p. 150.

<sup>19</sup> Seul le roman peut prétendre à une certaine universalité, selon Diderot, parce qu'il nous donne à voir la nature profonde de l'humanité et qu'il dévoile une vérité supérieure, valide pour tous les lieux et tous les temps, etc. Roger Chartier, « Richardson, Diderot et la lectrice impatient », p.654.

<sup>20</sup> Roger Chartier, *Ibid.*, p.657.

<sup>21</sup> « La politique des Lumières oscillera entre systématique rationnelle et quelques faiblesses irrationnelles; mais dans l'analyse consciente, elle demeure persévéramment organisation rationnelle du bonheur et de la coexistence collective »; Alphonse Dupront, *Qu'est-ce que « Les Lumières » ?*, Paris, Gallimard, 1996, p. 38.

journaux et livres de raison, que ces temps passés ont laissés en guise de témoignage, de souvenirs et d'histoire.

Madeleine Foisil a produit, à ce sujet, un chapitre fort éloquent. Ses études prolongent parfaitement les investigations historiques liées à la sphère des mentalités entreprises par Philippe Ariès. Ce dernier s'est consacré à jeter les bases d'une histoire de la vie privée, en posant d'abord cette question simple et toute naïve en apparence: « Une histoire de la vie privée est-elle possible ? »<sup>22</sup>. Philippe Ariès invitait ainsi la communauté historique à repenser le cours ordinaire des choses<sup>23</sup>, des gens et de la vie des siècles passés.

Cela dit, ce qu'il importe de faire ressortir à ce stade de notre propre réflexion est moins le rôle ou l'apport des diverses sources que représentent mémoires, journaux et livres de raison pour la discipline historique que d'entrevoir comment la lecture et l'interprétation de celles-ci ont pu varier selon l'historien et l'histoire. Déjà Madeleine Foisil, que nous venons d'évoquer, figure pionnière de ces grandes enquêtes menées au cœur de lieux plus intimes, en dépit du fait qu'elle ne fut pas la première à interroger les écrits du for privé<sup>24</sup>, nous invitait à utiliser une certaine méthode caractérisée par une inflexion volontaire et nécessaire de la source, ouvrant à une lecture plus attentive aux mondes des représentations :

Il ne s'agit point de construire à partir d'anecdotes et de faits curieux une vie privée comme on a écrit, brillamment souvent, de nombreuses vies quotidiennes, mais davantage d'atteindre comment elle a été perçue dans les mentalités : donc, moins une vie privée que l'attitude devant la vie privée, et non seulement la narration, mais aussi les silences, etc.<sup>25</sup>

---

<sup>22</sup> Philippe Ariès et Georges Duby, *Ibid.*, p. 7.

<sup>23</sup> Voir Arlette Farge, *Le cours ordinaire des choses dans la cité du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Le Seuil, 1994; Annik Pardailhé-Galabrun, *La naissance de l'intime: 3000 foyers parisiens : XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, PUF, 1998; Michel Figeac, *L'ancienne France au quotidien; la vie et les choses de la vie sous l'Ancien Régime*, Paris, Arman Collin, 2008.

<sup>24</sup> « L'intérêt pour les écrits du for privé n'a réellement repris qu'à la fin des années 1970 lorsque les chercheurs issus du monde universitaire ont pris, à plusieurs décennies de distance, le relais des érudits locaux ». François-Joseph Ruggiu, « Introduction », dans : Jean-Pierre Bardet, François-Joseph Ruggiu (dir.), *Au plus près du secret des cœurs, nouvelles lectures historiques des écrits du for privé en Europe du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUPS, 2005.

<sup>25</sup> Madeleine Foisil, « L'écriture du for privé » p. 319 dans Philippe Ariès et Georges Duby, *Histoire de la vie privée, vol. 3, De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, 1999.

En d'autres mots et, pour emprunter le fil conducteur que propose le duo d'historiens composé de Jean-Pierre Bardet et François-Joseph Ruggiu, intéressés qu'ils sont de se rapprocher « *Au plus près du secret des cœurs* » : « nous sommes donc passés entre le début et la fin du XX<sup>e</sup> siècle, d'un processus de publication massive de *livres de famille* perçus comme nombreux, à une entreprise d'analyses centrées sur les problématiques d'histoire sociale et plutôt dirigée vers les classes populaires ». C'est dans ce contexte que l'on recroise, entre autres pistes de recherche, l'esprit des travaux de Daniel Roche<sup>26</sup>.

Avec *Le Peuple de Paris*, paru en 1981<sup>27</sup>, on prend davantage la mesure de l'ampleur du projet auquel l'historien s'emploie, car la culture touche à tous les aspects de la vie. « Comprendre le peuple parisien, c'est à la fois imaginer ses caractères et ses comportements, mais c'est aussi reconstituer une identité sociale à travers le système des représentations qui tente de l'exorciser pour la contenir »<sup>28</sup>. Puis, il poursuit : « Travailler sur les images, les discours, les représentations n'est pas moins légitime que de réfléchir sur la réalité tout à la fois improbable et indécise que l'historien élabore dans ses analyses d'archives »<sup>29</sup>. Paris, ville des Lumières et ville de contraste offre généreusement à la recherche historique un dynamisme urbain exemplaire comme en témoigne à merveille l'écrivain et moraliste parisien du 18<sup>e</sup> siècle, Louis-Sébastien Mercier, dans son remarquable *Tableau de Paris*<sup>30</sup> publié à partir de 1782.

De même, Ruggiu fait état de l'importance que la recherche actuelle accorde à l'écriture du for privé, laquelle a attiré l'attention sur les innombrables traces, sources écrites ressurgissant des archives et datant de l'époque moderne. Plusieurs font l'objet d'études et de publications. Parmi celles-ci, l'historien énumère les suivantes, en guise de modèle ou d'exemple : « Le livre pionnier d'Alain Lottin sur un ouvrier du textile lillois [...] Pierre

---

<sup>26</sup> François-Joseph Ruggiu, *Ibid.*, p. 9-10.

<sup>27</sup> Daniel Roche, *Le peuple de Paris. Essai sur la culture populaire au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Aubier, 1981.

<sup>28</sup> *Ibid.*, p. 38.

<sup>29</sup> *Ibid.*, p. 39.

<sup>30</sup> On retrouve plus aisément cette version du livre : Louis-Sébastien Mercier, *Rétif de la Bretonne, Paris le jour, Paris la nuit*, Paris, Laffont, 1990.

Ignace Chavatte ; la publication du journal de Jacques Louis Ménétra, le vitrier parisien par Daniel Roche; le travail de J-M. Goulemot sur Valentin Jamerey-Duval; l'analyse de la vie sentimentale et du mariage de Louis Simon, l'étaminier du Maine; etc. »<sup>31</sup>

Ainsi l'on distingue aisément, à travers l'édification d'une panoplie de nouveaux personnages – gens du commun propulsés à l'avant-scène à titre de témoins exceptionnels, évocateurs d'un temps ou d'une époque, d'un milieu de vie et d'une ou plusieurs mentalités, l'essence de cette nouvelle perception historique. Ce nouveau tournant considère comme autant d'indices révélateurs des psychologies collectives de jadis les diverses activités scripturaires relevant partiellement ou exclusivement du for privé. Lorsque l'apprenti libraire prend la plume le 9 mai 1753 pour « intemporaliser » l'exil du parlement de Paris et qu'il en note, plus d'un an plus tard, le rappel<sup>32</sup>, il entame à ce moment précis une démarche scripturaire que suscite un regard social politisé, déjà coloré sinon d'une prise de position, à tout le moins d'une intentionnalité fondée sur la saisie d'un temps historique composé d'instantanés singuliers. Cependant, à travers de tels gestes d'appropriation par un homme posé<sup>33</sup>, c'est-à-dire par les confidences plus ou moins intimes rédigées sur papier, l'auteur se démarque-t-il pour autant de la masse par ce geste scripturaire ? Une certaine volonté d'habiter durablement la mémoire ou l'histoire est-elle perceptible à travers ce genre d'écriture ? Mais, la question de la représentativité peut s'avérer pertinente eu égard certains écrits relevant de couches populaires où le fait d'écrire, de noter dans un livre, dans un journal, son quotidien semble être habituel, voire plus anodin<sup>34</sup>. Ainsi, se pose la question de savoir comment cette personne ou plutôt son témoignage d'un caractère « exceptionnel

---

<sup>31</sup> François-Joseph Ruggiu, *op. cit.*, p.10.

<sup>32</sup> Voir annexe A pour la table des titres saisis entre 1753 et 1758 (p. 111).

<sup>33</sup> Les livres de raison relèvent *d'ordinaire* malgré quelques exceptions, d'un univers essentiellement masculin. Le monde de l'autobiographie et des mémoires semble cependant plus ouvert aux femmes, mais elles y paraissent pour l'époque, de façon minoritaire.

<sup>34</sup> « L'écrit du for privé, dans cette perspective, était en quelque sorte une illustration personnalisée de comportements plus généraux que s'efforçait d'atteindre le chercheur ». François-Joseph Ruggiu, *op. cit.*, p.10.

normal » s'inscrit dans le cours ordinaire (ou pas) des jours que l'historien cherche à éclaircir.<sup>35</sup> Ne serait-ce point par hasard que ses manuscrits choient dans les bras de Clio?

#### 1.4. RELECTURE HISTORIQUE DES ÉCRITS DU FOR PRIVÉ

Certains historiens pensent détenir grâce à une relecture historique des écrits du for privé, une ou plusieurs clés menant aux secrets de nos ancêtres; clés ou esquisses d'un portrait général pouvant « mettre en valeur des parcours de vie qui pourrait aussi bien se couler dans des normes dessinées par la société que s'en écarter »<sup>36</sup>. Ainsi se tramerait un autre temps au cœur de l'historiographie actuelle : « Or, ces nouvelles perspectives donnent une importance considérable aux sources du for privé en tant qu'écriture de soi et favorisent donc l'émergence d'un troisième temps de l'historiographie de ces écrits... »<sup>37</sup>.

Subséquemment, la récente notion « d'ego-document<sup>38</sup> », qui sert à désigner les écrits touchant de près ou de loin la sphère privée du scripteur, concept tendu entre évocation de l'écrit et le « moi », devient emblématique de ce retour vers l'intime, vers le privé et vers le particulier chez les historiens. Par ailleurs, ce concept, permet non seulement de remettre livres de raison et livres de famille au cœur du travail historique, mais encore de réunir de façon générale l'ensemble des écrits du for privé, qu'il s'agisse « des autobiographies, des mémoires, des journaux, des récits de voyage et des correspondances privées », tandis que « l'auteur nous dit quelque chose de sa vie personnelle et de ses sentiments ».<sup>39</sup>

---

<sup>35</sup> Pour faire référence au concept de Carlo Ginzburg notamment dans : Carlo Ginzburg, *Le fromage et les vers : l'univers d'un meunier du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Aubier, 1993.

<sup>36</sup> François-Joseph Ruggiu, *Ibid.*, p.11.

<sup>37</sup> *Ibid.*

<sup>38</sup> « Cependant, entre la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et la fin du XX<sup>e</sup> siècle, la désignation du document a changé et l'expression d'ego-document tend à supplanter celle de livre de raison ou de famille ». Michel Cassan, « Les livres de raison, invention historiographique, usages historiques », p. 16. dans Jean-Pierre Bardet, François-Joseph Ruggiu (dir.), *Au plus près du secret des cœurs, nouvelles lectures historiques des écrits du for privé en Europe du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUPS, 2005.

<sup>39</sup> *Ibid.*

Mais, afin d'approfondir et de mieux cerner les notions de « confidences ou de témoignages » propres à l'écriture domestique sous l'Ancien Régime, dont les pratiques d'écriture font fortement état au cours des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles<sup>40</sup>, il importe d'en souligner l'esprit « comptable »<sup>41</sup>. Dotés d'une cosmogonie littéraire plus souvent provinciale qu'urbaine<sup>42</sup>, ce genre d'écrits relève ainsi de la sphère privée, familiale, inédite, et fascine en ce qu'il traduit un monde fortement structuré et réfléchi. De la sorte, l'écriture domestique se veut apte à perpétuer la vie, la mémoire et surtout, veut-elle faire survivre au malheur et à l'oubli son contenu mémoriel voué à une transmission de génération en génération<sup>43</sup>. Retrouvons-nous là, un profil discret du capitalisme naissant, trace infime de celui-ci à travers une écriture quelque peu gestionnaire ? S'agit-il plutôt d'une pratique visant à lutter contre le chaos et le désordre, espèce de course contre le temps que le passé nous transmet ? De telles questions mettent en lumière la double finalité de telles pratiques d'écriture : entre

---

<sup>40</sup> Nicole Lemaître nous sensibilise au passage variable et évolutif, entre livre de raison où prédomine le « nous » et le journal personnel ou intime, et l'autobiographie où prévaut le « je », selon différents types de cas ou de figure, de lieu ou encore de temps ou d'époque. Or, à ses yeux, rien ne semble moins certains que ce passage, tout au plus, tient-il « à une évolution personnelle et à des événements qui le font abandonner la tâche de la mémoire familiale ». (p.10.) Du livre de raison, déclare-t-elle que : « c'est une génération qui écrit, plus qu'individu ». (p.11.) Or, à mesure que les siècles défilent, certes, le glissement vers une écriture plus personnelle n'est pas chose rarissime, mais le livre de raison résiste un temps à ces assauts non prémédités : « à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, ces écritures plus personnelles se multiplient certes, mais sans que le livre de raison ne disparaisse ». (p.10.) Enfin, si ces formes d'écriture semblent se confondre sous le vaste continent du « for privé », elles n'en demeurent pas moins fort distinctes les unes des autres. Nicole Lemaître, « Les écritures domestiques et les historiens, les livres de raison en France (fin XIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles) », <http://crhm.univ-paris1.fr/enseignants/Lemaître/LdeRTexte.pdf>.

<sup>41</sup> « Les livres de raison, livres de mémoires, journaux, cahiers, carnets qu'on appellera pour l'instant du nom générique de « livres reliés » et qui émergent des coffres des défunts, témoignent d'un rapport à l'écrit qui n'est pas seulement fait de respect et de fascination mais qui tient aussi d'une appropriation de l'acte d'écrire ». Claire Dolan, « Des objets parmi d'autres : l'écriture domestique dans le Midi de la France d'Ancien Régime, selon les inventaires après décès », p.1. <http://132.203.74.14/hst/hst.ulaval.ca/profs/Cdolan/dolan/>

<sup>42</sup> Les livres de raison s'en rapportent davantage à l'écriture des petites villes ou bourgs ruraux, alors que le journal « fut l'écriture de la ville, de la grande ville, « terreau d'une écriture de l'extériorité, du spectaculaire, de l'Histoire ». Siméon-Prosper Hardy, *Mes loisirs, ou journal d'évènements tels qu'ils parviennent à ma connaissance (1753-1789, vol. I (1753-1770), Ibid.*, p. 24

<sup>43</sup> « Pendant une partie de l'Ancien Régime, l'écriture domestique s'inscrit dans une volonté d'organiser, d'ordonner (pour soi d'abord, pour les héritiers ensuite), qui n'est pas sans lien avec la fonction mémorielle ». Claire Dolan, *Ibid.*, p. 14.

une matérialité soigneusement examinée et décrite par certains chercheurs<sup>44</sup> et un contenu longuement scruté à la loupe, transparait tout à fait « le désir d'ordonner à l'exigence de la mémoire »<sup>45</sup>.

Enfin, bien que les livres de raison soient d'une richesse extraordinaire selon les diverses approches empruntées au fil du temps<sup>46</sup>, nous nous en éloignerons dès lors quelque peu puisqu'ils appartiennent davantage à la vie provinciale (nous l'avons souligné) qu'à la ville, objet partielle de notre étude. C'est Paris que nous explorerons sous peu grâce au regard assidu que dresse sur elle Siméon-Prosper Hardy. Néanmoins, il ne faut guère oublier ce que l'analyse précédente, autour des livres de raison notamment, nous a permis de mieux comprendre : entre l'écriture provinciale et l'écriture urbaine existent une frontière commune nous menant au plus près des mentalités d'Ancien régime, au plus près d'une évolution des pratiques et sensibilités, à la fois diffuse et subtile, dont témoignent les nombreux gestes scripturaux quotidiens ou occasionnels appartenant au passé.

### 1.5. HISTOIRE ET MÉMOIRE

Cependant, il est un autre croisement fertile d'idées que l'historiographie du livre aborde et où plus d'un se retrouvent<sup>47</sup>, historiens et littéraires entre autres. Nous voulons aborder la littérature d'Ancien Régime dans un plus vaste ensemble où mémoires, journaux intimes et autobiographies se voient regroupés. D'ores et déjà, Michel Cassan abordant les livres de raison, jetait un pont entre le « je » présent au cœur de ceux-ci et cet autre « je »

---

<sup>44</sup> « En choisissant de décrire l'état matériel dans lequel ces livres ont été trouvés, les commissaires aux inventaires garantissent qu'on pourra, après inventaire, repérer toute détérioration accidentelle ou volontaire qui viendrait modifier l'intégrité de ces écrits. Les informations qu'on peut tirer de ces inventaires de papiers sont donc intéressantes en ce qu'elles insistent sur l'écrit comme objet avant même de suggérer son contenu » Claire Dolan, *Ibid.* Ces propos de Mme Dolan, ne sont pas sans évoquer la matérialité du livre telle qu'elle préoccupe Roger Chartier, alors qu'il insiste sur l'importance de remarquer, d'interroger, de comprendre et de souligner tout ensemble le support et l'écrit, le contenant versus le contenu, puis indépendamment la réalité, la vie de l'un et de l'autre. Voir Roger Chartier, *Inscrire et effacer, culture écrite et littérature (XI<sup>e</sup> -XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Gallimard/Seuil, 2005.

<sup>45</sup> Claire Dolan, *Ibid.*, p. 2.

<sup>46</sup> Pour un résumé de celles-ci, voir l'article cité, de Michel Cassan en la page 23.

<sup>47</sup> *Ibid.*, p. 17.

présent au cœur des mémoires d'Ancien Régime. Ce faisant, l'historien a cherché à établir « la question des rapports entre livres de raison et autobiographie<sup>48</sup> » ; question fondamentale, potentiellement porteuse d'une ouverture sur l'écriture de Siméon-Prosper Hardy. Une écriture au rythme journalier, au ton souvent impersonnel, où résident néanmoins l'auteur et son sujet plus ou moins direct, Paris, selon la rubrique<sup>49</sup>.

Ainsi, pour poser les premiers jalons sur ce terrain littéraire qu'est celui des mémoires (littérature dont la percée est fort significative au cours des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles), voici une distinction fondamentale entre mémorialistes et historiens que nous voulons soulever, ne serait-ce que pour marquer de façon plus précise l'opposition existante entre ces deux champs d'activités intellectuelles, politiques et sociales : « L'historien est voué à ne discerner que le *corps* des choses, non pas l'*esprit* des événements, parce que seul le témoin direct est à même de saisir ce qui est *presque imperceptible*. La supériorité du témoin direct ne peut être mieux affirmée »<sup>50</sup>. Or, où donc situer Hardy<sup>51</sup>? En quelque lieu, à la croisée des routes et des armes, à mi-chemin entre le long et laborieux combat, travail d'opposition – travail de sàpe contre la tribune des officiels<sup>52</sup> et *l'opération historique*<sup>53</sup>?

---

<sup>48</sup> « Entre les deux genres d'écriture, le seul point de rencontre formel, est le « Je ». Et cette réalité introduit la question des rapports entre livres de raison et autobiographie». Michel Cassan, *Ibid.*, p. 17.

<sup>49</sup> « Entre 1753 et 1789, S.-P. Hardy est le chroniqueur attentif des petits et grands événements de la vie parisienne, prenant place dans la lignée des bourgeois parisiens... ». Valérie Goutal-Arnal, p. 457, *art. cit.* p. 3.

<sup>50</sup> Emmanuèle Lesne-Jaffro, « Les Mémoires : Une critique de l'histoire au XVII<sup>e</sup> siècle », dans *Les songes de Clio, Fiction et histoire sous l'Ancien Régime*, PUL, Québec, 2006, p. 492.

<sup>51</sup> « Hardy nous fait revivre son époque à travers ce qu'il voit, ce qu'il entend, ce qu'il lit ». Valérie Goutal-Arnal, *art. cit.*, p. 470.

<sup>52</sup> « Les histoires d'historiens font rempart : histoires de France, histoires du règne, elles se disposent en bataillons pour défendre les souverains. [...] Les Mémoires face à cette garde prétorienne font figure d'assaillants. [...] Ils ne sont (les mémorialistes) à la solde de quiconque. L'indépendance figure parmi ces privilèges qui fondent leur crédibilité – cela n'a pas changé depuis Saluste ». Frédéric Charbonneau, *Les silences de l'histoire*, Québec, PUL, 2001, p.87.

<sup>53</sup> En lien avec le concept élaboré par Michel de Certeau, sur lequel nous aurons l'occasion de réfléchir plus profondément au cours du mémoire. Voir Michel de Certeau, *L'écriture de l'histoire*, Paris, Gallimard, 1975.

Devons-nous situer Hardy et son œuvre au plus près de l'historien, tel qu'il se voulait être ? En collectant informations et données, en amalgamant l'oral et l'écrit pour les joindre à la mémoire collective, Hardy entreprend de construire de la sorte une réalité près du vécu, près du réel. Aussi, veille-t-il à notifier son témoignage de diverses sources écrites<sup>54</sup>, garantes d'authenticité et timbres de vérité.

Mais, au-delà des frontières entre passé et présent, entre ce qui fut et ce qui se construit a posteriori et, selon la mentalité des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles pour ne parler que de ceux-ci, n'est-ce pas justement parce qu'il « s'écrit » directement « sur les lieux du crime » que le mémorialiste gagne en crédibilité sur l'historiographe empêtré de réseaux, d'obligances et de fidélités<sup>55</sup>? Si donc, l'historiographe travaille pour un parti, quels sont les liens possibles retenant Hardy, historien, et dans quelle mesure se soucie-t-il de répandre, de diffuser la mémoire, la vérité? Comment les perçoit-il? Comment prévoit-il construire son legs historique et quelle vision de la postérité le gouverne ou l'inspire<sup>56</sup>? Peut-être trouverons-nous quelques ébauches de réponses à travers les lectures faites et citées par Hardy ainsi qu'à travers notre propre lecture du *Journal*. Incidemment, nous porterons tout au long de notre réflexion une attention particulière aux diverses questions que soulève la parenté entre histoire et mémoire, entre une vision du monde divisé en trois temps : passé, présent et futur. Cet intérêt pour le concept de « fabrication de l'histoire » fait suite à la lecture du journal en

---

<sup>54</sup> Voir l'article citée de Valérie Goutal-Arnal, pour un résumé des cinq catégories de sources écrites qu'utilise Hardy pour parfaire son journal, en les pages 472-473.

<sup>55</sup> « Le discours du pouvoir, quant à lui, sera l'affaire de gens de charge et de métier. Encore qu'on appelle historiographes, ce ne sont pas tous des historiens et les textes issus de leurs mains ne sont pas tous historiques [...] Le discours de l'histoire est celui d'une lutte entre le prince et ses ennemis – de toujours ou de l'instant –, le prolongement du corps imaginaire et politique du souverain; par vocation comme par nécessité, il emprunte les voies de l'escarmouche et de la propagande ». Frédéric Charbonneau, *Ibid.*, p. 22-2.

<sup>56</sup> Frédéric Charbonneau ne saurait trop insister sur la notion de corps et le profond attachement liant un homme à sa « mission », sillon intense et fascinant de la pensée contemporaine des grands mémoires, véritable diplomatie de l'esprit : « Il ne semble pas qu'au XVII<sup>e</sup> siècle on accorde aisément à la vie personnelle assez de valeur intrinsèque, indépendante des œuvres ou de la grâce, pour y consacrer, à la façon de Montaigne, un livre et ses réflexions. Le besoin d'un alibi d'ordre historique –les Mémoires sont des livres d'historien– serait donc radical, il ne s'agirait pas de ces règles que l'on contourne à son gré si l'on est habile. Le noble est d'abord sang; le spirituel un fragment détaché de Dieu, l'académicien un membre de la République des Lettres. C'est ainsi comme partie d'un corps –politique, mystique, culturel– que le mémorialiste prend la parole, affirme, conteste ou révèle ». Frédéric Charbonneau, *Ibid.*, p.12.

question, parce que son auteur, Hardy, semble réellement considérer le rapport au temps présent dans une optique historique, c'est-à-dire qu'il rédige son journal d'événements dans une perspective sensible à la transmission des faits, composant au jour le jour une histoire parisienne: « *Mes Loisirs* réunit des choses vues et des choses entendues, auxquelles Hardy adjoignit des choses lues qu'il commentait et jugeait: Hardy fut spectateur, puisque l'historien qu'il prétendait être devait être témoin »<sup>57</sup>. Enfin, les divers rapprochements évoqués tout au long du précédent bilan historiographique entre les notions d'histoire du livre et d'histoire politique (sous l'apport du « renouveau culturel » de l'histoire politique) laissent entrevoir de nouvelles ouvertures, nouvelles corrélations entre ces deux univers.

Cela dit, la frontière entre histoire et mémoire paraît mince. Entre ces deux rives où s'achoppent miroirs et vécus des hommes, quels enseignements pouvons-nous tirer? *Les silences de l'histoire* avancent l'explication suivante: « Loin d'être contingente en une civilisation encore orale, cette proximité et cette homologie des faits et des discours garantissaient seules que l'on pût dire la vérité; en l'absence d'archives, elles assuraient l'*inventio* historique »<sup>58</sup>. Ainsi, la résolution de dire la vérité détermine-t-elle à elle seule le profil du scripteur (celui Hardy en l'occurrence) et de son discours? Nous y reviendrons.

#### 1.6. LA LITTÉRATURE DE TÉMOIGNAGE

Mais à cette confusion régnante entre les genres, une autre explication se prête néanmoins comme solution temporaire, rangeant dans une catégorie à part entière le journal d'événements: comme littérature de témoignage, un genre unique et somme toute, dissociable des Mémoires. Ces derniers s'étendent, dans plus d'un cas, à raconter sous le sceau de l'anecdotique, une histoire parfois plus officieuse: une histoire qui bien souvent s'abreuve à la situation politique. Une situation particulière où, certains mémorialistes, se voyant « grands perdants » de joutes politiques quelconque, utilisent l'écrit pour défendre leur point de vue et contester celui des factions (groupes ou individus) rivales. Incidemment, ces mémoires où se règne souvent l'esprit polémique ou le sentiment de vengeance (sinon le

---

<sup>57</sup> Siméon-Prosper Hardy, *Mes loisirs, ou journal d'événemens tels qu'ils parviennent à ma connoissance (1753-1789, vol. I (1753-1770)*, p. 28.

<sup>58</sup> Frédéric Charbonneau, *Ibid.*, p. 27.

désir de témoigner de son unicité) ne réservent que très peu de place à la « familiarité du quotidien et de l'ordinaire », contrairement au journal d'événements, qui à sa manière cherche à reproduire le quotidien et l'ordinaire : « le journal d'événements correspond plutôt dans sa forme et sa structure, à une chronique encadrée par l'espace et le temps vécu par l'auteur et dont l'horizon d'écriture est peut-être davantage la mémoire que l'histoire »<sup>59</sup>. Perçu de la sorte, l'ouvrage de Siméon-Prosper Hardy reprend place dans les rangs légitimes « d'observateurs fidèles de la vie parisienne », aux côtés des Jean Buvat, Mathieu Marais et Edmond-Jean-François Barbier, bourgeois chroniqueurs de la capitale du 18<sup>e</sup> siècle.

Enfin, il serait faux de prétendre au silence complet de ce personnage quant à sa propre identité et pensée. Ainsi, bien que la signature de Hardy n'apparaisse intégralement à aucun endroit du journal (on y trouve cependant, sous la date du 1<sup>er</sup> mars 1780, une lettre retranscrite initialée S. P. H. L. – Siméon, Prosper, Hardy, Libraire) et que l'auteur s'exécute en son travail d'écriture différemment des diaristes captivés par l'introspection et le désir de confessions (Rousseau) ; l'auteur donne suffisamment d'indices de lui-même pour que ne résident plus aucun doute quant à lui concéder la rédaction de *Mes Loisirs*. Puisque l'œuvre est inséparable de son créateur, nous jugeons pertinent de renvoyer notre lecteur aux commentaires de Maurice Tourneux et Maurice Vitrac, inscrits en préface de leur projet édition partielle parue en 1912 de « *Mes Loisirs* »<sup>60</sup>. Celle-ci met en lumière certains incidents survenus suite à la redécouverte du journal, avant que celui-ci n'aboutisse en toute logique à la Bibliothèque nationale de France, au cabinet des manuscrits : un passage anecdotique témoigne du fait que l'on ait attribué, un temps, l'ouvrage de Siméon-Prosper Hardy à l'un ou à l'autre des deux frères Lottin<sup>61</sup>, également libraires.

---

<sup>59</sup> Voir à ce sujet le chapitre de Pascal Bastien « De la lecture à l'écriture : parcourir la littérature de témoignage » (p. 59-91), dans : Pascal Bastien, *L'exécution publique à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle, Une histoire des rituels judiciaires*, Paris, Champ Vallon, 2006.

<sup>60</sup> Maurice Tourneux et Maurice Vitrac, « *Mes Loisirs* » par S.-P. Hardy, *Journal d'événements tels qu'ils parviennent à ma connaissance (1764-1789)*, publié d'après le manuscrit autographe et inédit de la Bibliothèque Nationale, Tome I, 1764-1773, Paris, Picard et Fils, 1912, p. XII-XV.

<sup>61</sup> Une amitié semble avoir régné entre ces libraires. Ainsi, Siméon-Prosper Hardy signe le contrat de mariage en 1754 de son collègue et possiblement ami, Augustin-Martin (dit Lottin l'ainé). Voir Nicolas Lyon-Caen, Siméon-Prosper Hardy, *Mes Loisirs, ou journal d'événements tels qu'ils parviennent à ma connaissance* dans son introduction du volume 2 à paraître.

## 1.7. LE JANSÉNISME

Quelques indications sur le contexte politico-religieux des années 1771-1774 trouveront ici leurs justes raisons d'être dans la mesure où le journal d'événements traite essentiellement des faits d'actualité, un peu à la manière de la presse périodique, un des véhicules de l'information sous l'Ancien Régime. C'est au sein de ce système de communication qu'il faut replacer et mettre en lumière l'importance d'une communication orale et manuscrite sous-jacente à *Mes Loisirs*. Les « nouvelles à la main » différentes des journaux réguliers et autres périodiques - avec lesquelles il ne faut pas confondre les *Nouvelles ecclésiastiques* par exemple - dont pouvait se servir Hardy pour remplir ses chroniques étaient moins destinées à être publiées, qu'à faire circuler une ou des informations rapidement. Manuscrites, « elles circulaient plus ou moins clandestinement dans les rues de la capitale, mais en soi, n'étaient pas destinées à être *mémoire...* »<sup>62</sup>. Leur importance de même que leur impact général sur le système d'information en pleine effervescence pendant le XVIII<sup>e</sup> sont cruciaux. La notion d'opinion publique, sur laquelle nous reviendrons en fin de parcours, rend compte des innombrables conséquences qu'ont eu ces « nouveaux médias » sur la société française d'Ancien Régime. Du reste, en temps de crise politique, l'influence de ces réseaux de communication, complexes mais habiles, ont manifestement des répercussions notables, et sur les événements en cours, et sur les idées, les opinions étant derrière ou à l'origine de celles-ci.

Le cadre politique et culturel dont nous fait part le *Journal* de Hardy cache par ailleurs un autre enjeu, primordial lui aussi : celui du religieux. Bien que l'État chrétien ait théoriquement la mainmise sur le système religieux, sur leurs croyances ou manières de croire, chrétiens selon les idéaux imposés par la « religion royale », Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle est une ville où se côtoient plus d'une affinités religieuses : le jansénisme en est une de première

---

<sup>62</sup> Siméon-Prosper Hardy, *Mes loisirs, ou journal d'événemens tels qu'ils parviennent à ma connoissance (1753-1789, vol. 1 (1753-1770), Ibid.*, p. 21; sur l'écriture manuscrite, voir François Moreau (éd. par), *De bonne main. La communication manuscrite au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris-Oxford, Voltaire Foundation, 1993 ; sur l'hypothèse d'un journal comme nouvelle-à-la-main, destiné à être lu, voir Vivian R. Gruder, *The Notables and the Nation : the Political Schooling of the French 1787-1788*, Harvard, Harvard University Presse, 2008.

importance. Mais, la France, après avoir pourchassé les réformés (le protestantisme) hors de son royaume au nom de l'unité religieuse, unité nationale, poussera la logique de persécution beaucoup plus loin en interdisant toutes tendances « bibliques, doctrinales, presbytériennes » où le jansénisme paraît en tête de la marche<sup>63</sup>.

Sceptique à l'égard des « Amis de Port-Royal », Louis XIV consacre le paragraphe suivant à Port-Royal dans ses *Mémoires pour l'année 1661*: « Je m'appliquerai à détruire le jansénisme, et à dissiper les communautés où se fomentait cet esprit de nouveauté, bien intentionnées peut-être, mais dangereuses suites qu'il pourrait avoir »<sup>64</sup>. Ainsi, comprend-on la teneur des sentiments de méfiance suscitée par les disciples d'Arnauld. La bulle Unigenitus de 1713<sup>65</sup> que Louis XIV obtint du pape Clément XI n'est qu'un premier sommet du conflit naissant entre jésuites et jansénistes, d'une part, et entre le Parlement et le Roi, d'autre part. Toutefois, la mort de Louis XIV survenue en 1715 sera perçue sans conteste comme une période d'espoir pour les jansénistes, comme une période d'accalmie par les adversaires du défunt roi. Cependant, cet espoir fut sinon vain, à tout le moins de courte durée. En 1730, une déclaration royale fait de la Bulle Unigenitus une loi d'Etat<sup>66</sup>. Cela dit, il faut voir comment ces événements, impopulaires dans le public, marquèrent la mémoire collective des Parisiens, dont celle de Hardy jeune adulte alors, comme le rapporte Nicolas Lyon-Caen : « trente années après les faits, le souvenir de la loi du silence est encore très frais dans sa mémoire, parce qu'il (Hardy) participe de son expérience politique de jeune adulte de 28 ans »<sup>67</sup>.

---

<sup>63</sup> « Les jansénistes se retrouvent en tête de la marche avec un bagage culturel et même social qui réunit tout ce qui est politiquement extrêmement subversif dans les deux camps de la division religieuse du XVIIe siècle ». Dale Van Kley, *Les origines religieuses de la Révolution française, 1560-1791*, Paris, Seuil, 2002, p. 31.

<sup>64</sup> François Bluche, *Louis XVI*, Paris, Fayard, 1986, p. 309.

<sup>65</sup> La Bulle jette l'anathème sur les 101 propositions extraites du *Nouveau Testament en français avec des réflexions morales sur chaque verset* de l'oratorien Pasquier Quesnel.

<sup>66</sup> Monique Cottret, *Jansénisme et Lumières, Pour un autre XVIIIe siècle*, Paris, AlbinMichel, 1998, p15.

<sup>67</sup> Nicolas Lyon-Caen, Siméon-Prosper Hardy, *Mes loisirs, ou journal d'évènements tels qu'ils parviennent à ma connaissance* dans son introduction du volume 2 à paraître.

De plus, nous verrons sous peu à quel point le *Journal* de Hardy multiplie les références au religieux, soulignant à plusieurs reprises la persécution des « amis de la vérité », héritiers de l'ancienne abbaye Port Royal des champs détruite par le Roi-Soleil. Cependant, les Jésuites seront la cible constante des Jansénistes, principalement accusés par ces derniers d'avoir tramé la destruction de ce haut-lieu du jansénisme<sup>68</sup>. Mais, toujours présents en grand nombre, quoique discrets, les « appelants » refont surface à la mort du diacre François de Pâris sur la tombe duquel se produisent de mystérieuses manifestations, guérisons miraculeuses et convulsions qui attirent les foules au cimetière Saint-Médard<sup>69</sup>, où il fut enterré<sup>70</sup>.

Quant au jansénisme parlementaire dont le *Journal* se fait l'écho par moment, celui-ci survient ultérieurement. Le scandale des billets de confessions entre 1749 et 1754 ravive la flamme des adeptes de la vérité, de la grâce, inaugurant une ère nouvelle au sein des fidèles. Le combat politique impliquant l'aile parlementaire janséniste s'engage suite aux refus des sacrements, contre les prêtres en faveur de ceux-ci : « La controverse sur le refus de sacrements dresse les parlements contre la monarchie et contre l'épiscopat parce que la monarchie tend d'abord à soutenir la nouvelle politique sacramentelle de l'épiscopat constitutionnaire »<sup>71</sup>. La lutte engagée entre prêtres et fidèles « appelants » et « constitutionnaires » crée une rupture sans précédent dans l'imaginaire collectif. Cette fissure politico-religieuse, s'il en est une, est rapidement prise en compte par les publicistes, qui nombreux investissent la place publique afin de relancer le débat sur cette affaire, entre autres.

Le coup d'État Maupeou débutant avec l'exil des magistrats du Parlement de Paris (janvier 1771) rouvre à nouveau le débat et plonge, en quelque sorte, la population française

---

<sup>68</sup> Voir Catherine Maire, *De la cause de Dieu à la cause de la Nation. Le jansénisme au XVIII<sup>e</sup> siècle*, thèse univ. Paris I, 2008.

<sup>69</sup> Sur les convulsionnaires de Saint-Médard, voir aussi Catherine Maire, *Les convulsionnaires de saint-Médard : Miracles, convulsions et prophétie à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Galimard, 1985.

<sup>70</sup> Voir les racines religieuses familiales du libraire Hardy, mises en lumière par Nicolas Lyon-Caen, *Ibid.*

<sup>71</sup> Dale Van Kley, *Les origines religieuses de la Révolution française, 1560-1791*, *Ibid.*, p. 221.

(interpellée notamment par les mémoires d'avocats à prendre part à la *discussion*) dans la tourmente qui s'installe pour lors sur la place publique parisienne. S'il est encore trop tôt pour parler d'un réel pouvoir décisionnel de la part du peuple, en revanche, le poids de l'opinion publique se fait plus lourdement ressentir dans les rues de Paris, ne serait-ce que par la publicité déployée contre les failles du système. Ce contexte particulier forme la toile de fond du *Journal* de Hardy, puisque le libraire, « promeneur infatigable », s'attarde aussi bien à capter les bruits circulant dans Paris qu'à rapporter les différents écrits qui « lui tombent sous la main ». Ainsi, tout au long de notre mémoire, serons-nous amené à côtoyer ces phénomènes fondamentaux, véritables obsessions de Hardy. La révolution Maupeou sera par instance commentée au fur et à mesure que nous poserons les principaux jalons de réflexion<sup>72</sup>.

#### 1.8. MÉTHODOLOGIE

Dans un premier temps, il importait de nous familiariser davantage avec l'écriture de Hardy. Pour ce faire, nous avons procédé à une lecture intégrale ciblant une période particulière du *Journal*. Après mûres réflexions, nous avons choisi de concentrer notre regard sur les trois années correspondant à la charge qu'obtint Hardy en tant qu'adjoint au syndic de la Librairie et Imprimerie royale de France. En 1771 Hardy est élu par ses confrères libraires, adjoint au syndic de la Librairie et Imprimerie royale de France, il conservera ce poste jusqu'en 1773. Ces années sont charnières : elles constituent, d'une part un pan socioprofessionnel essentiel dans la vie publique du libraire, qui d'ailleurs relève les défis de cette nomination avec honneur et sérieux, tout honnête homme qu'il est. D'autre part, soulignons que ces années 1771-1773 correspondent au Coup d'État Maupeou, ce qui rendit la lecture de *Mes Loisirs* encore plus fascinante et, notre analyse ô combien plus captivante. D'un univers livresque, voilà que nous étions plongés dans celui de la politique, à un moment précis de l'histoire où se tramaient de grands enjeux, grands principes et grandes batailles dont notre civilisation occidentale est manifestement héritière.

Plus que de nous rapprocher de l'auteur et de sa source, cette lecture concentrée sur un court mais considérable laps de temps, a eu pour autre objectif de faire ressortir tant le style

---

<sup>72</sup> Voir la chronologie en annexe B (p. 112).

que la méthode ou mécanique d'écriture présents au sein du journal. Et d'en mieux comprendre le sens et la visée. Sous quelle forme Hardy présente-t-il ses chroniques, personnelles ou impersonnelles ; quel narrateur se cache derrière le «je», le «on», le «il», par exemple ; Hardy glisse-t-il au sein de ses rubriques des réflexions personnelles quant au sujet rédigé ; à qui s'adresse son journal ; comment l'auteur perçoit-il la période dont il traite ; quelles sont les prises de position visibles à travers le choix de ses rubriques, etc. Mais aussi sera-t-il opportun de saisir au passage le pourquoi et comment de son entreprise scripturaire ; qu'est-ce qui selon lui constitue un événement « historique » et quels sont les phénomènes qu'il privilégie dans sa rédaction.

Histoire culturelle, histoire du livre, histoire de la vie privée, pour ne citer que celles-ci, soutiennent pour ainsi dire, comme toile de fond, l'appréhension première de la source étudiée et de son auteur. Toutefois, une lecture intégrale du journal, des années 1771-1773, proposent d'autres avenues d'analyse qui nous suggèrent quelques clés conceptuelles pouvant faciliter notre compréhension des pratiques d'écritures historiennes de Hardy. Premièrement, nous nous attarderons à saisir les différents rapports entre l'individu et son écriture. Ensuite, nous essayerons de brosser les principales balises du contexte socio-politique de l'époque, ainsi que les pratiques culturelles en place. Enfin, nous verrons quel est l'apport historiographique d'une telle source. Comment le *Journal* de Hardy permet-il de mieux comprendre l'histoire du XVIII<sup>e</sup> siècle de son temps, à travers sa propre vision, et du monde, et de l'histoire. Quels sont les enjeux principaux au cœur du Journal ? Comment pouvons-nous traduire l'information quotidienne en une, historique ? À lui seul, le temps semble capable d'ensevelir le passé et de s'instituer en véritable tombeau de vérité. Aussi revient-il à l'historien, tel qu'il se veut de nos jours, de fouiller la mémoire du monde afin d'éclairer le passé, et là où l'oubli s'est installé, de le chasser ou de lui pardonner<sup>73</sup>.

*Mes Loisirs, ou journal d'évènements tels qu'ils parviennent à ma connaissance* de Siméon-Prosper Hardy constitue en soi et à plus d'un égard, un trésor de connaissances dont le décryptage est des plus passionnants. Histoire politique, histoire socio-économique,

---

<sup>73</sup> Invitation à consulter la courte, mais riche réflexion faite autour du devoir de mémoire et de liberté de l'historien (à la mémoire de Paul Ricoeur) que propose le petit ouvrage collectif suivant: François Dosse, Alain Finkielkraut, Jean-Claude Guillebaud, *La mémoire, pour quoi faire?*, Ed. de l'Atelier, Paris, 2006.

histoire culturelle, histoire du livre en passant par l'histoire de la lecture, histoire de la vie privée, histoire littéraire, philosophie, et plus encore ; toutes sont ici appelées à discuter sur son œuvre, testament et littérature de témoignage tout à la fois. De fait incarnent-elles parfaitement le large éventail d'avenues ou angles d'études possibles et envisageables sur le sujet. Aussi, nous efforcerons-nous de focaliser notre regard en direction de l'écriture, à titre de matière ou source première. Mais surtout en ferons-nous un genre de sentier, de raccourci menant au plus près, jour pour jour, et à travers ses chroniques, du personnage de Hardy : sa mission historique, plus particulièrement.

### 1.9. CORPUS DOCUMENTAIRE

Comme nous l'avons indiqué en introduction, le journal d'événements du libraire Siméon-Prosper Hardy compose un total de 4 082 pages. Celles-ci se répartissent en huit manuscrits autographes de grand format reliés de peau verte. En ce qui concerne les années 1771-1773, elles comportent à elles seules près de 1400 titres différents, autant de rubriques qui racontent le ou les faits du jour. Le nombre de pages manuscrites in folio s'élève à 480 ; tandis que sous leur forme manuscrite, elles se dénombrent à 637 pages.

« Observer, parcourir et manipuler ces manuscrits permet d'investir, jusqu'à une certaine échelle, l'histoire et les parcours du projet d'écriture de Hardy »<sup>74</sup>. Aussi, cette remarque nous permet-elle d'ouvrir un instant la parenthèse sur les matérialités de l'écrit, à l'instar de Roger Chartier, et d'entamer un quelconque dialogue, ou rapport dialectique, entre l'écriture (les mots, le sens qu'ils voyagent et l'écriture), le corps, le papier, le livre. Ces types de relations appartiennent en propre à la culture écrite, que met en lumière Hardy lorsqu'il cite, par exemple, les différents écrits et les lectures faites à travers son journal, en insistant sur le support – alors tenu entre ses mains. Incidemment cette manie de tout dire, et l'information, ses balises et ses supports, constitue de fait un filon intellectuel qu'il est intéressant de poursuivre et sur lequel nous nous attarderons.

---

<sup>74</sup> Voir également la description qui est faite « d'un projet en devenir, qui n'a peut-être été pleinement réfléchi qu'après la fermeture de la *Colonne d'Or* (en 1762 ?)... ». Siméon-Prosper Hardy, *Mes loisirs, ou journal d'événements tels qu'ils parviennent à ma connaissance (1753-1789, vol. 1 (1753-1770), op. cit., p. 16-17. Pour la fermeture de la boutique, voir p. 22.*

Hardy cite en effet, à chaque fois qu'il le peut, la source de ce qu'il lit et « nous » l'indique dans une perspective de chroniqueur scrupuleux. De telle sorte qu'il est possible d'envisager, tant sur le plan du contenu que du contenant, l'information citée car « toujours, en effet, une œuvre se donne à lire ou à entendre dans l'un de ses états particuliers<sup>75</sup> ». La filiation entre deux réalités que séparent quelques deux cents ans d'histoire suppose quant à nous, à elle seule, une « manipulation » mâtinée de découvertes et de voyages<sup>76</sup>, de lectures et de relectures, d'échanges et de transmissions impliquant maintes opérations et individualités. Relire Hardy c'est, en quelque sorte, entrer dans ce mitan de l'écriture qu'évoque Chartier pensant à la culture et à la littérature du 18<sup>e</sup> siècle :

Il convient de rappeler que la production, non pas seulement des livres, mais des *textes* eux-mêmes, est un processus qui implique, au-delà du geste de l'écriture, différents moments, différentes techniques, différentes interventions [...] La processus de publication, quelle que soit sa modalité, est toujours un processus collectif, qui implique des acteurs nombreux et qui ne sépare pas la matérialité du texte de la textualité du livre...<sup>77</sup>

En revanche si Hardy ne demandait à être ni lu, ni publié explicitement, les nombreux ouvrages tirés de son quotidien, injectés dans le nôtre par l'entremise de son *Journal*, confirme l'existence d'autant de procédures, que de processus liés à la circulation des écrits, de sa production à sa consommation, en passant par le phénomène non moins capital de sa publicité.

---

<sup>75</sup> Roger Chartier, *Inscrire et effacer, culture écrite et littérature (XI<sup>e</sup>- XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Gallimard/Seuil, 2005, p. 11.

<sup>76</sup> « Ainsi naît le sentiment naïf, mais profond, de déchirer un voile, de traverser l'opacité du savoir et d'accéder, comme après un long voyage incertain, à l'essentiel des êtres et des choses». Arlette Farge, *Le goût de l'archive*, Paris, éd. Du Seuil, 1989, p. 14.

<sup>77</sup> Roger Chartier, *Ibid.*, p. 9

## CHAPITRE II

### SIMÉON-PROSPER HARDY, SCRIPTEUR D'ANCIEN RÉGIME

Ainsi que nous l'avons vu, l'écriture devient au cours de l'Ancien Régime ce médium capable de faire parler et d'émouvoir les consciences. Siméon-Prosper Hardy, que l'on a vu saisir la plume sur le dos d'événements politiques perturbant son quotidien, se fait-il, en quelque sorte, prendre au jeu de se dire lui-même à travers une écriture qui au départ semblait uniquement vouée à reprendre les faits importants comme autant de « sujets du jour » à noter relevant (et révélant) plus de son être public que de son être privé ? Par une analyse de discours attentive aux différents traits qui par delà l'événementiel font parler l'individualité de l'auteur, nous tenterons de dégager du *Journal* ce qui de prime abord nous renseigne, soit sur l'homme derrière le *Journal*, soit encore sur l'intention historique qui se dégage des écrits. Enfin, là où le scripteur parle au « je », là où il évoque ses proches parents ou amis, là où il se montre inquiet ou soucieux, nous nous attarderons à le comprendre, à saisir son univers ou sa vocation (son besoin ?) étant à l'origine de ce vaste projet d'écriture que représente *Mes Loisirs*.

#### 2.1. UN TÉMOIGNAGE

Entrons sans tarder dans l'univers de « Mes Loisirs, ou journal d'évènements tels qu'ils parviennent à ma connaissance » à la recherche de ce temps passé et des impressions personnelles que le libraire a pu y glisser. Siméon-Prosper Hardy y apparaît d'abord comme ce bourgeois notable doté d'un certain prestige que rehaussera, sans aucun doute, sa nomination à la charge d'adjoint au syndic de la Librairie et Imprimerie royale de France. Du reste, préoccupé d'histoire, de littérature, de politique, et de religion, entre autres, il recherche la vérité à travers certains signes ou manifestation du quotidien. Aussi, tente-t-il de s'en approcher, de la saisir au cœur des différents événements observés, lus ou entendus qu'il retranscrit fidèlement dans son *Journal* destiné à témoigner de ce qui fut et ce, par le rassemblement de chroniques diverses aux sujets les plus épars. En embrassant du regard et de la plume tout ce qui fut susceptible d'intéresser les Parisiens, le *Journal* présente un tour d'horizon sinon complet, du moins diversifié de l'époque. Cette littérature de témoignage dépeint un tableau global et peut se traduire comme une sorte de médium scripturaire idéal servant à capter une époque sous plusieurs angles, à la fois personnels et impersonnels. De

plus, il s'agit d'une écriture qui, au présent, suggère un rapport au temps où se rencontre tout autant le passé, le présent et le futur. Ce dernier invoqué tacitement réside dans l'écriture même. Une écriture du temps présent destinée à servir l'Histoire par la transposition des événements du moment qui en est faite sur papier, qu'elle cumule tous les jours et érige en mémoire : « la mémoire est simultanément technologie du quotidien, éthique des relations sociales et puissance d'être »<sup>1</sup>. Hardy se fait donc, si l'on peut dire, le héraut de l'histoire alléguant par son travail d'écriture un sens historique à l'actuel qu'il suspend et fixe dans l'immémorial « comme autant de rubriques et de parcelles d'histoires notées, annotées, commentées ». Enfin, c'est comme si l'Histoire elle-même devenait maîtresse des lieux et des enjeux en cours; elle est la muse du libraire. On peut en effet penser que Clio règne partiellement sur l'esprit du diariste, car comme nous le verrons, *Mes Loisirs* est le résultat d'un tri où prédomine un certain sens et une vision du monde, tous deux construits à partir d'un regard qui se veut total et omniprésent.

Dissimulé derrière un « je » différencié du soi profond ou bien confondu d'avec la foule, spectateur anonyme caché derrière les nombreux « on » et « il » ; Hardy, utilisant un discours rapproché de celui des nouvellistes et gazetiers (par ailleurs il recopiait souvent les propos tirés de telles sources en prenant bien soin de noter les références et les renvois)<sup>2</sup>, s'efface de l'avant-scène des événements qu'il consigne, et ce volontairement. En revanche, à travers ses écrits, surgissent de ses commentaires ou réflexions, certaines bribes autobiographiques nous permettant de mieux le saisir. Aussi sommes-nous tentés de vouloir le soustraire au voile qui le dissimule... quand il y paraît peu mais suffisamment, de façon épisodique – sous un demi-jour, c'est-à-dire momentanément.

Son œuvre où s'entremêlent notes personnelles et impersonnelles, dans un maelström de nouvelles au ton, sinon austère, du moins un peu froid titille tout de même notre curiosité

---

<sup>1</sup> Eric Méchoulan, *Le livre avalé. De la littérature entre mémoire et culture*, Montréal, PUM, 2004, p. 17

<sup>2</sup> « Son journal devait être complet, non pas accessoire à l'histoire du siècle mais Histoire du siècle lui-même, dispensant ainsi son lecteur de recourir aux gazettes, journaux et autres presse européennes qu'il prenait la responsabilité de recueillir ». Sur ce, nous reviendrons plus amplement. Siméon-Prospér Hardy, *Mes loisirs, ou journal d'événemens tels qu'ils parviennent à ma connoissance (1753-1789, vol. 1 (1753-1770)*, éd. par Daniel Roche et Pascal Bastien, p. 27.

quant à son auteur. À mi-chemin entre la chronique éditoriale et la chronique journalistique, le journal d'événements utilise-t-il l'ordinaire ou mieux l'histoire pour parler de soi<sup>3</sup> ? Cela dit, bien que le texte joue avec la notion d'absence et de présence par le déploiement d'une écriture plutôt impersonnelle mais sensiblement autobiographique (n'y a-t-il point une légère propension de « voyeurisme » à la manière de Jean-Jacques Rousseau – manière qui consiste à se montrer sans être vu ?<sup>4</sup>), nous sommes tentés de faire parler l'auteur à travers son texte par-delà un certain mutisme propre au style du journal d'événement. Découvrir l'auteur, n'est-ce pas accéder à une parcelle de vérité que l'écrit révèle tout en camouflant. Le fil tendu entre détachement et dévoilement, entre objectivité et subjectivité, entre dialogue et désir (désir d'immortalité ?) tout au long du *Journal* de Hardy captive l'attention du lecteur désireux de connaître un morceau supplémentaire d'histoire, attiré qu'il est à son tour, par l'énigme sous-jacente au récit.

En effet, le *Journal* raconte une histoire puisée d'un témoignage lui-même filtré par la perspicacité de l'œil<sup>5</sup>, ou l'acuité du regard<sup>6</sup> ; un regard ouvert sur le monde, mais en même temps hermétique, fermé de l'extérieur. Il se protège de tout risque, qui au passage pourrait briser ou de violer la nature du pacte implicite à l'œuvre, en faisant du « je » un moi purement autobiographique. De fait, plus souvent qu'autrement, le scripteur se dérobe du tableau qu'il choisit comme sujet, évitant ainsi de s'inscrire dans le courant de l'imaginaire et du fictif<sup>7</sup>. Mais quelle est donc la nature véritable du pacte que Hardy instaure avec son

---

<sup>3</sup> « Pour le reste, toute recherche est un questionnement, et d'abord de soi-même. Peut-être, même, ne recherche-t-on jamais que soi-même. C'est la forme la plus subtile d'égo-histoire. Il n'y a pas de mal à ça ; encore faut-il l'admettre. Peu le font ». Pascal Ory, *La culture comme aventure. Treize exercices d'histoire culturelle*, Paris, Ed. Complexe, 2008, p. 23.

<sup>4</sup> « Se montrer sans être vu ». Jean Starobinski, *L'œil vivant. Corneille, Racine, La Bruyère, Rousseau, Stendhal*, Paris, Gallimard, coll. Tel, 1999, p. 150.

<sup>5</sup> « Son texte devient, par la suite, ponctué de cette «écriture de l'œil», de cette conversation que le diariste semble vouloir entretenir avec son lecteur par la rédaction du témoignage et l'introduction de son propre regard: « j'avois remarqué », « je vois passer », « j'aperçois du monde amassé ». Siméon-Prosper Hardy, *Mes loisirs, ou journal d'évènements tels qu'ils parviennent à ma connoissance (1753-1789, vol. I (1753-1770)*, éd. par Daniel Roche et Pascal Bastien, p. 23.

<sup>6</sup> Louis Marin, *L'écriture de soi*, Paris, Presses Universitaires de France, 1999, p. 12.

<sup>7</sup> « Le Moi serait alors (dans l'autobiographie postmoderne), une des *personae* de la fiction épistémologique de l'autoptyque, la mise en scène de l'imaginaire soi-même. Le Moi serait une des

lecteur ? Se rapprocher de scripteur, c'est s'approcher de cette fenêtre ouvrant sur Paris, mais également, dans une autre mesure, de la relation que l'auteur instigue envers son lecteur.

## 2.2. UN PACTE AUTOBIOGRAPHIQUE ?

Parce qu'il utilise le « je », son journal devient-il intime, voire autobiographique? Philippe Lejeune, qui ayant qualifié l'écriture du moi développée dans le monde occidental depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle comme étant essentiellement un phénomène de civilisation, s'applique à décortiquer, puis à comprendre la fonctionnalité du récit autobiographique, dans le texte littéraire avant tout, mais également à travers la notion de pacte entre le narrateur et son lecteur en général<sup>8</sup>. Or, il s'avère que nonobstant ces « je » consignés dans le manuscrit, de toute évidence, l'écriture de Siméon-Prosper Hardy ne se veut aucunement autobiographique, si l'on se fie du moins à la définition esquissée par Lejeune<sup>9</sup>. De plus, le manuscrit ne répond pas au critère du *nom propre*<sup>10</sup>. Malgré cela, plusieurs éléments du pacte autobiographique peuvent servir notre propos et élucider certains des mécanismes d'écriture utilisés par Hardy dans son *Journal*. Sans avancer l'hypothèse d'un pacte clairement énoncé ou articulé par le libraire dans la rédaction de *Ses Loisirs*, on peut effectivement supposer qu'existe une relation tacite entre lui-même, auteur, et d'éventuels lecteurs. Lectorat virtuel pour l'heure, mais néanmoins sous-entendu ou implicite à ce type de littérature, car quoi qu'il en soit, la nature du pacte réside moins dans la volonté de désigner un lecteur précis que dans le degré de proximité voulu par le scripteur, entre l'œuvre, l'événement et son éventuel lectorat.

---

figures de cette fiction dont la fonction ou la fiction propre serait de *regarder* [...] ». Louis Marin, *L'écriture de soi*, Paris, Presses Universitaires de France, 1999, p. 11.

<sup>8</sup> Philippe Lejeune, *Le pacte autobiographique*, Paris, Seuil, 1975, p. 7.

<sup>9</sup> « Récit rétrospectif en prose qu'une personne réelle fait de sa propre existence, lorsqu'elle met l'accent sur sa vie individuelle, en particulier sur l'histoire de sa personnalité ». *Ibid.*, p. 14.

<sup>10</sup> « L'autobiographie (récit racontant la vie de l'auteur) suppose qu'il y ait *identité de nom* entre l'auteur (tel qu'il figure, par son nom sur la couverture), le narrateur du récit et le personnage dont on parle. C'est là un critère très simple, qui définit en même temps que l'autobiographie tous les autres genres de littérature intime (journal, autoportrait, essai) ». *Ibid.*, p. 23-24.

Cela dit, revenons sur la notion de pacte autobiographique. Par exemple, sur l'identité de l'auteur, lorsque le narrateur ne se trouve pas à être le personnage principal (comme c'est le cas notamment chez Hardy), mais qu'il divulgue un récit de type biographique, c'est-à-dire lorsqu'il parle au « je » – étant lui-même récit du témoin; Lejeune nous enseigne que la narration se dit « homodiégétique ». Tandis que le « il » discourant au sein de mêmes écrits annoncerait plutôt une biographie de type classique; où Lejeune qualifie la narration d'« hétérodiégétique ». En fait, ce que tend à nous démontrer cette courte analyse, exposée également sous forme de tableau par Lejeune<sup>11</sup> dans son livre, c'est que l'écriture de Hardy, au premier plan, se révèle être à la fois la somme de ses propres récits de témoignage (« je remarque que », « j'y apprend que », par exemple), à la fois une masse considérable d'informations provenant d'horizons variés, aussi divers les uns des autres. L'identité du « il » devient-elle en conséquence multiple ? Quoique présentés sous la 3<sup>e</sup> personne, les innombrables passages rédigés de sa main au sein de son journal d'évènements ; les « il » (« il court le bruit que ») et les « on » (« on remarque », « on entendait »), ne répondent en définitive pas à la fonction autobiographique, du moins telle serait la réponse de Lejeune à la question<sup>12</sup>.

En revanche, on découvre chez notre libraire installé rue St-Jacques à Paris, homme de lettre et sorte d'« enquêteur<sup>13</sup>», une plume certainement apte à inspirer une riche biographie de Paris! Puisque Siméon-Prosper Hardy travaille dans un premier temps à retenir, décrire et immortaliser tant les évènements, que les rumeurs, entre autres faits notoires, son écriture fait de lui une sorte de biographe des Parisiens et du *Tout-Paris* et non un auteur

---

<sup>11</sup> Philippe Lejeune, *Ibid.*, p. 18.

<sup>12</sup> Son journal où le « je », apparaît par delà une volonté marquée d'anonymat, laisse également présupposer l'hypothèse d'un « je » cautionné, voire crédité d'authenticité, comparable à celui du mémorialiste, dont le témoignage personnel traduit un gage de sincérité, d'objectivité –en réaction à la subjectivité de l'historiographe. Puis, Hardy utilise le « il » rapportant récits, faits divers et autres, à partir d'imprimés circulant à Paris ( arrêt du Parlement, arrêt du Conseil du Roi, feuilles volantes, etc.), puis à partir d'écrits obtenus de diverses mains –on pense ici à l'amitié liant le libraire et le commissaire de police Désormeaux, par exemple. Mais également, Hardy raconte « ses loisirs ou évènements » selon diverses autres sources : écrites, orales ou visuelles (placards, canards, relations, témoignages oculaires rapportés, rumeurs, etc), dont il prend grand soin de citer la provenance, une fois encore, dans un souci d'authenticité.

<sup>13</sup> Pour faire référence à la promenade, thème qui sera plus amplement développé dans la seconde section de ce présent chapitre.

s'autobiographant... Résistent malgré tout, au silence celant sa propre intimité, certaines empreintes subtiles, mais indélébiles, de ses sensibilités, fréquentations, mœurs, et autres, toutes lisibles au travers des chroniques qu'il inscrit ou retranscrit scrupuleusement sur les livres de comptes originairement destinés à la *Colonne d'Or*<sup>14</sup>.

### 2.3. LE PACTE DE VÉRITÉ

Par ailleurs, quant au pacte autobiographique ci-haut mentionné, entre narrateur et lecteur, pacte dont Hardy investi son manuscrit : souscrit-il au critère de vérité comme étant au surplus un *pacte référentiel* où prédomine à la fois le serment « aussi abrupt que total » de dire la vérité et rien que la vérité et où s'affirme également le désir d'exclusivité : « ce qu'il est le seul à pouvoir nous dire »<sup>15</sup> ? Et, à quels degrés, l'écriture de Hardy supporte-t-elle cette conscience historique et commémorative : est-elle pour l'époque le propre de l'historien ? Ou celle du mémorialiste, soucieux de laisser en quelque lieu la marque de son passage et d'inscrire au rang des faits historiques, les événements qu'il rapporte de visu ? En quoi le pacte de vérité imputable à ces derniers, diffère-t-il de celui motivant le diariste<sup>16</sup>, désireux de s'immortaliser<sup>17</sup> ? La régularité et le soin que le libraire entretient, notant au jour le jour « ses loisirs, ses événements », le rapprochent hypothétiquement du diariste, mais l'impersonnalité, l'objet, voire le sujet de ses chroniques l'en éloignent définitivement, le ramenant plus près des rivages de l'histoire.

Enfin, pour revenir aux propos de Lejeune et opérer un futur transfert entre l'analyse autobiographique et l'Histoire, faut-il voir à quel point, la critique ou plutôt, pour le citer plus

---

<sup>14</sup> « Le journal de S.-P. Hardy n'a rien d'un journal intime. Son auteur y privilégie le plus souvent l'anonyme « on » au « je », et s'y fait le plus discret possible à propos de ses opinions. Pourtant le choix des thèmes traités, les documents recopiés, les *nota bene* ou les « réflexions sur » ajoutés à la fin des articles... » Valérie Goutal-Arnal, art. cit., p. 467.

<sup>15</sup> Philippe Lejeune, *Ibid.*, p. 36-37.

<sup>16</sup> Si la question se pose, la réponse, quant à elle, toute négative que nous nous proposons d'émettre sommairement, provient entre autres, de ce que Lejeune entend par littérature intime. Ce dont nous avons précédemment fait mention, en évoquant le critère du *nom propre*, trouve ici encore sa raison d'être. Voir Lejeune, *Ibid.*, p. 23-24.

<sup>17</sup> « L'écriture étant par elle-même le regard de la mort sur soi et sur les autres, ce n'est pas tant une quête d'immortalité que l'immanence du rapport à la mort que révèle l'écrivain dans son écriture ». François Dosse, *Ibid.*, p. 60.

exactement: « la littérature critique sur l'autobiographie est soumise en même temps, dans la mesure où le genre est historique, aux conditions de toute « opération historique », pour reprendre l'expression de Michel de Certeau<sup>18</sup> ». Or, afin de mieux comprendre l'ampleur du phénomène littéraire et historique attaché à la redécouverte des écrits du for privé, et dans ce cas-ci, jauger la richesse que nous offre l'héritage manuscrit unique de Hardy comme témoignage, voici cité par de Certeau, un des pièges, véritable boîte de Pandore, que renferme potentiellement l'écriture de l'histoire : « L'histoire ne s'écrit pas d'un lieu intemporel, mais dans un présent, et c'est quand on l'oublie que le présent se manifeste le plus. Avec quelque recul, le texte historique ainsi produit devient lui-même un document daté, qui reflète l'effort d'une époque pour structurer son univers<sup>19</sup>. Ainsi, le journal d'événement qui rend compte, entre autres choses, des sensibilités d'une époque (dans ce cas-ci, il parle tantôt de l'auteur, tantôt des Parisiens), reflète et la vision du monde qu'a l'auteur, et l'effort mis en œuvre par ce dernier pour ordonner ce monde, ce que l'écriture du temps permet d'ailleurs de faire, par instance.

Lire Hardy, c'est lire le Paris des Lumières, qu'il décrit au présent pour le futur. Ce faisant, le libraire s'attarde à donner un sens à l'histoire, un sens que commande le devoir de citoyen afin de récupérer ce que le temps efface des mémoires et de réparer peut-être ce que l'Histoire défait, détruit. Pour sauver de l'oubli, un monde, un idéal, un monde idéal, une bataille et ses victimes, tout aussi bien, le journal s'avère un outil précieux. Il arrache au temps présent, une trame événementielle (dramatique dans ce cas-ci): le «coup d'État Maupeou» qu'il fallait sortir de l'ombre car « le public paroissant se familiariser avec son mal au point d'être devenu presque insensible »<sup>20</sup>.

#### 2.4. L'ÉCRITURE HISTORIQUE D'UN PROMENEUR

À suivre le diariste dans la cueillette des matériaux indispensables à la composition de son journal, il n'est guère étonnant de ressentir cette impression d'être au cœur d'un voyage

---

<sup>18</sup> Il cite : Michel de Certeau, « L'opération historique », in *Faire de l'histoire*, sous la direction de J. Le Goff et P. Nora, éd. Gallimard, 1974, t. I, p. 3-41. Phillippe Lejeune, *Ibid.*, p. 312.

<sup>19</sup> *Ibid.*

<sup>20</sup> *Journal*, le 6 avril 1773.

et de procéder à une sorte de visite guidée de la ville<sup>21</sup>. De fait, le *Journal* permet d'investir l'espace parisien pour une toute première fois, un peu à la manière d'étrangers arrivant en ville. Aussi, est-il instructif d'aborder en bref cet aspect important des Lumières : le cosmopolitisme. Sans l'étudier en profondeur, on peut voir que la littérature de voyage croît en popularité tout au long de l'Ancien Régime<sup>22</sup>. Guidée ou bercée par le bel effet de ce véhicule de promenade qu'est le guide de voyage aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, l'élite parisienne trouve certes matière à complaisance dans l'exercice de ce « nouveau » loisir. Qui plus est, tout en apprenant sur elle-même des choses dont elle ignorait l'existence, cette traversée parisienne semble lui donner accès à l'Autre (l'altérité), et ce, sous un aspect privilégiant l'approche sociologique. L'élite citadine alors affairée à la redécouverte d'une ville pourtant vieille, usée et qu'elle croyait connaître, est rien de moins que saisie d'appétit pour des choses ordinaires, que rehaussent et font redécouvrir la littérature de voyage, en proposant un regard neuf sur le quotidien, l'habituel, voire sur l'ancien<sup>23</sup>. Ainsi, la promenade étudiée principalement comme pratique de l'espace incarne à proprement parler un exercice correspondant parfaitement à l'esprit des Lumières, envisageable de la même façon que le sont les thèmes classiquement visités et revisités par l'historiographie que sont la sociabilité, convivialité, civilité et plus encore.

En apparence banale, la promenade se voit désormais repensée comme mode d'appropriation d'un lieu et d'un univers. Autrement dit, comme loisir pratiqué aussi bien individuellement que collectivement, lequel connaît un essor capital au cours de l'époque moderne. C'est ce que Laurent Turcot entend, entre autres, montrer dans *Le promeneur à Paris au XVIIIe siècle*. Ce que propose l'historien nous intéresse particulièrement en ce qu'il

---

<sup>21</sup> « Le guide de voyage se présente comme la source par excellence pour analyser une part des modalités de réception dans la découverte et l'utilisation de l'espace urbain. Il construit une réalité sociale qui donne « sa » compréhension de l'espace ». Laurent Turcot, *Le promeneur à Paris au XVIIIe siècle*, Paris, Gallimard, 2007, p. 275.

<sup>22</sup> Voir Daniel Roche, *Humeurs vagabondes, de la circulation des hommes et des voyages*, Paris, Fayard, 2003.

<sup>23</sup> « L'utile et l'agréable s'inscrivent dans le catalogue des informations transmises et véhiculées. Les auteurs des guides offrent des connaissances (pratiques et érudites) nécessaires à la découverte et à l'appréciation de l'espace. L'espace décrit devient un espace vécu et certains vont même jusqu'à suggérer la promenade comme moyen de découverte. L'idée est de provoquer une expérience individuelle. L'évolution du genre même du guide de voyage favorise la promenade individualisée ». *Ibid.*, p. 277.

place Hardy aux côtés des non moins illustres Louis Sébastien Mercier et Nicolas Edme Rétif de La Bretonne<sup>24</sup>. Explicitant le rôle imputé par chacun de ces protagonistes (parangons), tour à tour, par le déploiement d'une vaste et passionnante mosaïque d'allées et venues telles que pratiquées par les écrivains eux-mêmes, le livre redonne à la promenade ses lettres de noblesse, alors que nous en faisons aujourd'hui un usage courant, sans question ni prétention, sans interroger l'origine de cette pratique.

C'est en suivant pas à pas Siméon-Prosper Hardy dans ce que nous pouvons nommer sa ronde quotidienne ou bien promenade à Paris<sup>25</sup>, qu'il nous est aisé de rencontrer plusieurs scènes ou épisodes dépeignant la ville; ses murs, son passé, son destin architectural, par quelques évocations du présent et des projets à venir. Voici ce que libraire note à propos des transformations dont il témoigne à la manière d'un reporter :

Traversant le jardin du Palais Royal, je me trouve à portée de remarquer qu'on venoit de détruire de fond en comble l'ancienne gallerie en forme d'arcades, donnant immédiatement sur ce jardin, et par laquelle on communiquoit auparavant d'une des ailes du Palais à l'autre, pour exécuter le projet qu'on avoit depuis quelque temps d'y substituer une belle grille de fer, ce qui devoit dégager beaucoup la vue de ce jardin, et la procurer à tous ceux qui passeroient le long de la rue Saint-Honoré.<sup>26</sup>

Mais, si Hardy s'attache à la capitale qu'il dessine à travers une sorte de chronique architecturale mettant en valeur monuments, rues, chantiers, entre autres constructions des lieux qu'il aime à décrire; le promeneur<sup>27</sup> qu'il est, s'attarde également aux divers évènements ayant force de sensation dans la société parisienne de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. En ces temps troublés, que sont ceux qui composent le portrait de Paris des années 1770, plus précisément à partir de janvier 1771, moment où débudent les réformes du

---

<sup>24</sup> Laurent Turcot, *Ibid.*, p.343

<sup>25</sup> Voir le chapitre de 6 de Laurent Turcot pour plus amples réflexions sur ce type de rubrique. *Ibid.*,

<sup>26</sup> *Journal*, le 19 avril 1773.

<sup>27</sup> « On ne s'étonne pas de retrouver dans la bibliothèque de cet homme de foi des livres de piété ; ni en outre, chez ce promeneur infatigable, une *Description de Paris*. [...] Cette vie de lecteur, cette vie de promeneur, on l'a retrouvée à travers le Journal. Car on l'oublie trop souvent, le diariste est un homme et les manuscrits qu'il rédige un objet : la lecture de *Mes Loisirs* ne doit pas ignorer ces deux réalités ». Siméon-Prosper Hardy, *Mes loisirs, ou journal d'évènements tels qu'ils parviennent à ma connaissance (1753-1789, vol. I (1753-1770)*, éd. par Daniel Roche et Pascal Bastien, p.16.

chancelier, les récits de la vie de cour s'intègrent au *Journal* et permettent aussi d'édifier un fragment d'histoire.

C'est en retraçant certains des hauts faits de la cour – de même que d'autres, d'apparence certes plus banale, voire ordinaire, que le libraire parvient à esquisser sa vision du monde, sorte de peinture des mœurs où priment la vertu, le bon goût et les bonnes manières. Que ce soit pour dépeindre en son menu détail la vie des rois, des reines, dauphins, dauphines, des princes et princesses, et autres membres de l'élite, ou pour critiquer, voire rendre tangible « l'adversité » dans la cité, ou tout simplement parce qu'il est normal de parler de ces choses plus ou mondaines qui ornent tour à tour la vie des Parisiens d'Ancien régime ; le *Journal* de Hardy rapporte plusieurs des faits et gestes de la cour. Témoignage, qui de plus, rappellera au lecteur les usages de la promenade et de la fête :

Ce jour, l'un de ceux de l'Octave de la fête de Saint-Cloud<sup>28</sup> que les eaux de la magnifique cascade de Monsieur le duc d'Orléans, nouvellement rétablies, devoient jouer pour la première fois, *Monsieur le Dauphin* et *Madame la Dauphine*, Monsieur le *comte de Provence* et *Madame la comtesse de Provence*, *Madame* et *Madame Elisabeth* filles de feu Monsieur le Dauphin, se rendent du château de Versailles à *Saint-Cloud* par le chemin de *Ville d'Arre*, et arrivent dans une même voiture au Parc vers six heures du soir ; on recommence à faire jouer pour ces princes et princesses les eaux dont on avoit déjà donné le spectacle au public, il s'y trouvoit beaucoup de monde quoiqu'il fit fort mauvais temps. Étant descendus de voiture près du grand jet, ils se promennent à pied tout le long des bas jardins traversant toute la foire, et entrent ensuite dans le lieu où devoit se donner le bal et le feu d'artifice, auquel ils assistent avec une multitude de personnes au milieu desquelles ils se promennent très librement, etc.<sup>29</sup>

Hardy parle ainsi des mœurs de son temps avec une sensibilité qui résume en quelque sorte l'amour, la fidélité, qu'il porte pour son roi, pour la famille royale, pour la tradition en général. La longue description des faits et gestes témoigne sans conteste de cet attachement, toujours présent pour la monarchie au XVIII<sup>e</sup> siècle, alors qu'une partie de celui-ci s'enfoncé tranquillement plus avant dans ce que Paul Hazard a nommé *La Crise de la conscience*

---

<sup>28</sup> « Hardy passa de nombreux étés à Saint-Cloud, où sa belle-mère louait une maison ; de ce lieu de repos et de rencontres amicales, il rapportait nouvelles et faits divers et il justifiait par l'éloignement dû à ces séjours, son ignorance de certains événements ». Siméon-Prosper Hardy, *Mes loisirs, ou journal d'événements tels qu'ils parviennent à ma connaissance (1753-1789, vol. I (1753-1770)*, éd. par Daniel Roche et Pascal Bastien, p. 9.

<sup>29</sup> *Journal*, le 8 septembre 1773

européenne<sup>30</sup>. Vraisemblablement, Hardy, attaché à la corporation des libraires, à la bourgeoisie, ainsi qu'à la cellule parlementaire jansénisante, fait fi à cet instant précis, dans son écriture du moins, de la controverse qui fait rage tant à Paris qu'en Province. S'agit-il d'un moment de détente pour le libraire ? Le joli tableau de la promenade tel que décrit par Hardy, fait figure d'un moment de bonheur, de bien-être à tout le moins qu'il puise à même le sentiment d'ordre et de vertu émanant de la splendeur rituelle du cortège royal qui se défile heureux à la promenade, sous le regard de son peuple, comme il se doit, comme le veut la tradition, comme le *veut* bien Hardy, aussi.

Mais, ce bonheur des loisirs convenables, est-il menacé par les entorses politiques du chancelier ? Dont les méfaits entravent tout autant les bons plaisirs, que l'héritage idéologique d'une population affectueusement attachée à la monarchie, heureuse de pouvoir la contempler dans tout son éclat, époque où la dauphine pouvait se louer de briller de tous ses beaux atouts, avant que ne survienne le bris dans l'imaginaire politique du peuple<sup>31</sup>... La révolution Maupeou est-elle symbole d'une ère fragilisée ?

Certes, la faille se dessine sous les traits que tisse le *Journal* de Hardy ; et celui-ci en devient véritablement l'écho, par moment. De fait, la crise parlementaire incarne cette ombre menaçante et les thèmes de crise, de luttes intestines, d'absolutisme, comme ces autres, d'opinion publique, de justice et de nation se feront plus que récurrents au cours des quatre années qui nous préoccupent. Pendant ce même temps où le libraire exerce la charge d'adjoint au syndic, nécessairement. Mais cela dit, se positionner contre le chancelier de son roi, ce n'est pas nécessairement se poster contre son roi, encore moins contre la monarchie, la tradition ou l'Ancien Régime en général. Bref, pour revenir brièvement sur les manchettes

---

<sup>30</sup> La crise de la conscience invoquée par Paul Hazard, bien qu'elle se dessine, selon l'auteur autour des années 180-1715, traduit essentiellement un phénomène de fond, qui ne peut en vérité se restreindre dans une chronologie fixe, précise. Elle reflète à notre avis, une mutation si profonde qu'elle traverse, voire transgresse les limites temporelles fixées par l'historiographie dont le but est d'en expliciter les fondements. Dans tous les cas, le siècle des Lumières en est l'héritier et donc en quelque sorte, le reflet. Voir Paul Hazard, *La crise de la conscience européenne*, Paris, Fayard, 1961.

<sup>31</sup> Voir Alain Guéry, « Le roi est Dieu, le roi et Dieu » dans *L'État ou le roi. Les fondations de la modernité monarchique en France (XIV<sup>e</sup> –XVII<sup>e</sup> siècles)*, Textes réunis par N Bulst, R. Descimon, A. Guerraux, Paris, Éd. De la Maison des sciences de l'homme, 1996, pp. 27-47 ; Ernst Kantorowicz, *Les deux corps du roi : Essai politique sur la théologie politique au Moyen Âge*, Paris, Gallimard, 1989. Sur l'imaginaire politique, voir Jean-Marie Apostolides, *Le roi-machine, spectacle et politique au temps de Louis XIV*, Paris, Ed. de Minuit, 1981.

qu'Hardy défraie et construit dans son recueil manuscrit, celles-ci ne manquent pas de rapporter les épisodes les plus connus, voire les plus célèbres de l'histoire de France, encore aujourd'hui.

Engagé de plain pied dans le Paris du XVIII<sup>e</sup> siècle qu'il raconte, Hardy est certes ce « Parisien, élevé dans les anciens principes, mais depuis trente ans mêlé par goût aux agitations du siècle, un représentant de ces classes moyennes<sup>32</sup> » notant aussi fidèlement qu'il lui en est possible, tant les malheurs<sup>33</sup>, que les petits bonheurs – ou doux plaisirs de son temps parce qu'ils incarnent aussi, de façon respective, un maillon de la trame « dramatique et historique » se profilant dans le *Journal*.

## 2.5. RÉCIT HISTORIQUE

Cependant, revenons pour y réfléchir, à la pratique de la promenade telle que Hardy la met en scène dans son *Journal*. L'on peut voir non pas seulement une méthode d'investigation et d'information – aux seuls paramètres journalistiques que consacrent de vieux habits usés empruntés<sup>34</sup>, mais également, une méthode d'investigation « des lieux, des temps et des faits<sup>35</sup> », à la manière dont l'approfondit François Hartog dans *Le miroir d'Hérodote*, tandis qu'il décrit l'avènement d'une science historique survenue en plein cœur

---

<sup>32</sup> Charles Aubertin, *L'esprit public au XVIII<sup>e</sup> siècle. Etude sur les mémoires et les correspondances politiques des contemporains, 1715 à 1789*, Paris, Didier, 1873, p. 406 ?

<sup>33</sup> Sur ces passages malheureux connus de l'histoire, il ne suffit que d'évoquer les festivités endeuillées marquant le mariage du dauphin, futur Louis XVI et de la dauphine, Marie-Antoinette que rapporte Hardy, le lendemain 31 mai 1770, en parlant de la veille au soir : « ce jour devoit être la clôture des réjouissances du mariage de M. le Dauphin pour Paris ; on n'est pas fort content de l'exécution du feu qui manque en partie la portion la plus intéressante ayant été consumée par les flammes ; on est encore dans le cas de gémir des accidents de toute espèce qui arrivent à cette fête ; il s'y est rendu une si prodigieuse quantité d'équipages que la multitude en est extrêmement maltraitée ; on ramasse des corps morts de quoi en remplir onze voitures et on les fait transporter d'abord au cimetière de la paroisse de la Madeleine fauxbourg Saint-Honoré pour les exposer ensuite dans la rue, afin qu'on pût les reconnoître ; indépendamment des morts un très grand nombre de personnes sont aussi dangereusement blessées, etc. ». *Journal*, le 31 mai 1770.

<sup>34</sup> « Parce que le regard qu'il pose sur la ville est celui d'un observateur curieux, la promenade est une méthode d'investigation et d'information ». Laurent Turcot, *Ibid.*, p.358.

<sup>35</sup> François Hartog, *Le miroir d'Hérodote*, Paris, Gallimard, 2001, p. 15.

du monde antique<sup>36</sup>. La réflexion que tire l'auteur historien de son essai « sur la représentation de l'autre » – comme l'indique le sous-titre de son livre, puise en tout premier lieu ses racines chez les Grecs, au cours de la période classique, notamment, puis dans les Écritures Saintes. Ou, plus précisément, dans un parallèle construit entre ces deux cultures ; « où le *nomos* devient pour beaucoup d'intellectuels grecs du V<sup>e</sup> siècle av. J.-C., un objet courant d'investigation (*historia*)<sup>37</sup> ». De ce fait, vu comme dispositif ou méthode propre à la saisie à la collecte des données, la promenade chez Hardy figure vraisemblablement au sein même d'une certaine mise en branle de l'histoire comme science du vrai, de la même manière que le siècle semble s'investir résolument dans la recherche objective de la vérité. Une vérité fidèle à l'événement, à ce qui s'est passé...

En conséquence de quoi, ce loisir savant ou savamment utilisé, tel qu'appréhendé par le libraire du moins, dans son *Journal* reflète bel et bien une forme d'enquête à vocation historique – menée personnellement, sur le terrain, de et par le propre gré de l'auteur ; « On trouvera plus loin la suite de cette affaire en supposant que je puisse en être informé »<sup>38</sup>. En effet, le promeneur récolte, cumule, emmagasine l'essence authentique du *Temps présent*, par le truchement de la promenade, entre autres méthodes d'investigation. Ainsi, tout en adhérant généralement à l'hypothèse de Laurent Turcot – qui voit dans la promenade une pratique de l'espace<sup>39</sup>, nous ne saurions, en revanche, insister suffisamment pour notre propos, sur la perspective historienne centrale assignée à la promenade telle qu'exercée par Hardy.

---

<sup>36</sup> Cette science ou pour lors, épiphénomène, est d'abord lisible, selon Hartog, dans le creux des pierres tombales, où se trouve gravé un intense désir d'éternité exprimé par la grande civilisation de l'Égypte ancienne<sup>36</sup>. Puis, il se verra plus particulièrement présent dans le discours des premières productions historiographiques de la Grèce Antique, lisible notamment à travers les toutes premières traces d'égotisme, et dont Hérodote serait en quelque sorte l'inventeur. François Hartog, *Ibid.*, p. 14.

<sup>37</sup> François Hartog, *Ibid.*, p. 15.

<sup>38</sup> *Journal*, le 26 mai 1773.

<sup>39</sup> « L'auteur de *Loisirs* raconte la manière dont il voit la ville. Ce sont les lieux qu'il fréquente qui sont le plus cités. À plusieurs endroits, il se permet d'expliquer sa méthode pour consigner ces événements. Il individualise l'espace en se l'appropriant par une description personnelle. Il construit son image de la ville au travers des promenades qu'il réalise seul et qui servent à consigner ce qu'il voit. L'Écriture a alors pour fonction de mettre en ordre ses impressions ou ses réflexions. ... Il met en forme un récit du moi qui s'articule sur un événement précis. Il y a véritablement individualisation de l'espace parce que la ville est appréhendée comme source d'information, il suffit au rédacteur de s'y déplacer et d'y jeter un œil intéressé ». Laurent Turcot, *Ibid.*, p. 349-350.

Ainsi, la promenade s'avère être une des nombreuses techniques d'enquête du libraire. Les rythmes d'écriture de Hardy, écriture de la ville et écriture de soi, traduisent un regard très précis (regard parfois emprunté, comme nous avons fait mention précédemment, mais également personnel dans plusieurs cas), dévoilant tour à tour : la vie telle qu'elle se déroule à la cour, dans les rues, les jardins; les aléas de la loterie et de la finance et tout autrement (faillites, suicides, poursuites, etc.); le crime et sa répression par les autorités, ainsi que le pouls de l'opinion publique et les faits divers qui la nourrissent<sup>40</sup> et autres rumeurs circulant dans Paris<sup>41</sup>. Or, si l'écriture de Hardy diffère de celle que mettent en valeur les livres de raison, les mémoires et autres ouvrages de nature autobiographique – écritures du for privé –, par le déploiement « de l'extériorité, du spectaculaire, de l'Histoire<sup>42</sup>» elle n'en demeure pas moins héritière d'une certaine façon de faire, redevable « au privé » en ce qu'elle place le narrateur dans la position de témoin. Observateur fidèle de son temps, Hardy, laisse son regard, plus que sa personne, raconter l'essentiel des événements à retenir<sup>43</sup>.

## 2.6. UN NOUVEAU TABLEAU DE PARIS ?

Paris devient rien de moins que le siège et lieu de départ d'un examen socio-culturel, politique et religieux. Attentif aux moindres mouvements, moindres bruits susceptibles d'émouvoir son âme et conscience de citoyen et d'historien en quête d'exceptionnel ou bien

---

<sup>40</sup> Hardy raconte un public attiré, intrigué notamment par le spectacle punitif des condamnés, par exemple. Voir à ce sujet Pascal Bastien, *L'exécution publique à Paris au XVIIIe siècle, Une histoire des rituels judiciaires*, Paris, Champ Vallon, 2006.

<sup>41</sup> Des rumeurs qui portent aussi bien sur les détails quotidiens, que sur la politique, la vie des halles, des faubourgs, le climat et prix du pain, etc. Voir à ce sujet, l'article de Valérie Goutal-Arnal, art. cit. p. 470 et plus.

<sup>42</sup> Michel Cassan, « Les livres de raison, invention historiographique, usages historiques », p. 16. dans : Jean-Pierre Bardet, François-Joseph Ruggiu (dir.), *Au plus près du secret des cœurs, nouvelles lectures historiques des écrits du for privé en Europe du XVIe au XVIIIe siècle*, Paris, PUPS, 2005, p. 20.

<sup>43</sup> « Le rapport très étroit qu'entretiennent les diaristes avec l'imprimé – à plus forte raison pour notre libraire – rappelle le rôle « des choses publiées » dans l'élaboration de l'Histoire » ; Siméon-Prosper Hardy, *Mes loisirs, ou journal d'évènements tels qu'ils parviennent à ma connoissance (1753-1789, vol. I (1753-1770), op. cit., p. 25.*

de normalité, pour ne pas dire aussi, d'exceptionnel normal<sup>44</sup>, dans certains cas. « Le ou les sujets du jour » s'accumulent ainsi page après page, selon la prédisposition de son esprit sensible à englober le plus d'éléments possible qui lui permettront de broser un tableau général de son époque. Aussi, son œil est-il toujours à l'affût de ce que la foule exprime soit par le biais de l'oral ou de l'écrit. Ici, l'appropriation de l'espace (par la promenade du journaliste<sup>45</sup>) sert de fait au promeneur à capter – tous azimuts, observations, rumeurs et écrits, etc. En revanche, si certains de ces éléments se voient recueillis lors de la promenade, d'autres lui parviendront par voies indirectes, par échange. Enfin, saisie puis digérée par le geste de transcription<sup>46</sup>, cette moisson d'informations destinée à parfaire aux exigences de son projet scriptural, doit se lire indubitablement comme une écriture mémorielle au sens d'historique : une écriture se situant quelque part dans la forme, entre mémoire et littérature de témoignage, tel que nous l'avons souligné précédemment.

Or, à supposer un temps, que Paris devienne le personnage « biographé » par Hardy, la tension (créatrice) ou ce que François Dosse nomme *Le pari biographique* se départagerait donc entre trois tiers, c'est à dire, entre l'auteur, le narrateur et le personnage<sup>47</sup>. Ce personnage fut-il nommé momentanément « Paris » au bénéfice d'un pacte furtif, cet autre *Tableau de Paris*<sup>48</sup>, correspondrait-il plus avant au travail d'un écrivain, journaliste,

---

<sup>44</sup> Voir Carlo Guizburg, *Le fromage et les vers : l'univers d'un meunier du XVIe siècle*, Paris, Aubier, 1993.

<sup>45</sup> Laurent Turcot, *Ibid.*, p. 349.

<sup>46</sup> La transcription des pièces que Hardy entreprenait pour son journal est inséparable de sa conception de l'histoire. Barbier joignait des imprimés à ses manuscrits, collait des gravures, arrêts et chansons ; le *Journal* de Hardy digérait ces textes publics en les intégrant pleinement dans son histoire « du siècle ». Siméon-Prosper Hardy, *Mes loisirs, ou journal d'évènements tels qu'ils parviennent à ma connaissance (1753-1789, vol. 1 (1753-1770))*, éd. par Daniel Roche et Pascal Bastien, p. 25.

<sup>47</sup> « L'écriture biographique porte en effet au paroxysme la tension entre ces trois pôles que sont l'auteur, le narrateur et le personnage. On a bien compris aujourd'hui à quel point l'histoire est un faire construit par l'historien lui-même et relève donc pour une part de la fiction. Il en est de même pour le biographe qui fonctionnalise son objet et le rend ainsi insaisissable malgré l'effet de vécu réalisé ». François Dosse, *Le pari biographique*, Paris, La Découverte, 2005, p. 74.

<sup>48</sup> Le *Tableau de Paris* de Mercier nous fait découvrir la ville au hasard des errances. Promeneur à pied, piétons, le « chroniqueur » observe Paris sous tous ses angles ; rites sociaux, violence, corporations de métiers, populismes, mondanités, et plus encore. Rien n'échappe à l'auteur qui raconte avec maints détails la capitale parisienne du XVIII<sup>e</sup> siècle. Voir Louis-Sébastien Mercier, Rétif de la Bretonne, *Paris le jour, Paris la nuit*, Paris, Laffont, 1990.

nouvelliste<sup>49</sup> ou d'un historien – vocation que le libraire revête volontairement, et ce, dans le plus grand respect et souci d'inscrire ce qu'il jugeait comme étant important, authentique et vrai<sup>50</sup>? Ou plus encore, son ouvrage concorderait-il mieux avec celui du mémorialiste, en recrudescence au cours de l'époque moderne. Où trouverons-nous un point d'amarre entre l'écrivain (biographe?), le nouvelliste, le mémorialiste et l'historien, tout paradoxal que cela puisse paraître ? Le siècle des Lumières n'ouvre-t-il point toute grande la porte à ce genre de débordement ou irruption de la sacralité dans ce qui fut jadis jugé ordinaire:

Un véritable transfert de sacralité<sup>51</sup> se cristallise dans la société laïque sur ces nouveaux hommes qui ont fait la littérature française avec les mêmes talents et sens du sacrifice que ceux qui, du côté de l'histoire, ont dirigé le pays ou ont succombé dans ses batailles. Le Panthéon républicain imaginaire, au sens Malraux parle de « Musée imaginaire », récupère les grandes figures de l'Ancien Régime et notamment le fameux trio des gloires du théâtre qu'ont été Corneille, Racine et Molière<sup>52</sup>.

Par ailleurs, c'est par la juxtaposition finement élaborée entre une écriture du moi perçue cette fois, à l'instar de Hartog, comme étant cette forme de conscience historique et historienne que s'approprie le citoyen en proie aux valeurs d'égalités, d'universels<sup>53</sup>, et cette autre forme d'écriture égotique situé aux confins de l'autobiographie que le diariste se démarque. Cependant, Hardy intègre également au récit de témoignage qu'il amasse, une rhétorique « plus énergique », comme le montre dans *L'exécution publique à Paris au XVIIIe siècle, Une histoire des rituels judiciaires*<sup>54</sup>. Néanmoins, se lit chez Hardy une certaine

---

<sup>49</sup> « A une époque où les nouvellistes sont spécialisés, où la presse périodique est censurée, Hardy tente d'écrire le journal idéal, en se livrant à une synthèse quotidienne des faits divers et des événements. [...] Il sait qu'il faut se méfier des journaux officiels, etc. ». Valérie Goutal-Arnal, art. cit., p. 468-469.

<sup>50</sup> « C'est un témoin lucide, tout à fait conscient de son entreprise. Il fait une œuvre utile destinée à être lue. Inquiet à l'idée que tous les événements dont il est le spectateur ne parviennent pas aux générations futures, il a décidé de collecter les informations, de recopier les documents qui lui semblent le plus important de retenir à l'Histoire ». *Ibid.*, p. 467.

<sup>51</sup> Voir Paul Bénichou, *Le sacre de l'Écrivain, 1750-1830 : essai sur l'avènement d'un pouvoir spirituel laïque dans la France moderne*, Paris, Gallimard, 1996.

<sup>52</sup> François Dosse, *Ibid.*, p. 90-91.

<sup>53</sup> « Plus largement, parmi les conditions de possibilités de l'écriture historique, il faut faire place à l'apparition et à l'affirmation de la cité isonomique, c'est-à-dire à tout l'univers intellectuel et aux valeurs d'égalités qui forment qui l'informent et l'expriment ». François Hartog, *Ibid.*, p. 14.

<sup>54</sup> Pascal Bastien, *L'exécution publique à Paris au XVIIIe siècle, Une histoire des rituels judiciaires*, Paris, Champ Vallon, 2006.

conscience du temps et de la société que traduisent (ou trahissent) les nombreux « je » par lesquels il semble vouloir insister sur la valeur de sa parole. Si, par exemple, « les *Confessions* de Rousseau relatent la genèse d'une expérience de l'existence à l'état pur »<sup>55</sup>, le *Journal* de Hardy quoique écrit dans le siècle, témoigne, à sa manière, du souci que porte l'auteur envers son avenir, celui de son pays, de sa nation, thèmes qu'il réfléchit selon l'esprit des jansénistes, dans un questionnement global porté par la foi, sur l'universel et le particulier.

Enfin, s'il est vrai que la dernière décennie de rédaction du *Journal* incombe grandement et plus amplement aux visites à pied effectuées par « l'auteur-promeneur », et s'il est aussi vrai de croire que ce dernier ait effectivement exprimé plus aisément son style et son approche<sup>56</sup> ; les rubriques inscrites au cours des années 1771 à 1773 (et 1774) témoignent grandement de la crise parlementaire en cours et, plus largement, des relents de la vie politique ou citoyenne, singulièrement émergente pour lors. Et ce, bel et bien sous la vision d'un libraire impliqué à maints égards dans les affaires de ce temps.

## 2.7. L'ÉCOLE DE LA VIE

Si pour l'heure, il a paru convenable et pertinent de souligner l'ancrage historique et idéologique sur lequel et autour duquel se bâtit l'entreprise scripturale de Siméon-Prospère Hardy, on ne peut laisser passer sous silence les réflexions qu'il glisse subrepticement au bas de certaines de ses « chroniques ». Car non seulement, parfont-elles le tableau à dépeindre,

---

<sup>55</sup> « Rousseau met à nu le projet politique des Lumières, à l'aide du révélateur que constitue à ses yeux le sentiment originel de soi : une certitude quasi cartésienne, mais fondée non pas tant sur l'intuition raisonnée que sur l'expérience de l'existence à l'état pur. Ses *Confessions* relatent la genèse de cette expérience et les conflits auxquels elle expose le narrateur dans son rapport aux autres et à la société ». Thierry Hentsch, *Le Temps aboli, L'Occident et ses grands récits*, Montréal, Ed. Bréal PUM, 2005, p. 127.

<sup>56</sup> « Dans les dix dernières années de son journal (1780-1789), l'auteur accorde de plus en plus d'importance à son regard, à ses observations et à ses promenades. Il définit son style et son approche.[...] Il s'agit donc d'un usage pratique rationalisé de la promenade ». Laurent Turcot, *Ibid.*, p.356.

rehaussant grandement la couleur du *Temps qui passe*, parlant presque d'elles-mêmes, mais de plus, forment-elles une fenêtre ouverte sur l'homme : morceau par morceau, bribe après bribe, jour après jour, elles donnent inéluctablement à saisir, tout à la fois, la personnalité sensible de l'individu derrière le voile, ainsi que sa vision des choses, du monde.

Enfin, sous cette fascination intense, voire obsessionnelle du temps que trahissent vingt-cinq années d'écriture laborieuse, dans toute la complexité que suppose le projet, de la collecte des données à sa mise en forme finale sur manuscrit, peut-on lire un sentiment d'angoisse, un certain pacte avec les Anciens, sinon une conception prenante de l'Histoire héritée de ceux-ci, sous une sorte de résonance faisant appel à l'intertextualité des Anciens : *vita memoriae et magistra vitae* ; « vie de la mémoire » et « école de la vie »<sup>57</sup>? Car, somme toute, le *Journal* de Hardy exhale en définitive moins la quintessence d'une conscience éprise d'introspection, que celle marquée par le sentiment de la perte et du vide, nostalgie donnant toutes valeurs de confiance et de vérité aux Anciens : « La fréquentation des Anciens invite de ce fait à repenser l'actuel à la lumière de l'expérience séculaire des hommes, le récit du passé laissant apercevoir en creux l'image de notre présent, voire de notre avenir »<sup>58</sup>. Écrire le temps est sans aucun doute une façon de l'immobiliser, de le questionner et de surcroît, d'en fixer les balises pour la postérité ; montrer ce qu'il fût, et *in extensis*, ce qu'il devrait être, encore et toujours? Ainsi, ce n'est pas toujours le Paris pittoresque, ville princière ou ville des plaisirs, loin s'en faut, qui capte le plus souvent l'attention de Hardy. Le janséniste garde l'œil ouvert sur ce qu'il nomme, soit décadence, soit immoralité du siècle et, ne manque pas d'invoquer la faiblesse du genre humain, et ce, tout en réitérant son attachement à l'ancien Parlement.

Cependant, les passages de ce genre sont trop vastes et trop nombreux pour que nous les repassions tous en détail, un à un. Toutefois, le panorama fort convivial rapporté dans le *Journal*, en date du 13 janvier 1773, peut s'avérer utile à notre étude en ce qu'il révèle les sensibilités de l'auteur eu égard à sa notion de bonheur:

---

<sup>57</sup> Thierry Belleguic et Marc André Bernier, « Le siècle des Lumières et la communauté des Anciens : rhétorique, histoire et esthétique » dans *Parallèle des Anciens et des Modernes. Rhétorique, histoire et esthétique au siècle des Lumières*, Québec, PUL, Les Collections de la République des Lettres –Symposiums, 2006, p. 2.

<sup>58</sup> *Ibid.*

Mon attachement à l'ancien Parlement de Paris me détermine à conserver ici l'extrait intéressant d'une fête villageoise donnée à M. l'abbé *Pommyer* conseiller en la Grand'Chambre de ce Parlement exilé à *Gandela* bourg de la Champagne, quoique cette pièce ne me fut tombée entre les mains que fort tard, puisqu'on la dattoit de la veille de Saint-François de Paule patron de M. l'abbé *Pommyer*, 1<sup>er</sup> avril 1772, à moins qu'on ne se fût trompé et que cette fête n'eût eu plutôt son exécution la veille de Saint-François 3 octobre de la susdite année. Suit le détail de cette fête.

Nous parviennent, par la suite, de longues explications quant au déroulement de la fête, ainsi que le détails des couplets chantés par une foule qui, selon les dires de Hardy aux semblait fort heureuse. Visiblement touché par le moment qu'il raconte, Hardy ajoute les commentaires suivants que nous jugeons intéressant de retranscrire parce qu'ils évoquent tout l'attachement du diariste à sa communauté : « Monsieur l'abbé *Pommyer* est logé à *Gandela*, village renforcé, dans une maison assez étroite ; il s'est amusé à écrire en gros caractère sur la cheminée de la salle le mot préieux *Liberté*, et de distance en distance sur mur et lambris ces autres mots, *Ne vous gênez pas* »<sup>59</sup>.

Enfin, le libraire se décide à commenter la scène précédente. Il utilise alors un ton très personnel qui démontre bien à quel point chez Hardy, les notions d'équilibre, de simplicité et de sobriété, entre autres, incarnent la voie du bonheur. Un bonheur qu'il dit plus accessible à la campagne, qu'à la ville. Ce discours n'est pas sans rappeler celui du « bon sauvage » de Rousseau :

Exemple frappant de l'existence du vrai bonheur après lequel tout le monde court et auquel on ne croit plus dans les grandes villes. Ce digne citoyen, pendant que les ennemis des loix et de l'humanité l'éloignent, le poursuivent, veillent inutilement pour le surprendre, a sçu trouver au sein de cinquante familles secourues cette félicité qu'il ne trouvoit pas dans la place qu'il occupoit et qu'on a cru lui enlever en le dépouillant inutilement de son état : il a fait d'un village ignoré son Louvre et le théâtre de ses vertus patriotiques<sup>60</sup>.

---

<sup>59</sup> Hardy note : « On n'étoit fâché que d'une seule chose en lisant l'extrait de la susdite fête, c'étoit de ne pouvoir se dispenser à juger qu'elle eût été beaucoup plus convenable pour un conseiller que pour un conseiller cleric ». *Journal*, le 13 janvier 1773

<sup>60</sup> *Journal*, le 13 janvier 1773.

L'on retrouve au cœur de cette rubrique cette propension à dénoncer le mal happant le siècle de Hardy. Par ailleurs, sous l'apparence du fait divers, plusieurs des nouvelles rédigées par le libraire, tendront à démontrer une réalité peu enviable ; une époque où la figure de l'odieux et de l'infâme représente une réelle menace de désordre.

## 2.8. UN SIÈCLE HUMAIN, TROP HUMAIN ?

Or, cet acharnement à pourchasser l'ignominie – afin de la rendre bien visible et d'en souligner, et la présence, et ses marques, ses blessures, à travers l'écriture mémorielle –, qu'elle soit d'ordre politique, criminel, culturel, intellectuel, religieux ou autres, n'est qu'une des multiples facettes caractéristiques de la pensée des Lumières. Cette pratique scripturaire invite à repenser l'aventure humaine à la lueur d'un enseignement issu des Anciens, où le discours a force et vertu d'émouvoir, d'ouvrir le cœur à la connaissance par l'expérience. Et vise à mener ainsi le lecteur à connaître l'espérance par le déploiement d'une éloquence pathétique, sentiment voisin de la raison en ce siècle *humain, trop humain*. En d'autres mots :

Concevoir l'histoire tel un drame décousu où triomphent la scélératesse et l'imposture n'est toutefois que la conséquence d'une contrainte épistémologique fondamentale. Dans la pensée des Lumières, l'idée d'une histoire livrée au chaos correspond surtout, comme l'a bien montré de nos jours Bertrand Binoche<sup>61</sup>, au « reflux de la finalité eschatologique telle que Bossuet » l'avait conçue dans son *Discours sur l'histoire universelle*, le *Poème sur le désastre de Lisbonne* (1756) de Voltaire<sup>62</sup> illustrant, mieux que tout autre texte peut-être, cette dissolution de l'idée même de providence...<sup>63</sup>

Quoique réticent envers les philosophes, Hardy demeure néanmoins en accord avec certaines des valeurs que véhicule le XVIII<sup>e</sup> siècle, parfois sous couvert de philosophie ; valeurs ou idées auquel on aurait pu le croire opposé en vertu d'une représentation

---

<sup>61</sup> Voir Bertrand Binoche, « Montesquieu et la crise de la rationalité historique », 1995, p. 33.

<sup>62</sup> Voir Voltaire, *Poème de sur le désastre de Lisbonne*, *Œuvres complètes*, 1875, t.9, p. 583, p. 587-588 et p. 591.

<sup>63</sup> Thierry Belleguic et Marc André Bernier, « Le siècle des Lumières et la communauté des Anciens : rhétorique, histoire et esthétique » dans *Parallèle des Anciens et des Modernes. Rhétorique, histoire et esthétique au siècle des Lumières*, Québec, PUL, Les Collections de la République des Lettres –Symposiums, 2006, p. 20

monolithique des Lumières. Hardy est un homme de son temps et partage les croyances de ses contemporains. Ainsi, l'attente du passage d'une comète qui suscite tout un émoi dans la population parisienne en proie à croire que l'histoire s'achèvera nécessairement à la manière d'une apocalypse, peut paraître anodine :

Ce jour on ne parloit dans toutes les sociétés que d'un soi-disant mémoire lu par le Sieur *de Lalande* membre de l'Académie des Sciences de Paris dans une séance de cette académie, par lequel il annonçoit, disoit-on, pour environ le quinze du mois courant, le passage de deux comettes dont l'approche et le tact, en supposant qu'il eût lieu, devoit produire les plus terribles effets ; car il ne s'agissoit de rien moins, selon ce qu'on prêtoit peut-être à cet astrologue, que de la congellation, de la submersion ou de l'anéantissement total par le feu d'une portion considérable du Royaume de France qu'on ne désignoit point. Quelques personnes s'effraioient et s'affectoient de ce bruit au point d'en devenir même malades, tandis qu'un grand nombre d'autres en badinoient et le regardoient comme quelque chose de peu fondé qui ne méritoit pas grande attention. Le Sieur *Marin* auteur de la Gazette de France, dans celle du vendredi suivant sept du même mois, faisoit tous ses efforts pour rassurer les esprits sur cet article en annonçant qu'on n'attendoit que dans dix-huit ans le retour d'une comette.<sup>64</sup>

Si cet avènement soulève le voile sur un certain « mysticisme scientifique » propre aux Lumières, en revanche, il semble être noté par Hardy comme l'annonce d'un mauvais présage. Car Hardy croyait que tel était le lot, le destin inévitable d'une nation punissable, condamnée en raison de ses excès, en raison de ses nombreux manquements. La rubrique suivante explicite clairement cette relation fataliste de cause à effet en laquelle croit le janséniste :

Cette journée se passe sans que l'on vît se réaliser les bruits populaires qui s'étoient répandus des funestes effets de la rencontre de deux prétendues comettes. On asseuroit que relativement à ces bruits, les confessionaux avoient été beaucoup plus fréquentés à Saint-Sulpice et à Saint-Germain-l'Auxerrois que dans la quinzaine de Pasques, et l'on avoit remarqué, disoit-on, surtout à Saint-Sulpice, qu'un très grand nombre de personnes s'étoient approchés de la sainte table : exemple bien frappant de ce que peut sur le cœur des hommes en général la crainte d'une mort prochaine et des châtimens qui doivent la suivre pour tous ceux qui sont dans le cas de les mériter; motif non épuré, qui ne produit guères seul et par lui-même que des conversions éphémères et des pénitences illusoires, presque toujours infructueuses parce qu'on ne les embrasse, pour ainsi dire, que comme forcément et malgré soi.<sup>65</sup>

---

<sup>64</sup> *Journal*, le 3 mai 1773.

<sup>65</sup> *Journal*, le 15 mai 1773.

Le XVIII<sup>e</sup> siècle, siècle de la raison, est ainsi porteur de plusieurs contradictions. Le *Journal* de Hardy en saisissant l'atmosphère, transmet un héritage aux milles et un visages dans une narration univoque. Là où « l'historien se confond souvent avec le peintre », se trace cet hiatus entre le dit et le non-dit : cette forme d'écriture composée de « clair-obscur<sup>66</sup> » à la manière des Lumières elles-mêmes, pose sur les épaules du modeste libraire, par-dessus son vieil habit de drap noir et redingote verte, une sorte de pelisse de visionnaire. Éclairé de sa mission historique, amassant les matériaux nécessaires à l'édification de son Histoire, Hardy puise l'essence de *Mes Loisirs* aux carrefours de ce paradoxe que sont, pour nous aujourd'hui, les Lumières elles-mêmes : raison et sentiment, rationnel et irrationnel, objectivité et subjectivité, conflit et harmonie, passé, présent et futur<sup>67</sup>.

En effet, l'on peut se questionner quant à la position de l'historien « derrière le libraire » : il semble percevoir l'humanité ainsi déambulant tant bien que mal dans un univers chaotique, avec pour seule consolation à sa misère, un salut à gagner, sorte d'hommage aux vertus du bon vieux temps ou clin d'œil au passé. La religion importe beaucoup, d'autant plus que les temps se font hostiles, difficiles, insincères. En un seul jour, paraît annoté dans le *Journal*, plusieurs malheurs. Ce qui place la civilisation humaine dans une position de fragilité, soumise qu'elle est au gré du temps, à la souffrance, à la maladie et à la mort, quand ce n'est à la cruauté des hommes entre eux. Du reste, la nature comporte son lot de menaces aussi, de catastrophe à plus ou moins grande échelle. Pour un même jour, Hardy note les deux événements suivants, et qui sont comme il le dit « matières à réflexion » :

Ce jour on apprend que tout le territoire de la ville d'Auxerre à cinq lieues à la ronde venoit d'être ravagé par une grêle si considérable qu'elle avoit ruiné les fruits de la vigne et le bled, de manière qu'on ne s'appercevoit plus que la terre eût été ensemencée ; on évaluoit cette perte à plus de deux millions de livres, et l'on asseuroit qu'on avoit

---

<sup>66</sup> G. Benrekassa (dir.), « Les lumières : philosophie impure ? », *revue des sciences humaines*, n° 182, 1981-1982 ; Roland Mortier, *Clartés et ombres du siècle des Lumières*, Genève, Droz, 1969 ; Paul Vernière, *Lumières ou clair obscur*, Paris, P.U.F., 1987.

<sup>67</sup> Didier Masseau démontre avec finesse quels furent les milieux intellectuels de la France des Lumières. En examinant « comment les stratégies de carrières révèlent des positions instables et des tensions multiples », il met en lumière l'anti-philosophie comme position intellectuelle et sociale légitime des Lumières en insistant sur les croisements et les apports mutuels entre cette dernière et les Lumières elles-mêmes. Ce faisant, Masseau veut aussi rompre avec « la chimère du finalisme », à la suite de Roger Chartier dans *Les origines culturelles de la Révolution française*, Paris, Seuil, 1990. Voir Didier Masseau, *Les ennemis des philosophes. L'antiphilosophie au temps des Lumières*. Paris, Albin Michel, 2000.

arrêté le supplément de la Gazette de France de la veille qui entroit sans doute dans un trop grand détail sur cet événement, pour ne point répandre la consternation dans le public.

Puis ;

Dans la nuit de ce jour au dimanche suivant fête de la Pentecoste, un cordonnier demeurant rue Saint-Denis, lequel s'étoit endormi à la suite de son travail, rêvant qu'il étoit poursuivi et ayant voulu se sauver, se jette par la fenêtre dans la rue et meurt sur le champ de sa chute. On disoit que ce pauvre homme laissoit quatre enfants. Événement étrange qui annonçoit à combien de malheurs se trouve exposée l'humanité, et pouvoit fournir une ample matière aux réflexions morales et philosophiques.<sup>68</sup>

L'idée d'une humanité en marche<sup>69</sup>, à la manière dont la résume le *Journal*, c'est-à-dire en embrassant l'universalité des conditions humaines par la diversité du regard, juxtaposée à cette autre idée d'une morale usant de la figure du déclin, offre-t-elle une « leçon » à tirer *a posteriori* de l'histoire, de l'expérience<sup>70</sup> ? Propos qu'il faut revoir dans la veine d'un discours qui s'apparente à celui du progrès, ou qui s'y oppose plutôt ? A cette question, il faut répondre que Hardy pensait l'histoire comme étant effectivement un récit d'expériences à partir duquel on peut tirer exemple, et ce, à la manière de Anciens : « Comprendre l'écriture de l'histoire à la lumière de cette double articulation, à la fois didactique et rhétorique, introduit au cœur de l'imaginaire qui, au sein des Lumières militantes, préside à la représentation des conflits. Ici, l'histoire invite d'abord à lire dans l'expérience séculaire des hommes une leçon pour le présent... ». *L'école de la vie* : l'entreprise mémorielle, legs testamentaire pour l'avenir, tel que composé par Hardy n'ayant vraisemblablement, du moins explicitement, été créé pour l'édition, immédiate du moins, mais plutôt pour une quelconque postérité, fut-elle destinée à ouvrir l'esprit des générations futures sur la vérité du passé de leurs aïeux ? Possiblement, du moins, telle est la compréhension que nous avons du sujet. Cette piste nous vient principalement de ce que son témoignage avance plusieurs phénomènes, ou faits à caractère pessimiste. Nous y reviendrons sous peu. Or, nous n'irions

---

<sup>68</sup> *Journal*, le 29 mai 1773.

<sup>69</sup> Voir François Guizot, *Histoire de la civilisation en Europe* (1828), Hachette, coll. «Pluriel», Paris, 1985.

<sup>70</sup> « Hardy conçut *Mes Loisirs* comme un journal d'événements qui fut aussi pleinement, nous l'avons dit, un journal d'expériences ». Siméon-Prospér Hardy, *Mes loisirs, ou journal d'évènements tels qu'ils parviennent à ma connoissance (1753-1789, vol. 1 (1753-1770)*, éd. par Daniel Roche et Pascal Bastien, p. 21.

pas jusqu'à suggérer une destinée herméneutique à l'ouvrage en question. Seulement, peut-être, devons-nous intensifier la notion « déchirement » présent au cœur de l'œuvre, afin de mieux comprendre l'époque et l'homme nichant, rue St-Jacques, derrière l'œuvre, et ainsi rehausser toute l'ampleur du projet, dans sa visée historique. L'intérêt du libraire tout particulièrement pour le spectacle punitif, les mécanismes de justice et d'exécution publique<sup>71</sup>, le goût du singulier, des détails plutôt sinistres des crimes frappant la capitale et les alentours, reflète-t-il une façon pour l'homme d'en appeler à la toute puissance d'un Dieu horloger, au détriment d'une humanité trop souvent égarée, corrompue? Notre avis penche pour le oui, ce que nous démontrerons de façon plus concise dans le prochain chapitre.

Dans un siècle où la raison se fait reine, l'émotion jugée son contraire, incombe davantage à la vision moderne ou post-moderne des choses. Si le siècle des Lumières fait appel à la raison, à la technologie, à la science, celles-ci en revanche nécessitent de bénéficier de l'expérience humaine, des sens, de l'esprit et du cœur, pour ne pas sombrer dans la folie ou dans le vide de l'abstraction pure, comme le démontre si justement Michel Delon lorsqu'il a fait référence à la notion d'énergie telle que pensée au XVIIIe siècle<sup>72</sup>. Par ailleurs, pour mieux ancrer notre propos qui tend à rechercher chez Hardy, ce qui l'émeut et le définit en quelque sorte -ce faisant, évoquons à nouveau les propos d'Arlette Farge, pour qui l'émotion représente dans certains cas « un des murs de soutènement sur lequel se fonde l'acte de comprendre et de chercher ». L'historienne écrit ceci : « Émotion n'est pas forcément génératrice de contemplation, ni même d'oblation; c'est aussi l'acharnement mis à comprendre la violence et la faiblesse des choses, la médiocrité et l'inouï des situations; c'est encore la confrontation avec l'insolite en même temps qu'une manière de se laisser remuer par ce qu'on connaît déjà »<sup>73</sup>. Or, l'insolite aux yeux du libraire, ce sont certains comportements à la mode qu'adopte le peuple (l'inouï?) ; la médiocrité; la révolution Maupeou ou le Ministère lui-même...

---

<sup>71</sup> Voir Pascal Bastien, *L'exécution publique à Paris au XVIIIe siècle, Une histoire des rituels judiciaires*, Paris, Champ Vallon, 2006.

<sup>72</sup> Michel Delon, *Sciences de la nature et connaissance de soi au siècle des Lumières*, Rimouski, (UQAR-UQRT), Tangence, coll. Confluences, 2008.

<sup>73</sup> Arlette Farge, *La vie fragile*, Paris, Hachette, 1986, p. 10.

Ce jour dimanche gras, on voit au fauxbourg Saint-Antoine ainsi que le lundi et mardi gras suivants un très grand nombre de mascarades, et une foule beaucoup plus considérable encore de spectateurs bénévoles de ces insensés pris dans la lie du peuple et presque tous à la solde de la police. On a tout lieu d'être convaincu qu'il avoit été distribué à la populace plus d'argent que de coutume pour qu'elle pût se réjouir et se déguiser sous différentes formes [...] On remarque aussi que plusieurs carrossées de ces mascarades, avant de paroître sur le grand théâtre, alloient figurer et se donner en spectacle autour des hôtels de Monsieur le chancelier et de Monsieur le lieutenant de police rue Neuve Saint-Augustin. Ne pouvoit-on pas supposer que l'intention du Ministère et surtout de Monsieur le chancelier lui-même, en tenant une pareille conduite, étoit qu'il pût être rapporté au Roi que jamais les citoyens de sa bonne ville de Paris n'avoient donné tant de témoignages d'allégresse et de contentement que pendant les jours gras de l'an 1772 ; quoique bien des gens soutinssent que tous les sujets de Sa Majesté, se trouvoient dans le cas de beaucoup souffrir de la révolution funeste qui venoit d'être opérée dans les différents corps de magistrature du royaume ?

Le regard que porte Hardy sur les affaires de son temps, s'inscrit parfaitement dans cette forme d'intelligence et c'est d'ailleurs, ce sentiment d'impuissance et de dépassement, moteur de l'écriture en tant qu'acte fondateur d'une mémoire destinée à survivre. C'est incidemment cette prise de conscience ou prise de parole qui inaugure, singulièrement, l'engagement du sujet, et dans sa vie personnelle en tant que maillon d'une grande aventure.

## 2.9. SALON, SOCIÉTÉ ET CONVERSATION

Sur sa propre histoire de vie, nous ne connaissons que très peu de détails concernant son intimité, car l'auteur refuse de se dire avec trop de promiscuité. Mais en dépit du silence entourant sa vie privée, bon nombre d'informations sur sa personnalité commencent à circuler et ce, grâce aux divers travaux ayant traité du sujet plus ou moins directement<sup>74</sup>. Et, ce que nous savons pour le moment sur « le petit bourgeois parisien, libraire de son état<sup>75</sup> » dépend amplement d'une lecture et interprétation des manuscrits, comme le mentionne précisément Valérie Goutal-Arnal: « Pourtant le choix des thèmes traités, les documents recopiés, les *nota bene* ou les « réflexions sur » ajoutés à la fin des articles, les soulignements d'insistance et les rares lettres ayant trait à sa vie privée insérées dans sa chronique,

---

<sup>74</sup> Pour la plupart, ces travaux portent sur un des aspects (par exemple, vie religieuse au XVIII<sup>e</sup> siècle, vie politique, etc.) dont traite le journal en question. Voir l'introduction parue dans le projet d'édition en cours : Siméon-Prospér Hardy, *Mes loisirs, ou journal d'événemens tels qu'ils parviennent à ma connoissance* (1753-1789, vol. I (1753-1770)), *op cit.*, p. 2-5.

<sup>75</sup> Valérie Goutal-Arnal, art. cit., p. 457.

permettent de mieux cerner le personnage »<sup>76</sup>. Notre présent chapitre s'inscrit donc comme en prolongement de ce questionnement centré autour de Hardy, Parisien, homme du livre, homme de société, homme de foi aussi.

En premier lieu, précisons l'intérêt historique, non pas tant de l'anecdote, mais du « privé » comme angle d'approche; lunette par laquelle il nous est permis de réfléchir et de dire l'histoire de l'intériorité. En somme, il s'agit d'une certaine « manière de faire » qui prétend façonner l'histoire en tant qu'image, construction ou appropriation d'une histoire par un individu. Cette dernière s'enrichissant si, effectivement, le sujet en vient à se raconter lui-même : à travers l'acte d'écriture se manifeste un temps, une époque, ou autrement dit, une matière historique qui va au-delà l'intention du sujet à se dire. Ainsi, en misant sur la conscience qu'il avait des événements en cours, et ce à travers ses écrits, Siméon-Prosper Hardy, dans sa manière de rédiger ses *Loisirs*, symbolise un courant de pensée propre au XVIII<sup>e</sup> siècle (une sorte conscience historique), ne serait-ce qu'en vertu de l'immense patrimoine scriptural qu'il dresse pour la postérité<sup>77</sup>. Cela dit, son écriture s'inscrit également dans le sillage d'une histoire de la vie privée parce qu'elle se situe en marge de l'autobiographie, comme nous l'expliquions précédemment. Elle incarne, du reste, une forme d'histoire culturelle où l'inflexion intimiste donne le ton, et permet de saisir « un peu tout » sur une époque particulière : le XVIII<sup>e</sup> siècle de la seconde moitié, en l'occurrence.

Or, c'est par l'entremise d'une lecture débutée avec *L'âge de la conversation* de Benedetta Craveri que nous est venue l'idée de sonder plus avant l'intérieur du scripteur, comme première étape d'une longue croisière partant du cabinet de travail de Hardy « ayant

---

<sup>76</sup> *Ibid.*

<sup>77</sup> Dans la toute première et nouvelle édition de *Mes Loisirs*, Daniel Roche et Pascal Bastien insistent sur cette notion. Hardy fera, au fil de son *Journal*, plusieurs allusions au travail – au devoir – d'historien dont il s'était investi faisant ainsi part à son lecteur tout autant de son projet que du souci qu'il avait de remplir sa mission : « Hardy avait l'habitude de s'adresser à son lecteur et éprouvait un réel plaisir à le faire. Il le faisait déjà en tant que libraire, dans la préface de certains des ouvrages qu'il vendait ; mais quand il le faisait dans ses *Loisirs*, c'était pour asseoir son projet historique. « je crois devoir retranscrire ici en entier cet écrit [p]arce que je pense que les personnes qui me liront un jour, en quelque temps que ce puisse être, ne m'en sauront pas mauvais grés». Siméon-Prosper Hardy, *Mes loisirs, ou journal d'événemens tels qu'ils parviennent à ma connaissance (1753-1789, vol. 1 (1753-1770)*, p. 28

vue sur la rue Saint-Jacques<sup>78</sup> » et aboutissant dans les rues de Paris. Citons l'historienne, alors qu'elle explicite sa méthodologie de recherche, d'enquête :

Pour reconstruire les traits de vie collective qui s'étend sur presque deux siècles il me fallait choisir un parcours et une méthode. J'ai pris pour guide la conscience aiguë que les protagonistes de cette aventure avaient d'eux-mêmes. Jamais peut-être une société n'a réfléchi sur elle-même, sur sa propre identité et sur les modes de représentation qu'elle s'était choisis autant que celle que je me propose d'évoquer. Il m'a donc semblé naturel de la raconter de l'intérieur, à travers ses textes fondateurs.<sup>79</sup>

L'écriture de Hardy permet d'aborder cette prise de conscience singulière aux temps des Lumières et d'y voir poindre une conception de l'histoire originale dans sa construction idéologique, comme dans son assemblage, pensée à la manière d'un journal « intime » de Paris.

## 2.10. EDIFICATION DU FOR PRIVÉ ?

Par ailleurs, c'est certainement à travers une sociabilité propre aux Lumières, qu'une telle vision du monde, – entre échanges, moments de solitude, lectures, réflexions et écritures –, s'épanouit, s'exprime, voyage et se partage, s'échange, et prend forme réellement. Par une attention portée aux différentes relations sous-jacentes à la rédaction de *Mes Loisirs*, tissu social, nous voulons entamer un court dialogue entre l'espace de sociabilité et Siméon-Prosper Hardy. Et, par la même occasion, souligner l'importance d'un tel phénomène, que celui de la réception et de la diffusion des Lumières (ou anti-Lumières) au quotidien : une façon d'être propre au XVIII<sup>e</sup> siècle, tant dans la manière de vivre, que dans la façon d'écrire et d'ériger le *Journal*.

---

<sup>78</sup> « La lecture de l'inventaire après décès de Siméon-Prosper Hardy détaille les possessions du couple à travers leur cuisine, anti-chambre, chambre à coucher et cabinet de travail : c'est d'ailleurs dans ce cabinet « ayant vue sur la rue Saint-Jacques », qu'il devient intéressant de nous arrêter. Funeste hasard ou symbole d'une vie, Hardy y mourut, le 16 avril 1806. Quinze ans après la fin du *Journal*, le mobilier et les objets qui y étaient disposés reconstituent, aimerait-on penser, le lieu où *Mes Loisirs* fut préparé et rédigé ». Nous renvoyons, pour la suite, le lecteur à la description faite de ce cabinet à partir de l'inventaire après décès : non seulement le lecteur trouvera-t-il la description sommaire des livres composant la bibliothèque de feu Hardy, mais aussi une très belle reconstruction de ce qu'a pût être son lieu de travail, sanctuaire du sacré et du profane en ce qu'ils s'y marient quotidiennement, matériellement sous l'acte d'écriture. *Ibid.*, p. 15.

<sup>79</sup> Benedetta Craveri, *L'âge de la conversation*, Paris, Gallimard, 2002, p. 13. Il va sans dire que le *Journal* de Hardy est à notre recherche, ce que les textes féminins des salonniers ont pu être pour Mme Craveri. Enfin, précisons qu'il ne s'agit là que d'une dimension, parmi l'ensemble, que nous voulons aborder pour mieux comprendre *Mes Loisirs* et son auteur.

Ainsi, plus que de participer à l'édification de ce for privé scruté par l'historien, l'acte d'écriture, au sens où l'entend par exemple Michel de Certeau<sup>80</sup>, constitue une tangente plus qu'essentielle de la fabrication de l'histoire et du monde moderne, tel que nous entendons l'étudier pour notre propos. Tout le projet, tout le sens du *Journal* de Hardy vient conforter l'idée d'une mutation profonde provoquée par, et que provoque, réciproquement, sinon une révolution de la lecture, à tout le moins, une transformation profonde des sensibilités à laquelle participe sans conteste et parallèlement, lecture et écriture, comme en chassée croisée<sup>81</sup>. Processus qui progressera librement de l'enceinte privée à la place publique, et vice-versa<sup>82</sup>. La conscience qu'avait de son œuvre l'auteur de *Mes Loisirs* semble bien correspondre à celle qu'avaient d'eux-mêmes les scripteurs du dix-huitième siècle : une conscience qui, cherchant à se construire, à se définir, utilisait l'écrit comme matériel propice à ériger une vision du passé, du présent et de l'avenir. Hardy, à plus d'une reprise se montre de la sorte, sensible au temps qui passe... Réceptif. Il est face aux heurs et malheurs qui *contaminent* son siècle. Puis, des leçons dictées par les Anciens, leçons de droit et d'histoire, il puise un enseignement que *Mes Loisirs* laisse entrevoir : les lectures qui y sont inscrites en sont le parfait exemple. Avec une attention toute particulière, il mélange les faits d'actualité, des commentaires et des réflexions qui, tout ensemble, révèlent ce maelström d'intuition, de pressentiment, de présage (?) qu'il filtre et déverse dans ses *Loisirs* pour abreuver la postérité d'une clairvoyance historique globale. Genre savant sans pareille mesure avec les récits historiques composés par l'historiographie officielle, lesquels ne traduisent guère, ne laissent aucunement présager la même sensibilité face aux événements du quotidien que le *Journal* de Hardy, en revanche, ramène constamment dans la lumière de l'Histoire. Le 17 septembre 1772, le libraire prend soin de noter ses lectures. De telle sorte, il nous est donné de saisir

---

<sup>80</sup> « La pratique scripturaire a pris valeur mythique ces quatre derniers siècles en réorganisant peu à peu tous les domaines où s'étendait l'ambition occidentale de faire son histoire, et, par là, de faire l'histoire. [...] Dans l'occident moderne, ce n'est plus un discours reçu qui joue ce rôle, mais une marche qui est une pratique : écrire. L'origine n'est plus ce qui se raconte, mais l'activité multiforme et murmurante de produire du texte et de produire la société comme texte ». Michel de Certeau, *L'invention du quotidien. I. Arts de faire*, Paris, Gallimard, 1990, p. 198.

<sup>81</sup> Voir à ce sujet l'article de Michel Fournier, « La "révolution" de la lecture romanesque au XVIIIe siècle en France : institutionnalisation de la lecture et conditions d'émergence d'une nouvelle sensibilité », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 54, no 2, 2007, p. 55-73.

<sup>82</sup> « Ce processus de sociabilisation de la lecture se poursuit, dans l'ordre de l'écrit, à travers ; les débats critiques qui entourent le romans. Bien qu'ils se réclament d'une sensibilité «individuelle» plutôt que d'une autorité comme Aristote, les énoncés, présentés par les lecteurs sur un mode personnel et immédiat, loin d'être marqués par la singularité, relèvent d'une même doxa ». *Ibid.*, p. 68.

quelques parcelles des idées importantes déferlant sur le siècle des Lumières. Replacées dans leur contexte, les indices qu'ajoutent Hardy permettent, plus que de saisir en entier les enjeux spécifiques de l'époque, d'effleurer l'essence des préoccupations du libraire et de plusieurs de ses contemporains : la politique change de visage pendant la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, et les Français y réfléchissent en des termes que l'imprimé répand désormais à grande échelle, du moins en ce qui concerne l'élite lettrée dans laquelle figure la bourgeoisie et Hardy. Voici ce que laisse entendre la rubrique :

Ce jour en dépit de l'information ordonnée par le nouveau Parlement contre les auteurs, imprimeurs ou distributeurs des écrits contraires au système et aux opérations de Monsieur le chancelier ; et des procédures qui se continuoient toujours avec une sorte d'activité au-moins apparente contre les prisonniers de la Bastille qu'on voyoit transférer journellement au Palais où on leur faisoit subir interrogatoire. Il se répand un ouvrage assés considérable portant le titre de *Maximes du droit public françois en France 1772*, 2 vol. in 12, le premier de 541 pages d'impression, et le second de 653 pages : le prix de ces deux volumes étoit de *neuf livres* ; on n'avoit encore rien vu d'aussi bien fait, ni d'aussi intéressant que cet ouvrage qui paroissoit avoir été travaillé avec soin, par un homme versé dans la connoissance des loix et des vrais principes de Gouvernement ; l'élégance du stile se trouvoit unie à l'importance de la matiere : il commençoit par un avant propos, étoit divisé en six chapitres, et chacun de ces six chapitres subdivisés en différents paragraphes. L'assertion sur laquelle rouloit le premier chapitre étoit conçue en ces termes : « *Les Rois sont pour les peuples et non les peuples pour les Rois* ». Le second chapitre contenoit celle qui suit : « *Le Gouvernement despotique est contraire, au droit naturel, au droit divin, à la fin du Gouvernement* ». Le troisième chapitre cette autre : « *Le royaume de France est un Etat monarchique et non un empire despotique* ». Le chapitre quatrième : « *La France est une monarchie tempérée par des loix* » : le chapitre cinquième cette dernière qui couronnoit l'oeuvre : « *Les Cours souveraines ont le dépôt des loix ; toutes les loix nouvelles, doivent y être vérifiées librement* ». Le sixième enfin contenoit quelques objections avec leurs réponses, par lesquelles les vérités énoncées dans les précédents chapitres, acquéroient encore un nouveau degré de certitude.

Cet ouvrage prônant d'abord et avant tout « le principe de la loi naturelle classique : « *Suprema lex salus populi est* » (« *La Loi suprême est le bien commun du peuple* ») » puise

racine dans l'héritage des théoriciens protestants du XVII<sup>e</sup> siècle, Hugo Grotius et Samuel Pufendorf, quand ce n'est des *Deux traités sur le gouvernement civil* de John Locke. Enfin, comme le spécifie Dale Van Kley; « Mais c'est avant tout à l'autorité de l'« école de Paris » de la fin du Moyen Âge – Jean Gerson, Jacques Almain, John Mayor – que sont redevables les *Maximes* et à la distinction essentielle entre *propriété* et *source* de pouvoir politique... ».<sup>83</sup> Les ouvrages de cette sorte semblent en effet correspondre au désir d'érudition de Hardy, que nous ne discutons guère. La référence au droit et à l'histoire semble correspondre aux aspirations de l'élite bourgeoise française, férue tout autant de latin que de littérature juridique, et du « bien commun ».

## 2.11. FAMILLE ET POLITIQUE

Révolté par les mesures draconiennes employées par Maupeou pour mater les diverses revendications ou disputes internes aux parlements, le cœur du libraire s'ouvre tout entier face au drame qui frappe et agite son entourage, comme le prouve, de plus, la correspondance ouverte, d'abord avec le sieur Duboc, cousin germain de son épouse Elisabeth Charlotte Duboc. C'est cette communication qu'il poursuivra momentanément en son *Journal* avec le lieutenant de police, Sartine, notamment lors de la disparition du sieur Duboc, alors qu'un conflit éclate entre ce dernier et la voisine mitoyenne de sa maison, en surcroît de la crise explicitée ci-haut. Valérie Goutal-Arnal souligne avec raison les liens que tissent Hardy avec sa belle-famille, lesquels paraissent manifestement plus présents dans son journal, que ceux l'unissant à sa propre famille<sup>84</sup>. Aussi, est-ce en vertu d'un attachement sincère et profond que Hardy décide d'insérer dans son journal cette lettre adressée au Sieur Duboc, comme autant de preuves de son désarroi face à une situation jugée de par trop arbitraire, puis éventuellement, comme preuve tangible pour le lecteur fictif installé derrière *Mes Loisirs* des conditions et dénouements extrêmes de toute cette histoire. Voici l'introduction à la lettre, telle qu'elle paraît dans le journal, puis la lettre elle-même, le tout daté du neuf mai 1771 :

---

<sup>83</sup> Van Kley, *Les origines religieuses de la Révolution française, 1560-1791*, Paris, Seuil, 2002, p. 385.

<sup>84</sup> « Il fait rarement allusion à son épouse dans son journal et reste discret à propos de sa propre famille. En revanche, il évoque plus souvent sa belle-famille. Il passe ses étés à Saint-Cloud, où sa belle-mère loue une maison. [...] ». Valérie Goutal-Arnal, art. cit., p. 458.

Ce jour je crois devoir écrire au Sieur *Duboc* conseiller au Châtelet et cousin germain de mon épouse sur ce que différentes affaires l'ayant empêché de paroître dans sa compagnie depuis deux ou trois ans il s'y étoit montré le mardi précédent sept du même mois et avoit signé avec 37 de ses confrères le procès verbal et la déclaration du même jour ; un petit compliment de félicitation que je lui adresse par la lettre que l'on trouvera cy-dessous : en quoi je ne faisais rien qui ne fut tout à fait conforme aux sentimens de sa compagnie qui lui avoit dit en le voyant ; *il y a longtemps que vous ne vous êtes montré ici, mais vous y paroissez dans une circonstance qui vous fait honneur.*

[Lettre adressée au Sieur Duboc conseiller au Châtelet]

Monsieur et cher cousin ;

Je ne puis m'empêcher de vous témoigner en vrai patriote et en bon citoyen combien j'ai été ravi d'apprendre que vous aviez adhéré à la déclaration que votre compagnie s'est crue obligée de déposer au greffe mardi dernier 7 du présent mois, en y apposant votre signature : je vous en félicite de tout mon coeur, parce que je suis bien persuadé qu'après avoir fait une aussi généreuse démarche que votre attachement à l'honneur aux loix, au souverain et au devoir de votre charge a dû vous inspirer, vous la soutiendrez courageusement dans toutes les occasions.

« C'est dans cette ferme confiance que j'ai l'honneur d'être avec une véritable estime et la considération la plus parfaite, etc. »<sup>85</sup>

Tout en demeurant quelque peu distant, Hardy, par ses écrits, s'immerge dans le tourbillon politique, ce que le journal révèle à tout moment. Choisisant de suivre les aléas de ce malheureux parlementaire exilé, Hardy introduit dans son *Journal*, entre autres chroniques, la lettre qu'il adressera, le mardi vingt-neuf octobre 1771, avec le plus grand des respects, au Sieur de police Sartine. Voyons ce qu'elle renferme:

Ce jour, toutes les perquisitions faites pour découvrir ce que pouvoit être devenu le Sieur *Duboc* conseiller au Châtelet, depuis le mercredi précédent jour de son départ précipité, se trouvant vaines et infructueuses ; je crois devoir prendre le parti d'adresser à Monsieur *de Sartine* conseiller d'Etat et lieutenant général de police, la lettre suivante.

« Monsieur,

« Je ne connois point de consolation plus solide, dans la douleur dont je suis pénétré, que celle de vous faire part de mes vives inquiétudes sur le compte de *Monsieur Duboc*, qui a perdu lundi 21 du courant le procès qu'il avoit contre *Madame Micaut*, [...] Il y a tout à craindre, Monsieur, des suites du désespoir dans lequel peuvent l'avoir

---

<sup>85</sup> *Journal*, le 9 mai 1771.

précipité ses malheurs. Il est disparu mercredi dernier de grand matin, sans qu'on puisse savoir ce qu'il est devenu ; et toutes les perquisitions faites jusqu'à ce jour pour y parvenir ont été vaines. *Monsieur Duboc* est cousin germain de mon épouse, rien n'est plus naturel et plus juste en même tems que de s'intéresser au sort de ses proches : la bonté de votre cœur, loin de me donner lieu d'appréhender, que vous puissiez blâmer ma sensibilité, me répond d'avance, Monsieur, que vous voudrez bien ordonner les informations nécessaires pour une découverte qui m'est absolument impossible. Le reproche que j'aurois eu à me faire à moi-même, de vous dérober un seul de ces moments que vous ne cessez d'employer si utilement pour le bien public, m'a empêché de me présenter à votre audience. Si vous aviez besoin de quelques éclaircissements qui dépendissent de moi dans ces circonstances ; j'attends vos ordres, Monsieur, pour m'y conformer avec la plus scrupuleuse exactitude.»

« Je suis avec un profond respect, etc. »<sup>86</sup>.

Certes, l'affaire Duboc<sup>87</sup> taraude le libraire qui a choisi de suivre les hasards de ce malheureux cousin exilé, comme ceux de tant d'autres anciens, exilés aussi, par la même occasion par lettres de cachet distribuées. Pour le moment, disons que famille et politique se rassemblent, quelquefois, sous un même jour, sous un ciel orageux parfois, comme pour le cas présent, formant cause commune. Du reste, plus d'une fois, Hardy se montre suivant, relatant avec beaucoup d'intérêt (recopiant lettres de cachet, lettres des parlements au Roi, lettres de Jussion, lettres des Princes du sang adressées au Roi, écrits placardés, odes, cris publics, etc.) et dénonçant ainsi avec conviction la crise parlementaire née sous le « coup de majesté<sup>88</sup> » Maupeou. Aussi rapporte-t-il, lors d'une rencontre, la réponse faite par Sartine, le 14 novembre 1771:

Ce jour me trouvant au bureau de la Librairie chez Monsieur *de Sartine* conseiller d'Etat et lieutenant de police ; je crois devoir demander à ce magistrat, s'il n'avoit point eu de nouvelles du Sieur *Duboc* conseiller au Châtelet, pour la recherche duquel il avoit eu la bonté de donner les ordres les plus précis. Il me répond d'un air pénétré ; « *non malheureusement et quelque perquisition qu'on ait faite jusqu'à présent on n'a encore rien pu découvrir* ». <sup>89</sup>

---

<sup>86</sup> *Journal*, le 29 octobre 1771.

<sup>87</sup> Voir annexe C (p.114).

<sup>88</sup> Françoise Hildesheimer, *Le jansénisme*, Paris, Publisud, 1991, p. 154.

<sup>89</sup> *Journal*, 14 novembre 1771.

## 2.12. SARTINE, UN HOMME ET SA MISSION

Le Journal raconte fidèlement certains faits et gestes posés par le conseiller d'État et lieutenant, comme autant de preuves du caractère bon et généreux de l'homme...

Ce jour sur le soir, Monsieur le lieutenant de police (*de Sartine*) et le prévôt des marchands (*de la Michodière*) s'étant rendus tous au cour la Reine pour se trouver au passage du Roi, qui revenant de Choisy devoit traverser la rivière aux Invalides sur le bacq, pour aller ensuite souper et coucher au château de la Muette, d'où il devoit partir le lendemain matin pour Compiègne. Sa Majesté d'un air affable prend par la main le *Sieur de Sartine*, le sépare d'avec le prévôt des marchands, et cause avec lui pendant un certain espace de temps, d'un air qui annonçoit beaucoup de bienveillance : le public est fort satisfait de la confiance que le Roi paroissoit avoir en ce magistrat qui s'en monroit si digne dans toutes les circonstances.<sup>90</sup>

Or, deux jours suivant cet épisode émouvant aux yeux de Hardy, ce dernier rapporte un autre événement survenu un certain dimanche 12 juillet 1772 ; affaire dont il a ouï dire et qui, semble-t-il, comportait une chose sinon très intéressante, du moins révélait-elle la caractère remarquable de cet homme que le libraire apprécie manifestement. L'admiration portée envers ce représentant de l'ordre semble en effet dépasser les simples politesses, et Hardy, plutôt conservateur, se montre en définitive favorable au bon déroulement des choses, dans le respect des règles et conformités du siècle et de la tradition.

Enfin, si l'attachement à la belle-famille porte aussi son lot de réponses quant à l'intimité du personnage, son ou ses lieux domiciliaires parlent peut-être davantage. C'est du moins cette avenue qu'explore Arlette Farge, en examinant ce que le quartier recèle d'informations sur les individus ou les collectivités y vivant. Le concept de quartier semble de fait en dire long sur l'identité d'un personnage, dans la mesure où il symbolise le tissu de vie sociale, contrée identitaire en quelque chose, où chacun se reconnaît dans l'autre, souvent par analogie, plus souvent peut-être par antinomie : « en même temps qu'un lieu, le quartier est un référent, une sorte d'être vivant; il réagit aux événements, aux heurs et aux malheurs de chacun »<sup>91</sup>. De la sorte, on peut prétendre en connaître un peu plus sur le libraire, lequel

---

<sup>90</sup> *Journal*, le 8 huit juillet 1772.

<sup>91</sup> Arlette Farge, *La vie fragile*, *Ibid.*, p. 20.

vivant « au cœur d'un quartier janséniste, dans la paroisse Saint-Séverin » possède en effet plusieurs qualités pouvant correspondre à l'identité religieuse susnommée<sup>92</sup>.

### 2.13. SA SOCIÉTÉ ORDINAIRE

Hormis les proches parents cités ci-haut, la société que fréquente régulièrement le libraire nous renseigne sur les convictions religieuses et personnelles de l'homme. Aussi, ne serait-ce qu'en approfondissant certains liens créés au sein de la corporation des libraires, que nous serons en mesure de comprendre l'enjeu que recèle l'œuvre derrière sa conception. Pour ce faire, replongeons au cœur du récit. Le 1<sup>er</sup> mars 1771, le libraire nous introduit dans ce qu'il dit être sa société ordinaire :

*Du même jour j'entends faire lecture dans ma société ordinaire d'une seconde lettre adressée au Roi par le parlement de Rouen le mardi précédent 26 février relativement à l'exil du Parlement de Paris, et qui contenoit de nouvelles instances pour le rappel de l'universalité des membres de ce Parlement, etc.*<sup>93</sup>

Hardy, on le verra à la lecture du *Journal*, parvient à plusieurs reprises à se procurer telles ou telles lettres ; telles autres pièces qu'il retranscrit dans son *Journal*. Or, il est intéressant de l'entendre témoigner « faire lecture dans sa société ordinaire ». Ceci montre aussi bien le caractère politisé de son univers socioculturel, que la convivialité propre à l'Ancien régime, aux Lumières, où la pratique de la lecture commune à haute voix était chose courante<sup>94</sup>.

---

<sup>92</sup> Siméon-Prosper Hardy, *Mes loisirs, ou journal d'évènements tels qu'ils parviennent à ma connoissance (1753-1789, vol. I (1753-1770)*, p. 7. Par ailleurs, l'introduction de Roche et Bastien nous livre une somme d'informations pertinentes sur les lieux habités par Hardy : « sans jamais se raconter précisément, l'observateur passionné qu'il est se penche tantôt sur la rue Saint-Jacques, tantôt sur le quai de la Tournelle (vers 1772), tantôt sur la place Maubert (vers 1775) ». Nous avons effectivement trouvé au cœur des années 1772, certains indices quant au lieu de résidence de Hardy, dont notamment l'extrait suivant, tiré du 26 février 1772 : « (je l'avois vu passer sous mes fenêtres quay de la Tournelle pour s'y rendre à une heure après midi)... ».

<sup>93</sup> *Journal*, le 1<sup>er</sup> mars 1771.

<sup>94</sup> Voir Roger Chartier, « Lectures et lecteurs populaires de la Renaissance à l'âge classique », dans Guglielmo Cavallo et Roger Chartier, *Histoire de la lecture dans le monde occidental*, Paris, Seuil, 2001, pp. 337-354 ; Henri-Jean Martin, « Culture écrite et culture orale, Culture savante et culture populaire dans la France d'Ancien Régime », *Journal des Savants*, Juillet-décembre 1975, pp. 225-282.

Cependant, les soirées chez le sieur Buttard sont-elles comparables à celles se déroulant au sein des grands salons entremêlant « art de vivre et de converser » et esprit critique, voire « philosophique » typiques de ces lieux. Aussi, nous importe-t-il d'abord d'enquêter sur la société se réunissant chez le sieur Buttard, en plus de savoir effectivement, si celui-ci tenait salon chez lui? S'il est difficile de répondre à cette dernière question de façon précise<sup>95</sup>, nous en savons désormais un peu plus sur la « société ordinaire » à laquelle adhère Hardy, grâce aux travaux de Nicolas Lyon-Caen qui explicitent les relations noyant l'univers social de l'auteur. Outre les liens professionnels, car le sieur Buttard est imprimeur, l'amitié du cénacle incombe grandement à la foi qu'ils partagent et placent tous en une culture religieuse commune : un jansénisme vivant, une spiritualité qui n'a « rien de désincarné<sup>96</sup> », au contraire : « le jansénisme (chez Hardy) ne se réduit pas aux ratiocinations d'un conservateur aigri, mais constitue la clef de son insertion sociale, familiale et professionnelle »<sup>97</sup>.

Par ailleurs, les pratiques salonniers se sont faites multiples et très diversifiées tout au long de l'Ancien régime<sup>98</sup>; il est donc fort possible qu'en dépit du silence apparent sur ce dernier, on tint une pratique de ce genre conforme, comparable du moins, à celles des salons

---

<sup>95</sup> Nous ne retrouvons pas traces, ni « mémoires » parlant d'un tel salon, du moins pas dans le vaste répertoire construit par Antoine Lilti au cœur de son livre « *Le monde des salons. Sociabilité et mondanité à Paris au XVIIIe siècle* ». Voir le Tableau I d'Antoine Lilti, *Ibid.*, p. 129-131.

<sup>96</sup> « Hardy s'inscrit dans un monde profondément imprégné par un jansénisme qui n'est pas seulement synonyme de rigorisme mais correspond à une spiritualité vivante, dans laquelle la transcendance divine a conservé toute sa place ». Voir « Introduction du volume 2 » par Nicolas Lyon-Caen, de Siméon-Prosper Hardy, *Mes loisirs, ou journal d'événements tels qu'ils parviennent à ma connaissance*, éd. Par Daniel Roche et Pascal Bastien, à paraître ; Monique Cottret, *Jansénisme et Lumières, Pour un autre XVIIIe siècle*, Paris, Albin Michel, 1998 ; Nicolas Lyon-Caen, « Marchand de miracles ». *La bourgeoisie janséniste parisienne au XVIIIe siècle*, thèse Univ. Paris I, 2008, Catherine Maire, *De la cause de Dieu à la cause de la Nation. Le jansénisme au XVIIIe siècle*, Paris, Gallimard, 1998 ; Dale Van Kley, *Les origines religieuses de la révolution française (1560-1791)*, Paris, Le Seuil, 2002.

<sup>97</sup> Comme le souligne dans son introduction du volume 2 du Journal, Nicolas Lyon-Caen ; tant la famille que la belle-famille de Hardy sont profondément liés au jansénisme. Aussi, la « fidélité au diacre » détermine-t-elle les liens d'amitiés que tisse Hardy avec la famille des libraires Lottin, dont notamment : Antoine-Prosper (dit Lottin le jeune), Augustin-Martin (dit Lottin l'aîné) et Jacques-Hubert Buttard (beau-frère des deux Lottin).

<sup>98</sup> Antoine Lilti, *Ibid.*, p. 62.

parisiens reconnus pour tels, voire réputés à travers l'Europe des Lumières. Chacun d'entre eux, portait ses propres couleurs, ses spécificités<sup>99</sup>.

En fait, ces rencontres placées sous le sceau amical (on y trouve des libraires, parlementaires, entre autres) sont un lieu où l'on discute tout autant de politique, que d'autres choses<sup>100</sup>. C'est du moins ce que Hardy laissait entendre, quelques années auparavant (le 17 février 1769 plus exactement), alors qu'il relatait en son *Journal* certaines habitudes sociales qu'il avait lieu de tenir. Il écrit ceci : « *Le même jour*, j'apprends d'un conseiller au Châtelet nommé M. Avril l'un des membres de la petite société qui avoit coutume de se rassembler tous les soirs chez le Sieur *Buttard* libraire-imprimeur rue Saint-Jacques A la vérité, et dans laquelle j'avois l'avantage d'être admis fort souvent, qu'une espèce d'aventurier [...] »<sup>101</sup>.

Toutefois, c'est sous l'apanage de cette sociabilité, qui à peine révélée pouvant nous échapper à la première lecture du *Journal*, que l'engagement janséniste (partout présent au cœur du projet de dire l'histoire, d'écrire la vérité, projet que charpente *Mes Loisirs*) devient plus manifeste. Et ce, d'autant plus que prend force et ampleur le coup d'Etat Maupeou. Or, selon les « Amis de la Vérité », se cachent sous cette réforme, les partisans d'une ère

---

<sup>99</sup> « Espace hybride, le salon doit être pensé en relation avec les autres formes de sociabilité, dont il n'est parfois séparé que par des frontières poreuses », Antoine Lilti, *Ibid.*, p. 61.

<sup>100</sup> « La sociabilité parisienne détermine et nourrit une grande part du *Journal* de Hardy. Membre « de la petite société qui avait coutume de se rassembler tous les soirs chez le sieur Buttard libraire-imprimeur rue St-Jacques A la Vérité, et à laquelle j'avois l'avantage d'être admis fort souvent », il y rencontrait gens de lettres, gens de livre et gens de justice, qui lui fournirent de nombreuses informations pour ses *Loisirs*. Hardy fut assurément homme de conversation, pleinement intégré dans la sociabilité de son milieu. Au salon de Buttard ou ailleurs, Hardy capta – et partagea aussi, sans doute – choses vues et entendues ; on y confrontait arguments, diffusait des opinions, faisait des actes de gouvernement. [...] Chaque diariste a ses informateurs ; ceux de Hardy furent nombreux et doivent aussi guider notre lecture ». Siméon-Prosper Hardy, *Mes loisirs, ou journal d'événemens tels qu'ils parviennent à ma connoissance (1753-1789, vol. I (1753-1770))*, *Ibid.*, p.10.

<sup>101</sup> Siméon-Prosper Hardy, *Mes loisirs, ou journal d'événemens tels qu'ils parviennent à ma connoissance (1753-1789, vol. I (1753-1770))*, éd. par Daniel Roche et Pascal Bastien, p. 421. Sur les liens entre Viou et Buttard, Ars.ms 12392, p. 268-386.

despotique, lesquels derniers par leurs manigances auraient ont eu pour effet de « libérer les énergies des « mauvais » prêtres bullistes, parti qu'Hardy redoute par-dessus tout<sup>102</sup>.

La vision janséniste du monde, dont les principaux interprètes rôdent autour du libraire, informe en effet largement les conceptions, le langage et les représentations de ce maniaque de la chronique ecclésiastique. Le discours ecclésiologique y sert de matrice; mais aussi de gangue, à l'expression d'une pensée politique qui affleure constamment sous sa plume.<sup>103</sup>

Par ailleurs, la discussion reportée par Hardy, ayant eu lieu ce 17 février 1769, qu'il décrit dans son *Journal* témoigne tout aussi bien de la diversité régnant au sein des pratiques de sociabilité, que des divergents sujets traités. Néanmoins, la nouvelle demeure une valeur sûre, elle détient de tout temps une place singulièrement importante au sein de la sociabilité des salons, comme l'indique Antoine Lilti dans son livre<sup>104</sup>. Du reste, d'autres historiens ont à leur tour souligné l'importance des rencontres salonniers, sous toutes ses formes, dans la formation de l'opinion publique:

Les salons ont-ils un rôle dans la formation de l'opinion et dans la transformation de la société ? Oui, sans doute, car leur réseau a permis la circulation de l'information et de la critique dans la rencontre des gens de lettres et gens du monde. Ils ont été une instance de consécration du pouvoir intellectuel dans la mesure où ils se sont ouverts aux débats politiques et philosophiques, et où ils ont pu accueillir l'expression de nouvelles valeurs privées, le culte de la sensibilité et du génie.<sup>105</sup>

Il est indispensable de comprendre le phénomène si l'on veut saisir le rôle capital qu'a pu jouer tant l'aristocratie que la bourgeoisie au sein de la République des Lettres, si l'on veut comprendre, ne serait-ce que sommairement le milieu dans lequel évolue Hardy et ses proches ; un milieu où les structures fortement balisées codifiaient l'espace public au sein des

---

<sup>102</sup> Voir Nicolas Lyon-Caen, «Introduction du volume 2» de Siméon-Prosper Hardy, *Mes loisirs, ou journal d'événemens tels qu'ils parviennent à ma connoissance*, à paraître.

<sup>103</sup> *Ibid.*

<sup>104</sup> La spécificité de la conversation mondaine tient moins au sujets traités qu'à la forme de la nouvelle, curieusement négligée par l'historiographie de la conversation. La nouvelle est la forme sous laquelle circule l'information dans l'espace mondain : ignorée des personnes présentes, à qui elle est rapportée, elle doit se prêter à un court récit, et traite de façon équivalente la vie de cour, les potins mondains, les derniers livres parus, ou des informations que nous qualifierons de politique. Ce n'est pas l'importance de l'objet qui fait la valeur de la nouvelle, mais son caractère inédit. Antoine Lilti *Ibid.*

<sup>105</sup> Daniel Roche, *Les républicains des Lettres, gens de culture et Lumières au XVIIIe siècle*, Paris, Fayard, 1988, p. 242.

rencontres sociales. En revanche, il ne faut pas oublier comment « La discussion mondaine est tout à la fois un frein à une certaine audace de pensée, l'encouragement au paradoxe plus qu'à la sincérité »<sup>106</sup>.

Ainsi, il va sans dire que l'odeur sulfureuse des échauffourées ou plus exactement des joutes spirituelles, philosophiques et politiques, imputables normalement à l'intelligentsia pré-révolutionnaire fréquentant les salons, où brillait de réputation la coterie d'Holbach<sup>107</sup> comme étant celle qui, par excellence, incarnait cette heureuse tension entre audace de la libre pensée et modération politique notamment, ne se respire, en aucun cas, en la société fréquentée par Hardy. Laquelle, bien qu'intégrant parfaitement les pratiques culturelles associées à l'art de la conversation, ne se confond ni se perd, dans aucun dédale de discussions, réflexions ou visées progressistes, loin de là. Elle s'acharne plutôt comme le témoigne le *Journal*, à préserver ses acquis, à sauvegarder un passé historique, tant sur le plan général que sur celui du politique, évidemment. En guise de réponse à l'assaut intenté contre les parlements, Hardy et ses pairs, brandissent la nécessité d'un fondement historique à la refonte des anciennes structures parlementaires...

#### 2.14. UNE CONVERSATION DISCRÈTE

Hardy, homme de conversation, homme du livre et grand lecteur de surcroît, s'il ne peut s'accorder tout à fait avec l'élan grandissant pour la rencontre philosophique, participe de plein fouet à la mise sur pied d'un milieu comme d'une sensibilité, susceptible d'ouvrir la critique, d'élargir le débat en matière politique, comme nous l'avons mentionné précédemment, en parlant des salons. Cela dit, le fait d'insister sur cette dimension culturelle de la sociabilité, convivialité propre au XVIII<sup>e</sup> siècle, a tout lieu d'inscrire ce temps, comme celui fondateur d'une modernité que Marc Fumaroli caractérise proprement comme étant celle de L'Europe. Une Europe inspirée des feux de la civilisation française, notamment : «

---

<sup>106</sup> Daniel Roche, *Ibid.*, p. 247-248.

<sup>107</sup> Voir le chapitre IX du livre de Daniel Roche, dans l'ouvrage ci-haut mentionné, *Les républicains des Lettres, gens de culture et Lumières au XVIII<sup>e</sup> siècle*, pour de plus amples détails sur la question du complot ou de la monarchie complaisante à l'égard d'idées plus ou moins révolutionnaire pour l'époque.

La conversation à la française est un feu grégeois dont l'éclat se nourrit – en le dissimulant – d'une tradition conviviale plus intime, plus originelle, propre aux lettrés et qui remonte aux origines de l'Europe »<sup>108</sup>.

De fait, Hardy pratique ce goût mondain de la discussion : mais à l'abri des regards, loin des élites en quête de reconnaissance et de gloire. Car, comme il l'affirme lui-même, il est un homme modeste et de plus; « c'est un honnête homme<sup>109</sup> ». Vraisemblablement, sa sociabilité se distingue par une sensibilité rigoureuse et sérieuse : Hardy est homme respectueux des conventions bourgeoises d'alors<sup>110</sup> et des « prescriptions » éthiques et morales que lui dicte sa conscience religieuse, empreint d'un jansénisme profond, réfléchi. Ce qui en revanche, n'empêche pas l'homme de foi qu'il est, de se montrer méfiant à l'endroit d'interprétations stigmatisant « les disciples de Port-Royal » dans un créneau de « bien et de mal », vraisemblablement difficile à atteindre pour le commun des mortels. La véritable foi se traduit selon Hardy, dans un combat incessant, voire à travers une dévotion qu'il décrit par ailleurs avec admiration, « chez les ecclésiastiques vénérables, des personnages pieux, savants, respectables »<sup>111</sup>. La retranscription du testament spirituel P. Bernard chanoine régulier de Sainte-Geneviève, en date du 15 mai 1772, témoigne de cette conception du religieux et de la vertu par ailleurs<sup>112</sup>.

---

<sup>108</sup> Marc Fumaroli, « Préface » in Jacqueline Hellegouarc'h, *Anthologie. L'art de la conversation*, Paris, Ed. Classiques Garnier, 1997, p. XX.

<sup>109</sup> « Hardy n'appartient pas à la société qui se fait voir : ni homme de cour, ni homme de robe, ni de ces financiers dont l'ascension sociale est prodigieuse, ni familier des salons où l'on aime se montrer et briller, c'est un libraire. S'il n'est pas du niveau des plus renommés de ceux-ci, comme Panckouke ou Didot, il est bien établi dans son métier, c'est un honnête homme ». Madeleine Foisil, « Livre III. Au temps de l'Archiépiscopat de Christophe de Beaumont archevêque de Paris, 1746-1781. Le sommet de la crise et la déroute », in Pierre Chaunu, Madeleine Foisil, Françoise de Noirfontaine, in *Le basculement religieux de Paris au XVIIIe siècle*, Paris, Fayard, 1998, p.257...

<sup>110</sup> Voir David Garrioch, *The Formation of Parisina Bourgeoisie, 1690-1830*, Cambridge, Harvard, University Press, 1997 ; Laurence Croq, *Les bourgeois de Paris au XVIIIe siècle : identification d'une catégorie sociale polymorphe*, Paris, Presses universitaires du Septentrion, 1999 .

<sup>111</sup> Madeleine Foisil, « Livre III. Au temps de l'Archiépiscopat de Christophe de Beaumont archevêque de Paris, 1746-1781. Le sommet de la crise et la déroute », *ibid.* p.257.

<sup>112</sup> « Du même jour il me tombe entre les mains copie d'un testament spirituel du R. P. Bernard chanoine régulier de la Congrégation de France dite de Sainte-Geneviève, lequel avoit prêché pendant nombre d'années avec applaudissement dans les différentes églises de Paris, ledit testament fait au village de Nanterre dont il étoit devenu prieur curé, deux ans avant sa mort arrivée le 23 avril

Cependant, vertu religieuse et ferveur patriotique, si elles apparaissent souvent côte à côte au sein des témoignages de ce fidèle, ont-elles l'effet du baume sur les blessures causées par l'immoralité du siècle? Par l'entremise d'un discours qu'il rapporte *de visu*, Hardy semble vouloir insister sur cette dernière dimension :

J'assiste à ce prône ainsi qu'un très grand nombre d'autres personnes qui n'étoient point de la paroisse, car on y retenoit ses places des cinq heures du matin : on remarque même dans l'oeuvre, non sans étonnement un curé de Paris, le Sieur *de Laroue* curé de Saint-Côme que la curiosité y avoit aussi amené. Ce nouveau pasteur d'une des paroisses les plus peuplées de notre immense capitale, commence son discours par le trait d'un saint évêque du dernier siècle (*M. Pavillon évêque d'Alet*) qui à la vue de sa ville épiscopale dont il approchoit pour prendre possession de son siège, laissa couler des larmes, consterné qu'il estoit par l'effrayante perspective de l'épineuse carrière qui alloit s'ouvrir devant lui : ce qui lui donne lieu de s'écrier, que si ce grand évêque avoit laissé appercevoir tant de crainte, dans un tems où il y avoit encore de la foi, de la Religion et de la piété : quels eussent dû être ses sentimens, s'il eût paru dans un siècle aussi corrompu que celui dans lequel nous vivons. Quoique son discours contint d'assés belles choses sur l'éducation de la jeunesse, contre l'incrédulité du temps et sur les devoirs des pasteurs qu'il promettoit solennellement de remplir dans toute leur étendue[...]<sup>113</sup>.

Et, la rubrique suivante certifie l'efficacité du remède, quant à la conduite idéale à tenir. C'est du moins ce que laisse entendre Hardy, par l'évocation d'un caractère digne d'être félicité, digne, en tous les cas de passer à la postérité comme modèle de vertu, tant religieux que politique :

Je ne dois pas passer ici sous silence le trait remarquable d'un médecin de la faculté de Paris, qui a rapport à la situation critique dans laquelle se trouvoient les avocats depuis près d'un an, situation qui en avoit réduit plusieurs à l'état de la plus affreuse indigence. Ce médecin nommé *Lorry* en réputation par sa science et par sa probité, avoit soigné dans une maladie de langueur le nommé *Loyseau de Mauléon*, ancien avocat au Parlement son ami, lequel avoit ordonné en mourant qu'on lui remit pour ses soins un honoraire de cent louis d'or. Ce généreux disciple d'*Hippocrate*, venoit non seulement de refuser constamment d'accepter cette somme, mais avoit même indiqué à la famille l'emploi qu'il la prioit de vouloir bien en faire, et cet emploi étoit de l'appliquer au

---

précédent à l'âge de soixante deux ans. On ne pouvoit s'empêcher en lisant cette pièce édifiante de faire la réflexion suivante. Que d'ecclésiastiques et de religieux, si la crainte ou l'intérêt ne leur fermoit la bouche, pourroient manifester sur le même objet, les mêmes sentimens que le P. Bernard ! » *Journal*, le 15 mai 1772,

<sup>113</sup> *Journal*, le 8 décembre 1771.

soulagement des pauvres avocats qui pouvoient se trouver dans le besoin ce qui avoit été agréeé et exécuté à sa sollicitation<sup>114</sup>.

Partisan de l'ancien parlement, Hardy se montre tout aussi fidèle à « *la cause de Dieu* », qu'à celle de la Nation<sup>115</sup>. Nous y reviendrons.

## 2.15. UNE SOCIABILITÉ POLITIQUE

Enfin, si la coterie de Hardy ne peut effectivement se définir de la même façon que celles plutôt reconnues comme cercles typiquement représentatifs des Lumières, il n'en demeure pas moins que les lectures publiques et discussions rapportées comme étant celles des réunions coutumières qu'il fréquente, s'inscrivent indubitablement dans l'esprit du siècle, c'est à dire dans un processus de sociabilité plus qu'essentiel<sup>116</sup>, composant l'univers quotidien de ce bourgeois, bien campé dans son « petit monde »<sup>117</sup>, comme en témoigne, par ailleurs, son *Journal*.

Qui plus est, le ponceau entre le journal de Hardy tel qu'il est, tel qu'il paraît, tel qu'il se construit, c'est à dire comme journal d'évènements, et le monde, la société qu'il révèle par l'écrit, se resserre finement et tend à disparaître sous l'étendard d'une espèce de consortium social, convivial, où la parole, aussi bien que l'écrit se départagent l'espace public, avant d'entrer dans la sphère scripturaire du libraire. Ne serait-ce que former ce grand tout, d'une longue et vaste histoire racontée sous la plume d'un homme investi de mille feux dans un réseau socio-culturel, familial, professionnel plus que présents dans son écriture. Soucieux de s'inscrire – quelque peu incognito au profit de l'épopée qu'il décrit – dans les

---

<sup>114</sup> *Journal*, le 7 novembre 1771.

<sup>115</sup> Voir Catherine Maire, *De la cause de Dieu à la cause de la Nation. Le jansénisme au XVIIIe siècle*, Paris, Gallimard, 1998 ; Dale Van Kley, *Les origines religieuses de la révolution française (1560-1791)*, Paris, Le Seuil, 2002.

<sup>116</sup> Comme l'évoque Antoine Lilti : « L'importance de la notion de sociabilité dans la pensée des Lumières ne fait aucun doute. « Du principe de la sociabilité découlent toutes les lois de la société », lit-on dans l'*Encyclopédie*. La difficulté est quelle fait l'objet d'utilisation assez différentes ». Antoine Lilti, *Le monde des salons. Sociabilité et mondanité à Paris au XVIIIe siècle*, Paris, Fayard, 2005, p. 212.

<sup>117</sup> Siméon-Prosper Hardy, *Mes loisirs, ou journal d'évènements tels qu'ils parviennent à ma connoissance (1753-1789, vol. I (1753-1770)*, éd. par Daniel Roche et Pascal Bastien, p. 5.

Annales du *Temps*, bien entendu. Mais plus encore, le *Journal* permet de respirer l'air de l'instant en y laissant transparaître, derrière l'évènementiel, les soubassements d'une société encore fortement liée à la culture orale, malgré l'omniprésence grandissante de l'imprimé<sup>118</sup>.

Mais Hardy comme il l'écrira lui-même le 12 novembre 1771, alors que la crise parlementaire semble atteindre son paroxysme, demeure incontestablement fidèle envers son roi, sa patrie. Comme nous ne saurions mieux traduire sa pensée que lui-même, si clairement évoquée cette fois, sans aucun masque ni détour, écoutons sa profession de soi, qui semble en dire long sur l'attachement le liant tout aussi bien aux valeurs d'Ancien Régime, qu'aux siennes :

N. B. Très incertain sur la tournure que pourront prendre dans la suite, les affaires actuelles de toute la magistrature du royaume ; je consigne ici une espèce de profession de foi politique relative à ces affaires quelle que doive en être l'issue : c'est la mienne : et je crois pouvoir me flatter que c'est en même tems celle de tout bon François.

*Quoique je ne me sois jamais regardé que comme un atome dans la société ; j'ai toujours pu me flatter de mériter d'y occuper une place distinguée par ma fidélité inviolable pour mon souverain autant que par mon amour pour sa personne sacrée. Les sentimens que j'ai puisés dans l'éducation que j'ai reçue et dans les lectures que j'ai faites ne s'effaceront jamais de mon coeur ; envain entreprendroit-on de me les faire abjurer ; il seroit aussi difficile d'y réussir qu'il pourroit l'être de parvenir à rendre blanc le plumage d'un corbeau. Quoique ma fortune soit des plus médiocre par les dispositions de la divine providence ; une perspective de cent mille écus de rente, ne me feroit point abandonner le bien qui m'est propre comme à beaucoup d'autres, celui qu'aucun voleur ne sauroit ravir ; je veux dire la possession de l'honneur et du véritable patriotisme. Je croirai toujours devoir penser sur les affaires présentes, avec et comme les premières personnes de l'Etat, les princes du sang royal qui ont manifesté leurs sentimens d'une manière aussi authentique que respectueuse pour notre auguste maître, dans une protestation solennelle à laquelle non seulement tous les bons citoyens, mais même tous les fidèles sujets du Roi ne peuvent s'empêcher de rendre hommage en y souscrivant de toute leur ame??.* Ita sentiebat civis regi et patriae addictissimus, Siméon Prosperus Hardy, syndico rei librariae et typographiae adjunctus anno domini 1771.<sup>119</sup>

---

<sup>118</sup> Aussi, le libraire se rapporte-t-il dans l'intégralité ce qu'il entend par des formules telles que : « ce qui donne lieu à quelqu'un de dire » ; « On assuroit lui avoir entendu dire en tombant ces paroles », etc.

<sup>119</sup> *Journal*, le 12 novembre 1771.

Remarquable que ce dévoilement soudain au cœur d'un journal que l'on a longtemps cru ou dit anonyme ! L'allusion aux Princes de sang témoignant dans les faits de cette politique des « partis »<sup>120</sup> présente au cœur de la monarchie des Lumières, exprime ici le parti celui que prend Hardy dans toute cette affaire. Le patriotisme qu'il revendique s'inspire directement de la pensée politique janséniste, laquelle puise ressource dans l'historique. Nous y reviendrons au cœur du prochain chapitre. Plus ponctuellement, on peut souligner le fait que la crise parlementaire des années 1771-1774 (laquelle trouvera son dénouement qu'à la mort de Louis XV) découle plus directement de certaines circonstances politiques; circonstances qui bien qu'ayant depuis longtemps allumées leurs premiers feux, éclatent à la suite d'une intrigue survenue en Bretagne<sup>121</sup>. Cependant, Hardy parviendra à se procurer certaines pièces essentielles à la compréhension des évènements qui le préoccupent, autant de pièces qui succèdent chronologiquement dans le *Journal*. Par exemple, il écrit: « Ce jour étant enfin parvenu, non sans beaucoup de peine, à me procurer les pièces relatives à la suppression du parlement de Bretagne ; je les transcris ici, sans oublier surtout la protestation signée de *soixante cinq* magistrats de ce parlement »<sup>122</sup>. Sans doute se fera-t-il un devoir de les partager ensuite avec les intéressés! Car celles-ci servent aussi bien à étayer la prise de position politique et religieuse de l'auteur, qu'à dénoncer les plaies du système. Encore une fois, voit-on comment le récit de Hardy, loin d'être strictement impersonnel, esquisse une vision du monde sur laquelle cette profession de foi met l'emphase.

---

<sup>120</sup> « La spécificité du règne de Louis XV ne réside pas tant dans la disparition politique de la haute noblesse que dans cette opposition entre les « grands qui ne sont grands » et ceux qui « ont du crédit »... « Au cœur de l'État se joue ainsi une partie à trois partenaires : l'aristocratie de cour, les ministres et le roi. Chacune de ses trois puissances est incapable, à elle seule, d'assurer le monopole de la faveur, alimentant ainsi un véritable marché du crédit avec ses retournements de fortune, ses spéculations et ses faillites spectaculaires. Le caractère spéculatif de système est parfaitement expliqué par Duclos quand il décrit que « le crédit est l'usage de la puissance d'autrui ». Pierre Serna, « Comment meurt une monarchie ? 1774-1792 » dans *La monarchie. Entre Renaissance et Révolution 1515-1792*, sous la dir. de Joël Cornette, Paris, Seuil, 2002., p.366

<sup>121</sup> L'agitation des Parlements n'est pas chose nouvelle et déjà au temps de François 1<sup>er</sup>, la tension s'élevait quant au rôle véritable du Parlement de Paris notamment ; qui était, semble-t-il, de rendre la justice et non de légiférer. Cela dit, un conflit mineur, surgi en Bretagne, serait à l'origine du « coup de majesté » Maupeou. A ce sujet, nous référons le lecteur au chapitre I de la quatrième partie du livre, *Les monarchies* (sous la dir. de Yves-Marie Bercé) : Jean-Pierre Brancourt, « Crise des monarchies à la fin du XVIIIe siècle » dans *Histoire générale des systèmes politiques* ( dir. par Maurice et Jean-François Sirinelli), Paris, PUF, pp. 325-386

<sup>122</sup> *Journal*, 20 novembre 1771.

En conclusion de ce chapitre, soulignons l'effort de démonstration faite par le libraire dans son journal d'événements. *Mes Loisirs* avance une vision impersonnelle, journalistique du XVIII<sup>e</sup> siècle en cumulant les nouvelles de toutes sortes, jour après jours, à la manière d'un tableau socio-politique où les faits divers, les indices sur le climat, les réflexions sur la politique, et plus encore, se départagent l'espace scriptural dans le dessein d'offrir au lecteur, à la fois un visage global de ce qu'est alors Paris (et ses habitants), à la fois un regard circulaire à la manière d'un coup d'œil furtif désireux à défaut de tout pouvoir saisir, d'effleurer l'essence de ce temps qui passe. Or, nous avons également voulu démontrer comment malgré tout, l'auteur du Journal, pouvait à certains moments s'insérer dans le grand récit historique brossé à titre de témoin direct ou indirect : ce faisant, il exécute un double tour. D'une part, il offre son regard et parfois son point de vue en guise de témoignage, d'authenticité surtout. D'autre part, il s'exécute à immortaliser une page d'histoire, une histoire où peut se lire un constant souci de se dire : ce « se » le représentant lui-même dans une sociabilité bourgeoise, lettrée, secouée par le coup d'État Maupeou qu'il dénonce « pour le présent » et pour la postérité. Aussi, verrons-nous dans le prochain chapitre, comment cette prise de position s'insère à même un moment crucial de notre propre histoire, c'est-à-dire l'histoire de la démocratie occidentale en faisant intervenir dans son *Journal*, ça et là, et des lectures controversées ayant participé à l'éveil des consciences, et une action se déroulant sur une toile historique laquelle pessimiste, ne peut que susciter en nous (sans vouloir faire de la suite des choses, une version téléologique de l'histoire) des idées, des images de déclin. Un déclin, qui somme toute, amorce une ère nouvelle au sein de laquelle, on soupçonne Hardy d'être, sinon malheureux, à tout moins bouleversé. Enfin, déjà le monde qu'il nous livre par son témoignage révèle par pointe une rupture qu'il prend le pari de décrire, événements par événements, et jour après jour.

### CHAPITRE III

#### UN LIBRAIRE SUR LA PLACE PUBLIQUE

Tel que nous l'avons vu, Hardy érige en plein cœur de son journal d'événements plusieurs témoignages qui ne laissent aucun doute quant à ses prises de position politique et religieuse. Aussi, avons-nous insisté au chapitre précédent pour faire ressortir « à l'extrême » les différentes apparitions intimistes que fait le libraire dans ses écrits. Ainsi, la première impression que suggère le *Journal* est l'absence : absence d'intimité, absence de dévoilement. De fait, le libraire se retire souvent du *Journal*, mais sans en disparaître cependant. À travers les mots qu'il rédige, Hardy est perceptible. Ce dernier vit en marge des événements relatés. Il apparaît plusieurs fois au fil du long récit dont il capte la trame, chaque jour, et ce, non seulement à titre de témoin, mais aussi sous le regard d'historien, vocation dont il s'était investi. Par ailleurs, a-t-on vu poindre à l'issue d'un questionnement cherchant à définir le pacte ou les pactes déployés par le libraire (pacte autobiographique et pacte de vérité) envers son lecteur, sa vision du monde et des choses. Parce que la plume transcende l'autographe, le *Journal* traduit plus qu'elle ne trahit la personnalité de l'auteur, ce qui éclaire le lecteur sur l'intentionnalité historique guidant sa démarche. Or, nous l'avons vu : tradition, monarchie, honneur, patrie et vertus civiques, forment le terreau de références, de valeurs de ce bourgeois parisien du XVIII<sup>e</sup> siècle, libraire et janséniste de surcroît. Ce sont ces mêmes valeurs qui réapparaissent alors que nous resserrons notre enquête autour du monde du livre dans les pages à venir. Au final, celles-ci nous mèneront à la rencontre d'une force grandissante, d'une *voie* croissante durant l'Ancien Régime et qui est la voix du peuple, «*vox populi, vox dei*»...

#### 3.1. LE MONDE DU LIVRE

« Presque tous les livres se font à Paris, s'ils ne s'y impriment pas » : ainsi parlait Louis Sébastien Mercier de la capitale parisienne en matière de livres. Cependant, le ton tourne vite à l'ironie, quand il poursuit sa réflexion : « On peut imprimer beaucoup de livres, à condition qu'on ne les lise pas : les livres sont une branche de commerce très importante : combien d'ouvriers en tirent leurs subsistances ! »<sup>1</sup>. Ainsi, l'on peut tirer plusieurs conclusions de ces

---

<sup>1</sup> Louis-Sébastien Mercier, *Ibid.*, p. 84.

propos ; l'une d'entre elles veut confirmer l'importance du livre et de l'écrit, et ce, malgré l'hiatus évoqué par Mercier, entre le fait que les livres circulant soient lus, ou pas, par la population. Une autre, quant à elle, suggère le nombre élevé de gens touchés, de près comme de loin, par cette économie de l'écriture et de la lecture : phénomènes confirmés depuis par l'historiographie du livre<sup>2</sup>. Ainsi, la vitalité du réseau livresque incombe en grande partie au degré d'alphabétisation en hausse au cours des dernières décennies<sup>3</sup> ; à la quantité croissante d'auteurs fourmillant dans Paris ; à la position géographique et stratégique des grands centres d'érudition et de culture, tels les institutions d'enseignement, les théâtres, voire aussi les principales cours de justice<sup>4</sup>. Puis, il s'explique par un goût prononcé pour la lecture de la part du public parisien, que nous avons déjà souligné en guise d'introduction dans notre premier chapitre. Enfin, ajoutons que : « l'attrait exercé par la ville sur les voyageurs étrangers » représente à son tour un autre « des facteurs qui se conjuguent aux effets de la réglementation pour faire de la ville à cette époque un centre de production et de consommation d'imprimés de première importance en Europe »<sup>5</sup>.

Mais si riche d'âmes et de fortunes que soit, en fait, le monde du livre pour la période moderne et pour Paris tout particulièrement, il n'en demeure pas moins que certaines des nombreuses étapes, mécanismes ou maillons humains participants de la « chaîne du livre<sup>6</sup> » soient restées dans l'ombre – ignorées jusqu'à ce jour de l'historiographie traitant l'histoire du livre<sup>7</sup>. En ce qui a trait à la communauté des libraires, on sait cependant qu'elle comptait «

---

<sup>2</sup> « Le rôle de Paris comme capitale culturelle et comme centre économique d'édition et de d'imprimerie au XVIIIe n'a donc plus à être démontré... ». Frédéric Barbier, Sabine Juratic, Annick Mellerio, *Dictionnaire des imprimeurs, libraires et gens du livre à Paris, 1701-1789*, A-C, Genève, Droz, 2007, p. 3.

<sup>3</sup> Voir F. Furet, J. Ozouf, *Lire et écrire. L'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry*, Paris, Minuit, 1977.

<sup>4</sup> Frédéric Barbier, Sabine Juratic, Annick Mellerio, *Ibid.*, p. 2.

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> Selon la préface du dictionnaire, celle-ci correspond aux étapes suivantes : « Entre fabrication et consommation, et à l'analyse des conditions de diffusion et de circulation de l'imprimé dans la France de l'époque moderne ». *Ibid.*, p. 7.

<sup>7</sup> Il est pertinent de souligner l'effort de synthèse en cours actuellement, initié par Frédéric Barbier et son équipe. Ces derniers travaillent à l'élaboration d'un dictionnaire construit autour « Des imprimeurs, libraires et gens du livre à Paris » pour les années 1701-1789. En marge du premier

entre deux cents et trois membres, placés sous l'autorité d'une chambre syndicale formée d'un syndic et de quatre adjoints<sup>8</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. Et, que par ailleurs, cette communauté des libraires fut, pour ainsi dire de tout temps, étroitement liée à l'Université de Paris : ce que le *Journal* laisse présumer en maints endroits, et ce, en articulant comme « *sujet du jour* » plusieurs événements mettant ces liens en évidence.

### 3.2. LA LIBRAIRIE ET L'UNIVERSITÉ

En effet, Hardy expose dans son *Journal*, par le biais d'épisodes racontés parfois avec verve, avec éloquence, l'existence de liens notoires entre les deux communautés que sont celles des libraires et imprimeurs et de l'Université. Or, s'il est vrai que nous pouvons attribuer, voire expliquer, partiellement l'intérêt que porte le libraire envers l'Université par certains liens familiaux<sup>9</sup> les rapprochant, il y a manifestement plus, comme le démontrent les différentes scènes ou nouvelles rapportées par le Parisien dans son *Journal*. Ainsi « Siméon-Prosper s'identifiait pleinement à la bonne bourgeoisie parisienne, celle des officiers de justice comme celle du milieu religieux, intellectuel, universitaire et libraire du Quartier latin »<sup>10</sup>. Et, comme le soulignent par ailleurs Pascal Bastien et Daniel Roche : « Connaître la belle-famille de Hardy, c'est, de fait, reconstituer un intéressant réseau d'informateurs, Les premières années du Journal font allusion à plus d'une reprise à l'oncle de son épouse, le père François Duboc, prieur et principal du Collège de la rue Hautefeuille et membre de l'Université »<sup>11</sup>.

---

volume, paraît une revue historiographique regroupant l'ensemble des travaux portant sur le sujet, à laquelle nous convions, à notre suite, le lecteur à s'y référer. *Ibid.*

<sup>8</sup> « En son sein sont représentées trois types de fonctions qui définissent autant de catégories de maîtres : librairie, imprimerie, fonderie de caractères, activités qui s'exercent parfois en association, parfois de façon disjointe. [...] On compte en effet 230 libraires, 59 imprimeurs et 14 fondeurs de caractères ». Barbier, Juratic, Mellerio, *op. cit.*, p. 16. Voir aussi les tableaux des pages 14 et 15.

<sup>9</sup> La mère de Hardy, Marie-Angélique Couvillard-Delaval est la fille de Jean Delaval, recteur de l'Université de Paris. Par ailleurs, la belle-famille de Hardy est à son tour attachée à l'Université par des liens divers : Elisabeth-Charlotte-Perrette-Duboc, épouse de Hardy, est la fille de Louis-Augustin Duboc, marchand-mercier, grand messager juré de l'université de Paris. Voir Siméon-Prosper Hardy, *Mes loisirs, ou journal d'évènements tels qu'ils parviennent à ma connoissance (1753-1789, vol. I (1753-1770), op. cit.*, p 8-9.

<sup>10</sup> *Ibid.*

<sup>11</sup> *Ibid.*

Néanmoins d'autres facteurs, professionnels en l'occurrence, noyaient les parties intéressées et créent des rapports entre eux, en surcroît de la position géographique favorisant un rapprochement<sup>12</sup>. Par exemple, le 12 décembre 1771, Hardy écrit ceci : « J'assiste en ma qualité d'adjoint de la communauté des libraires-imprimeurs, à la procession du recteur de l'Université ; attendu qu'il venoit d'être nouvellement élu, etc. »<sup>13</sup> ; puis, le 7 octobre 1772 : « Ce jour le recteur et les principaux officiers de l'Université, s'étant rendus chez Monsieur le chancelier, auquel il avoit été arrêté au tribunal tenu le samedi précédent, de demander une audience relativement à six différentes affaires qui se présentoient, etc. »<sup>14</sup>. De fait, le *Journal* fait état d'une certaine proximité entre Hardy et d'illustres gens bien placés dans l'institution savante universitaire ou libraire.

Par ailleurs, en intégrant de la sorte l'institution au cours des jours et au cœur de ses chroniques, le libraire souligne le rôle essentiel de l'Université en tant qu'acteur politique, économique, religieux et culturel au sein de la capitale. Université et gens du livre sont indubitablement liés par leurs vocations respectives. En premier lieu la proximité géographique, car les règlements imposent aux maîtres libraires et imprimeurs d'exercer à l'intérieur d'un périmètre limité, soigneusement défini par les textes réglementaires, dans les quartiers de la Cité et de l'Université. Dans cet espace, de nombreux liens de parenté ou de voisinage unissent entre elles les familles de libraires. Placée sous l'autorité et la protection de l'Université, la communauté des libraires est aussi l'une des rares qui se joignent aux six corps des marchands pour élire les magistrats de juridiction consulaire et elle fait donc partie des métiers les plus prestigieux de la ville. Enfin, le régime de l'édition et les faveurs accordées par l'administration royale aux libraires parisiens en matières de privilèges contribuent à créer entre eux une connivence et une solidarité face à leurs homologues de provinces. Tous ces éléments font de la communauté parisienne une association

---

<sup>12</sup> « C'est au sein de l'Université, alors fort active, qu'ils trouvaient, à l'origine surtout, l'essentiel de leur clientèle. Tout naturellement, les grands libraires se fixent d'abord le long de la rue St-Jacques ». Henri-Jean Martin, *Le livre français sous l'Ancien régime*, Paris, Promodis, 2001, p. 90.

<sup>13</sup> *Journal*, le 12 décembre 1771.

<sup>14</sup> *Journal*, le 7 octobre 1772.

professionnelle soudée, dans laquelle n'entre pas qui veut.<sup>15</sup> Ainsi, la prestigieuse corporation des libraires, intégrée au corps de l'université, corps reconnu par le roi, intervient dans les affaires publiques, politiques, économiques, entre autres ; et ce, toujours sous la surveillance de l'État : « La corporation était organisée de façon minutieuse, et jouissait de « droits et franchises, immunités, prérogatives et privilèges ». Non seulement, elle monopolisait son commerce, mais, en tant que corps de l'Université, elle bénéficiait d'exemptions d'impôts particulières »<sup>16</sup>. La rubrique du 7 février 1773 vient conforter, une fois de plus, cet attachement, tout en soulignant sa dépendance au Parlement : « Ce jour on apprend que l'Université étoit encore toute en rhumeur et qu'il y avoit au Parlement de nouvelles lettres patentes en faveur du Collège Royal, etc. ».

Hardy mentionne certaines tensions internes, alors qu'il prend scrupuleusement note du déroulement des séances auxquelles il assiste, comme observateur ou tel qu'on le lui rapporte, comme c'est le cas ici :

Ce jour on apprend que l'Université étoit encore toute en rhumeur et qu'il y avoit au Parlement de nouvelles lettres patentes en faveur du Collège Royal qui ne différoient de celles du mois de juin 1772 dont on étoit parvenu à suspendre l'enregistrement. [...] L'Université avoit, disoit-on, formé opposition à l'enregistrement de ces lettres patentes qui incorporoient, à ce qu'on asseuroit, le Collège Royal dans l'Université sans l'unir à l'Université, contradiction assez singulière ; et qui ordonnoient que les professeurs de ce Collège pourroient assister toutes les fois qu'ils le jugeroient à propos aux processions du recteur et se placer immédiatement derrière lui, c'est-à-dire avant les libraires-imprimeurs qui avoient coutume d'occuper cette place, etc.<sup>17</sup>

Bien que le Collège royal de France soit en perte d'autonomie<sup>18</sup>, celui-ci risque de devancer les libraires-imprimeurs désormais, comme le signale Hardy. Par ailleurs, insatisfait, le

---

<sup>15</sup> Barbier, Juratic, Mellerio, *Ibid.*, p. 16.

<sup>16</sup> Robert Darnton, *Bohème littéraire et révolution*, Paris, Gallimard/Seuil, 1983, p. 87.

<sup>17</sup> *Journal*, le 7 février 1773.

<sup>18</sup> « Les lettres patentes du 16 mai 1772 procèdent, pour des raisons principalement financières, à une modification radicale du statut de la fondation : le Collège royal tout en conservant entièrement son organisation propre, ses usages, sa vocation (« perfectionner les connaissances acquises » et non « donner les éléments des sciences ») perd son autonomie. Il est uni à l'Université de Paris, et ses lecteurs et professeurs y seront agrégés avec tous les avantages et devoirs que comportent cette incorporation ». Bruno Neveu, « Collège Royal de France » dans *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, PUF, 1996, p. 278.

Collège royal continuait toujours à soulever maintes protestations contre ces dernières mesures. En revanche, l'Université de Paris perdra à son tour sa prééminence quant au rôle qu'elle tint dans le régime de censure. C'est du moins, ce que nous explique Daniel Roche, en évoquant la nouvelle sujétion imposée à l'Université, dont l'hégémonie prenait racines au Moyen Âge. Mais, contre cet héritage médiéval toujours vivant, perceptible à l'orée de la Révolution de 1789, l'avant-garde des Lumières se soulèvera pour en décrier les côtés obscurs et surannés. D'un autre côté, le déficit de pouvoir subi par l'Université et par l'Église au XVII<sup>e</sup> siècle, s'inscrit dans la construction d'un Etat de type moderne : « L'étape décisive a été franchie en ce domaine à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, au terme d'une évolution qui a vu progressivement la censure royale s'imposer au-dessus de tous les autres organismes de contrôle, Université, Église, Parlement, dans la mise en place définitive du système des privilèges et des permissions »<sup>19</sup>.

Sans pénétrer plus profondément, en détails, dans les affaires ci-haut évoquées par Hardy, nous saisissons en effet l'existence ainsi que l'importance de liens significatifs entre les libraires et l'Université<sup>20</sup>. Hardy, selon les occasions et par son aisance et par l'acuité de son regard assez révélatrice, témoigne une certaine familiarité avec la gent universitaire, qu'il fréquente régulièrement et dont il connaît manifestement le milieu. À tout le moins, ses expériences personnelles de libraire, plus particulièrement celles mettant en scène l'adjoint au syndic de la Librairie, nous renseignent sur les différents rituels effectués lors d'événements notables, dont les processions représentent un des exemples éloquentes. Or, en plus de nous renseigner sur les différents rites et lieux processionnels, ce qui est susceptible de répondre à l'ambition des historiens chercheurs en la matière, Hardy tisse dans le paragraphe qui suit, autour des malheurs que connaît désormais l'Université tout en prenant bien soin d'insérer

---

<sup>19</sup> Poursuivons l'explication : « L'Université, et surtout la Sorbonne, a perdu le monopole de la surveillance que lui avait délégué François 1<sup>er</sup>, par suite de la création des censeurs royaux (1623) et quand le code Michaux (1629) a transféré au chancelier et à ses commissaires le droit de regard sur l'Imprimerie. [...] La Sorbonne et le clergé qui ne renoncent pas à recouvrer leur rôle de censure agissent surtout en faisant pression sur le pouvoir politique qui à quelques condamnations près n'écoute plus guère ces revendications. La librairie est devenue définitivement affaire d'administration publique ». Daniel Roche, *Les Républicains des Lettres, gens de culture et Lumières au XVIII<sup>e</sup> siècle*, *Ibid.*, p. 31..

<sup>20</sup> Pour approfondir la réflexion, voir François Furet, « La librairie du royaume de France au XVIII<sup>e</sup> siècle », in *Livre et société*, 1, pp. 40-10, et Daniel Roche, « La censure » in, *Histoire de l'édition*, 2, pp. 78-83.

ceux-ci dans une logique de persécution, parallèle ou identique à celle offensant l'ancien parlement. Qui plus est, Hardy, évoque sans les nommer explicitement un à un, les prêtres bullistes, tenus à leur tour pour responsables des méfaits liés à l'instauration de l'*ordre nouveau* :

*Du même jour* la procession du recteur de l'Université, à laquelle j'assiste en qualité d'adjoint de la communauté des libraires-imprimeurs ; va chez les religieuses carmélites du fauxbourg Saint-Jacques, par les rues Saint-Thomas et d'Enfer ; pour louer Dieu de la profession de *Madame Louise Marie* de France chez ces mêmes religieuses à Saint-Denis [...] il dit que par *l'étendue de son sacrifice elle devenoit la défaite du Monde et le Triomphe de la Religion*, et sa péroraison portoit en substance, *qu'avant que Madame Louise eût embrassé le parti de la retraite, nous avions tout lieu de nous attendre aux effets les plus terribles de la colère de Dieu ; mais que depuis qu'éloignée du monde elle portoit l'empire françois dans son coeur et ne cessoit d'adresser des voeux au ciel pour sa prospérité et sa splendeur ; tout étoit changé et avoit repris un nouvel ordre*. Ce *nouvel ordre* dont Monsieur *Vétard* vouloit parler étoit sans doute, les parlements anéantis, et les ecclésiastiques mis en possession par cet anéantissement du droit, de troubler le repos public par leurs tracasseries si opposées à l'esprit de l'Évangile et au bien de la Religion. En terminant son discours, M. *Vétard* adresse aux membres et suppôts de l'Université, la parole en ces termes ; « *c'est par vos soins, Messieurs, pour l'éducation de la jeunesse, que désormais, le Roi n'aura plus que des sujets fidèles, l'Église que des enfants soumis, et la foi que des disciples dociles* ». Comme si cette même Université dans les beaux jours de sa splendeur malheureusement évanouis, avoit jamais eu d'autres soins et s'étoit proposé quelque autre objet au-milieu de ses travaux toujours aussi désintéressés que pénibles.<sup>21</sup>

Ainsi voit-on comment le rappel des prêtres bullistes et « schismatiques » préoccupe Siméon-Prosper Hardy. La déclaration royale d'amnistie prononcée dès le 21 juin 1771, les a ramenés d'exil, au grand malheur du janséniste qui craignait de les voir « afficher leur triomphe, dévoilant la collusion évidente à ses yeux de Maupeou et des suppôts des « cy-devant soi-disant jésuites », bannis du royaume depuis 1762 en attendant la suppression de l'ordre par la papauté en 1773 »<sup>22</sup>.

---

<sup>21</sup> *Journal*, le 7 octobre 1771.

<sup>22</sup> Voir « Introduction du volume 2 » par Nicolas Lyon-Caen, de Siméon-Prosper Hardy, *Mes loisirs, ou journal d'événemens tels qu'ils parviennent à ma connoissance*, éd. Par Daniel Roche et Pascal Bastien, à paraître.

### 3.3. SIMÉON-PROSPER HARDY, ADJOINT AU SYNDIC

La nomination de Hardy à la charge d'adjoint au syndic de la Librairie et Imprimerie est-elle une preuve des bonnes qualités de l'homme ? Son conservatisme, son royalisme et sa ferveur religieuse, catholique, ainsi que sa grande érudition confortent, sinon suggèrent en effet, une intégration plutôt réussie au sein de la corporation des libraires<sup>23</sup> à laquelle il adhère le 13 mai 1755. De toute évidence, la position d'adjoint au syndic permet à Hardy, d'accroître son prestige et, en quelque sorte, son territoire d'observateur. Car les charges d'adjoint au syndic confèrent une certaine dose de pouvoir<sup>24</sup>, ces responsabilités, lui octroyant, en effet, la chance et le privilège de s'immiscer dans certaines sphères « au plus près du pouvoir », à titre de témoin – observateur privilégié, et d'acteur incidemment. Certes, l'on peut penser que l'accès à cette charge notable a certainement dû influencer tout autant son parcours professionnel et personnel, que son écriture.

Élu par ses confrères libraires, Hardy occupera ce « poste » à partir du 26 juin 1771 jusqu'au 30 juin 1773, après réélection le 20 août 1772<sup>25</sup>. Ces trois années passées à la charge d'adjoint au syndic, correspondant à la crise politique survenu à la suite du « coup de majesté » Maupeou, sont pour le libraire une période riche d'événements « à noter », moment qu'il exploite d'ailleurs « à pleines mains ». Car en effet, son *Journal* ressemble à une vaste mosaïque du temps : une épopée hautement colorée des mille et uns bruits, des luttes, voire des scandales nés en contrecoups comme en marges du coup d'État Maupeou, qu'il glisse largement mais finement dans son *Journal* telle une brèche dans l'histoire monarchique de France. Un dérapage politique, qu'il reprend, à son compte, dans son *Journal*; lequel devient tantôt le véhicule d'une idéologie jansénisante, tantôt l'écho des différentes voix se départageant l'espace public.

---

<sup>23</sup> «Selon les règlements en vigueur à partir de 1686, il faut en théorie, pour être reçu libraire à Paris, faire preuve de « sa religion catholique », « être congru en langue latine » et « savoir le grec »». Frédéric Barbier, *Ibid.*, p. 17.

<sup>24</sup> « Ces charges de syndic et d'adjoint sont réservés aux libraires aisés et aux libraires-imprimeurs. Elles leur donnent juridiction sur leurs confrères, en les mettant en relation avec les agents du pouvoir, en particulier les inspecteurs de la Librairie et le lieutenant de police ». Valérie Goutal-Arnal, art. cit. p. 462.

<sup>25</sup> « Ses confrères lui vouent certainement une grande estime, puisqu'ils l'élisent adjoint au syndic de la Chambre royale et syndicale de la Librairie et imprimerie le 26 juin 1771. Réélu le 20 août 1772, il occupe cette fonction jusqu'au 30 juin 1773 ». *Ibid.*

Car c'est au sein de cet esclandre public, aux triples origines, juridiques, politiques et religieuses, que le libraire ouvre une nouvelle page de son histoire : il s'engage discrètement par le truchement de sa charge notable – et ce qu'il retient comme « sujet du jour », dans la société à laquelle il s'identifie – la bourgeoisie parisienne, fortifiant du même coup ses assises sociales. Ainsi, la révolution Maupeou, plus que d'apporter son lot quotidien de chroniques à caractère politique, entre autres, pousse Siméon-Prosper Hardy à se dire davantage : de fait, l'on retrouve dans le *Journal* au cœur de cette période, de nombreuses allusions autobiographiques, dont le retentissement s'interprète comme autant de croisées conduisant tant sur le chemin de la tragédie assaillant le royaume de France, qu'au seuil de sa propre conscience. Du moins, telle est l'impression qui transcende le *Journal* à sa lecture, lorsque par exemple, Hardy prend note du refus qu'il s'impose de se rendre aux harangues en réaction aux événements liés à l'affaire Maupeou : « Je n'assiste point à ces harangues comme j'avois coutume de le faire depuis près de dix ans, à cause de mon attachement à l'ancienne magistrature, sur la ruine de laquelle je gémissois avec tous les bons citoyens, comme n'étant autre que celle des loix même »<sup>26</sup> ; geste consciencieux qu'il répète et souligne à nouveau quelque deux années plus tard : « ...mais attendu que je n'assiste point à cette cérémonie annuelle connue sous le nom des *Harangues*, par les mêmes motifs qui m'en avoient éloigné en 1771 et 1772 et qu'une infinité de gens s'en trouvoient éloignés comme moi, je ne fus point instruit du sujet des deux susdits discours ni du jugement que le public en avoit porté... »<sup>27</sup>. Tenu d'assister aux processions officielles, comme il en fait écho lui-même à maintes reprises, « parce que la chambre syndicale de la librairie est en lien constant avec les services de la chancellerie qui exerce une tutelle sur l'ensemble du système du livre à travers la direction de la librairie<sup>28</sup> », Hardy doit faire face au clan qui le rebute tant, comme il le dira lui-même, dans la chronique du 21 mai 1773 :

Ce jour je me trouve en qualité d'adjoint de la Librairie et Imprimerie de Paris chez Monsieur le chancelier [...] C'est en ce moment que j'éprouvai d'une manière bien sensible le désagrément qu'il y a d'être en place dans quelques corps que ce soit, quand les temps sont orageux, les circonstances critiques, et que les personnes qui ont l'autorité

---

<sup>26</sup> *Journal*, le 25 novembre 1771.

<sup>27</sup> *Journal*, le 23 novembre 1773.

<sup>28</sup> Voir intro vol. 2 ; Sabine Juratic, *Le monde du livre à Paris entre absolutisme et Lumières. Recherches sur l'économie de l'imprimé et sur ses acteurs*, thèse EPHE, 2003.

en main, enthousiasmées de leurs dignités et de leur grandeur, cherchent à établir par toutes sortes de moyens le funeste système de leur despotisme.<sup>29</sup>

Loin d'être entièrement détaché des faits qu'il prend en note, comme pouvait le laisser croire une certaine historiographie soulignant son écriture froide et laconique, Hardy œuvre-t-il à faire connaître sa vision des choses et du monde ?

Du reste, il fait part également en commentant certaines pratiques judiciaires qu'il juge trop sévères. Par exemple, lorsqu'une jeune fille du monde nommée *Jeanne Cannard* est pendue en place de Grève « comme ayant été déclarée dument atteinte et convaincue, du vol fait avec effraction, des hardes, linge et autres effets mentionnés au procès<sup>30</sup> », Hardy inscrit ce qu'il nomme un « souhait relatif à ces sortes d'exécutions », compte-rendu de l'affaire :

N. B. Les âmes sensibles, toujours contristées de ces sortes d'exécutions, aspiraient à l'heureux moment où le souverain jugeroit à propos d'adoucir la rigueur de la loi ancienne, qui avoit prononcé la peine de mort contre tous les voleurs avec effraction, par une nouvelle loi plus conforme à l'humanité, et en même temps plus analogue à la douceur de l'Évangile, cet oracle du souverain juge qui n'a condamné, lui-même à la mort que les meurtriers de leurs frères.<sup>31</sup>

Certes, les mentalités évoluent et le châtement pour vol peut sans doute être jugé comme étant de plus en plus disproportionné par rapport au crime qu'il vise à punir. En revanche, l'on peut se demander si, plus que signifier l'attachement du libraire à la douceur de l'Évangile, Hardy tente de faire allusion aux faux pas d'un parlement dit ignorant, incompetent ? Oui, tout à fait, comme le prouve cette réflexion sur l'exécution publique, tenue en Place de grève, le 22 janvier 1772 :

N. B. Tout le monde étoit révolté de cet arrêt quoiqu'il ne fût pas sans exemple d'en publier sans y énoncer la nature du crime dont le condamné s'étoit rendu coupable. On publioit que ce particulier n'étoit rien moins que ce qu'on vouloit qu'on le crût ; nombre de personnes qui l'avoient vu à la potence assuroient qu'il n'étoit point vêtu de manière à faire penser qu'il fût paysan ou jardinier. Le menu peuple alloit même jusqu'à débiter que ce prétendu jardinier

---

<sup>29</sup> *Journal*, le 21 mai 1773.

<sup>30</sup> *Journal*, le 3 décembre 1772.

<sup>31</sup> *Ibid.*

étoit quelqu'un que le chancelier faisoit pendre pour avoir fait entrer dans Paris des écrits faits contre lui ; imputation qui pouvoit être absolument fausse, mais à laquelle les *Inamovibles* avoient donné lieu par leur jugement en apparence inconsideré et si peu incliné à la douceur qu'ils auroient dû se faire une obligation d'employer plus que tous autres juges attendu leur peu d'expérience, etc.<sup>32</sup> Puis, il écrit ailleurs, lors d'une autre affaire, des commentaires qui semblent en dire long sur la désapprobation que suscite la refonte des parlements par Maupeou et sur le manque de confiance que ressentent plusieurs citoyens (à en croire le *Journal*) à l'égard des nouveaux venus :

Ce jugement qui paroissoit tout au moins inconsideré excite les murmures du public et fait gémir tous les honnêtes gens sur les funestes effets de l'ignorance invincible des membres qui composoient le nouveau tribunal substitué à l'ancien et établi sur des ruines dont on espéroit toujours le rétablissement parce qu'il ne paroissoit pas possible que les choses demeurassent encore longtemps dans l'état où elles étoient.<sup>33</sup>

Enfin, la douleur du libraire semble atteindre son comble alors que se poursuit l'exil des parlementaires. Du moins, tel est le constat qu'il donne à entendre, comme le prouve cette lettre anonyme « qu'on disoit être du lieutenant criminel du Châtelet (Testard Dulys) » recopiée pour les fins du *Journal* :

Monsieur,

Le mal est sans remède, et le sacrifice est perdu. Cinquante conseillers au Parlement se sont fait liquider, plusieurs de vos confrères en vont faire autant. Sept ou huit se présentent pour reprendre leurs places et éloigner les intrus qui sollicitent. Monsieur le lieutenant civil demande la rentrée des exilés (a) qui sentent la duperie de sacrifier sans fruit biens et états pour eux et leurs enfants. Demandez la permission de revenir à Paris, vous l'obtiendrez.<sup>34</sup>

---

<sup>32</sup> *Journal*, le 22 janvier 1772.

<sup>33</sup> *Journal*, le 16 janvier 1772, voir annexe D (p. 115)..

<sup>34</sup> (a) à *M. le chancelier*. [note marginale de Hardy]

N. B. Indépendamment de la lettre cydessus qui n'avoit été imaginée que pour ceux que l'on se proposoit d'éloigner tout à fait du Châtelet en les déterminant à se faire liquider, et à abdiquer absolument par cette démarche la qualité de magistrat. On assuroit qu'il en avoit été adressé une autre à quatorze des mêmes conseillers exilés, sur lesquels on croyoit pouvoir apparemment le plus compter, et que l'on destinoit à compléter le nombre de trente deux conseillers fixé par l'édit de suppression de l'ancien Châtelet et de création du nouveau qui n'étoit encore qu'à moitié rempli. Cette seconde lettre anonyme comme la première, contenoit, disoit-on, trois pages d'écriture ; elle étoit conçue dans les termes les plus forts et les plus capables d'ébranler des personnes foibles et flottantes entre l'intérêt et leur devoir. On débitoit que les familles des quatorze magistrats auxquels elle avoit été envoyée venoient à son appui par leurs vives sollicitations, ce qui donnoit lieu d'appréhender que le chancelier

Usant d'un ton pathétique, Hardy transpose en ses écrits son désespoir, comme celui de ses compatriotes. En réaction à l'exil à Saumur de Monsieur *de Miromesnil*, Premier président du parlement de Rouen, à laquelle s'ajoute la dissolution des États de Bretagne, il écrira ceci : « chaque jour voyoit éclore quelque nouvelle triste. A peine avoit-on le temps de respirer, et l'on succomboit presque à la douleur ; mais l'espérance soutenoit encore, un grand nombre de personnes »<sup>35</sup>. Que le coup d'Etat afflige le libraire et sa « société », rien ne semble plus sûr ! Et, les exemples se multiplient tout autant que dure le « règne » du chancelier<sup>36</sup>.

### 3.4. COÏNCIDENCE

Cela dit, la coïncidence entre l'entrée dans une certaine dignité pour le libraire<sup>37</sup> et le « coup de majesté » Maupeou, concordant tous deux quasi parfaitement dans les temps, ne serait pas dans les faits le fruit du hasard... C'est du moins le fascinant constat auquel parvient Nicolas Lyon-Caen en examinant les deux phénomènes parallèlement. En ce qui a trait à la charge obtenue par Siméon-Prosper Hardy, les incidents politiques semblent avoir favorisé sa nomination: « Il n'est pas certain qu'il aurait y pu prétendre en temps ordinaire. L'envergure de son commerce paraît très limité et dans sa famille, les mauvaises affaires ne

---

ne réussît à composer enfin son Châtelet comme il le désiroit, nouvelle difficulté de plus pour le rétablissement des choses dans leur ordre naturel et primitif. *Journal*, le 3 décembre 1771.

<sup>35</sup> *Journal*, le 29 novembre 1772.

<sup>36</sup> Le chancelier Maupeou reçoit sous l'avènement de Louis XVI, ses lettres de démission, le 24 août 1774.

<sup>37</sup> « Le consulat représente pour Hardy le couronnement auquel il pourrait en théorie prétendre au terme de sa carrière de notable bourgeois, si on accepte pour définition du notable celui qui est passé, ou est appelé à passer, par des charges« représentatives » au sein d'organismes électifs ou cooptatifs (paroisses, métiers, etc..) dont le statut a déjà été validé par leurs pairs». Voir aussi : Laurence Croq et Nicolas Lyon-Caen «« La notabilité parisienne entre la police et la ville : des définitions aux usages sociaux politiques » *La notabilité urbaine, X<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Laurence Jean-Marie Éd., Caen, Publications du CRHQ, 2007, p. 125-157.

sont pas rares : son père est mort receveur des tailles en Cahors en 1734, un cas typique de reconversion des marchands ruinés »<sup>38</sup>.

Il va sans dire que l'intervalle des trois ou quatre années, le temps que perdure l'espèce de révolution en cours, se distingue quelque peu des autres, qu'englobe la totalité du *Journal*, ne serait-ce que parce que Hardy prend part activement à l'histoire qu'il raconte. Par sa participation active en tant qu'adjoint au syndic de la Librairie notamment, le bourgeois entre dans les annales de l'Histoire, et ce, malgré une certaine réserve à l'égard de ce double rôle – témoin et acteur, qui n'est cependant pas sans rappeler celui des mémorialistes. Aussi paraît-il essentiel de passer en revue quelques-unes des « nouvelles » rédigées par le syndic en fonction, en ce qu'elles témoignent précisément des divers enjeux.

Le 11 mars 1771, tandis qu'il est convoqué à une réunion en la Chambre royale et syndicale de la Librairie, voici ce que son journal rapporte ;

Je suis appelé en la Chambre royale et syndicale de la communauté des Libraires, à l'effet d'y assister à une assemblée composée des anciens et d'un certain nombre des modernes dans laquelle on devoit s'occuper du projet aussi insensé qu'impraticable adopté par M. l'abbé *Terray* contrôleur général, de faire payer un droit de timbre pour tous les livres tant en feuilles que reliés qui existoient actuellement ou qui seroient imprimés dans la suite [...] A l'occasion de cet édit du Timbre, il s'étoit répandu dans le public une petite pièce de vers contre l'abbé contrôleur des finances, qu'on assuroit être père d'un grand nombre d'enfants naturels.<sup>39</sup>

Puis, suivent les vers contre l'abbé *Terray* (sur lesquels nous ne nous attarderons point toutefois), assortis des commentaires suivants: « N. B. *Ce contrôleur général n'étoit guères plus aimé que le chancelier avec lequel on le soupçonnoit d'être intimement lié pour le tourment et le malheur commun des citoyens de tous les ordres* ». Si ce passage possède sa propre valeur informative permettant par exemple, dans un premier temps, d'aborder le thème des impôts en général, y compris cet Édit du Timbre dont il est question à travers la discussion retranscrite par le libraire, manifestement en défaveur de celui-ci ; il permet de

---

<sup>38</sup> Voir « Introduction du volume 2 » par Nicolas Lyon-Caen, de Siméon-Prosper Hardy, *Mes loisirs, ou journal d'événemens tels qu'ils parviennent à ma connoissance*, éd. Par Daniel Roche et Pascal Bastien, à paraître.

<sup>39</sup> *Journal*, le 11 mars 1771.

comprendre, dans un second temps, l'opposition parlementaire que traduit si bien le *Journal*. Les commentaires glissés en *Nota Bene* font ici référence au mécontentement du peuple que Hardy juge général. La figure de l'abbé Terray entre alors, elle aussi, dans l'arène du débat critique, plus précisément sous les traits malveillants apparentés à un méchant trio. L'abbé se voit affublé du même titre, avec Maupeou et d'Aiguillon, de triumvirat<sup>40</sup>. Trio dont Hardy reparlera, à l'instar des bruits qui courent et, nécessairement, des événements qui se poursuivront en défaveur des expatriés politiques. Prélevant jusqu'aux petits murmures, Hardy a certes dû noter avec plaisir, du moins soulagement, certains bruissements circulant dans Paris. Le 2 février 1772, l'on retrouve une fois de plus, notée par Hardy, l'expression de triumvirat qui semble séduire les Parisiens, satisfaits de murmurer dans l'ombre du pouvoir contre Maupeou et ses acolytes:

Le Sieur abbé de *Montjoye* chanoine et le Sieur *Tudert* doyen, lequel avoit abdiqué le titre de conseiller d'honneur de l'ancien Parlement pour ne point paroître dans le nouveau, rioient beaucoup ensemble et paroissoient se gausser tout bas, de ce *singulier triumvirat* de magistrats officians qu'on avoit si bien assortis.<sup>41</sup>

### 3.5. DES TEMPS MALHEUREUX...

Les nombreux cas de suicides annotés, en plus d'être le lot d'une nation en proie aux maux de l'irréligion, sont pour le diariste, le symbole de l'embrasement politique frappant le royaume de France en entier. Car les réformes, les abus de pouvoir, et leurs différentes répercussions, comme nous l'avons vu pour la Bretagne notamment, se font sentir au-delà du cercle de la capitale. Forts présents dans *Mes Loisirs*, les récits de suicidés<sup>42</sup> semblent d'ailleurs jouer un rôle important dans la démonstration échafaudée au cœur du projet scripturaire en question, qui compte entre autres, celui de dire l'histoire et le malheur des temps. Bien que ces malheureux incidents soient répartis tout au long des vingt-cinq années

---

<sup>40</sup> « L'opposition se concentre sur les trois ministres qui symbolisent la politique nouvelle : Maupeou, Terray, d'Aiguillon. On leur applique le terme de « triumvirat », tout à fait polémique, impropre et caricatural. C'est une référence à la dictature antique : une façon injurieuse de gommer le roi, d'ignorer la majesté ». Monique Cottret, *Ibid.*, p. 145.

<sup>41</sup> *Journal*, le 2 février 1772.

<sup>42</sup> Sur le suicide à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle : Jeffrey Merrick, « Patterns and Prosecution of Suicide in Eighteenth-Century Paris », *Historical Reflections*, 16, 1989, pp.1-53.

d'écriture, ponctuellement – en vertu de leur incidence, ils composent un des volets critiques de la crise des années 1771-1774. L'auteur de *Mes Loisirs* ne manque pas de souligner corollairement aux incidents d'autres genres et de toutes sortes, comme quelque chose qui blesse visiblement sa spiritualité, par-delà tout rigorisme, conformisme et conservatisme, qui ne sont que la manifestation la plus émergente de sa sensibilité religieuse. Et il revendique son patriotisme.

Comme nous l'avons mentionné au chapitre 2, chez Hardy prédomine une certaine conception négative de l'histoire. La civilisation humaine en marche se meut d'aventure en aventure – parfois heureuse, mais plutôt malheureuse. L'amas de nouvelles tristes suggèrent en effet une époque blessée par son propre malheur et la désillusion qui la hante. Une humanité déchuée par son manque de foi d'où résulte une moralité déficiente; un temps où selon les mots du janséniste, l'impiété fait des ravages :

Les exemples de suicide se multiplioient journellement dans notre capitale, où l'on sembloit adopter à cet égard tout le caractère et le génie de la Nation angloise, dont on prenoit à tâche de copier les vices et les défauts, tandisqu'on négligeoit ce qu'elle avoit de bon ou de louable : à quoi pouvoit-on attribuer une conduite si opposée au Christianisme et à la Religion si ce n'étoit au dépérissement total des instructions puisées dans la saine et pure morale, dont on persécutoit depuis tant d'années les prédicateurs et les soutiens.<sup>43</sup>

De fait, Hardy sensible à la faiblesse des hommes et compatissant face au malheur, juge inapproprié de punir le suicidé, qui selon lui, souffre déjà plus que suffisamment, vu qu'il « embrasse pour se tirer d'embaras le funeste parti que lui inspire son désespoir »<sup>44</sup>. Ainsi, « À quoi pouvoient servir, d'ailleurs les exemples de punition qu'on faisoit du suicide ; n'étoit-il pas absurde de vouloir mettre des bornes au désespoir qui n'en connût jamais parcequ'il renverse toutes les têtes ? »<sup>45</sup>. De plus, la publicité de tels actes représente un danger pour la société, puisqu'elle en propage l'idée. Ce qu'évoque clairement l'homme de foi dans son *Journal* : « Les personnes raisonnables et sensées étoient aussi fâchées que surprises qu'on eût donné autant de publicité à des pièces qu'on auroit dû tâcher d'ensevelir

---

<sup>43</sup> *Journal*, le 5 février 1772.

<sup>44</sup> *Journal*, le 11 février 1772.

<sup>45</sup> *Journal*, le 31 mai 1772.

dans l'oubli le plus profond, pour effacer jusqu'au souvenir du malheureux événement qui y avait donné lieu »<sup>46</sup>.

Cependant, si l'on épargne désormais au possible celui ayant commis le crime de suicide de toute accusation pour lui permettre d'accéder enfin à la paix; dans le contexte particulier de la crise politique sévissant, la figure du coupable se révèle tôt ou tard (aux yeux du scripteur) sous les traits infâmes des fameux tyrans, toujours ce fameux *triumvirat*, condamnable de trahison, d'abus de pouvoir. En somme, celui-ci est coupable, selon le libraire, de plonger la France dans une « ère despotique », etc. Un tel raisonnement ne saurait être plus clairement exposé qu'ici:

Ce jour le Sieur *Filleul* l'un des payeurs des rentes de l'Hôtel de Ville nouvellement supprimés, beau-père du Marquis de Marigny frère de la feuë *marquise de Pompadour* : demeurant place du Vieux Louvre chez ledit Sieur son gendre, voyant ses affaires dérangées par l'édit de suppression ; se brûle la cervelle de désespoir, d'un coup de pistolet, à cinq heures du matin, dans le jardin dudit hôtel où il étoit descendu et s'étoit couché sur le gazon. [...] Ce tragique événement qu'on craignoit bien qui ne demeurât point isolé étoit un des fruits amers des opérations du Sieur *abbé Terray* contrôleur général.<sup>47</sup>

Aussi faut-il voir comment l'auteur retiendra à son gré plusieurs autres nouvelles ressortant du « fait divers », sous forme de rubrique légitime au cœur de sa démarche « mémorielle », parce que ces faits, parfois grossiers ou honteux, souvent criminels ou reflet du grand désespoir des temps, s'intègrent à même la démonstration que veut faire ce diariste du Tout-Paris, des maux dont souffre sa société. Hardy les évoque, en effet, comme s'il voulait, de la sorte, véritablement capter l'air du temps, un air ambiant vicié, un temps menacé de décadence.

### 3.6. LA CENSURE

C'est, par ailleurs, dans l'exercice de sa charge, où il se verra directement appelé à intervenir dans certaines affaires concernant la circulation d'écrits illicites, et paradoxalement

---

<sup>46</sup> *Journal*, le 27 décembre 1773.

<sup>47</sup> *Journal*, le 18 juillet 1772.

à côtoyer les membres du nouveau parlement, que Hardy se voit confronté à une autre épreuve, qui prend beaucoup d'ampleur au fur et à mesure que le temps avance, que les sanctions sévères du clan Maupeou deviennent effectives. D'ores et déjà, c'est certainement contre son gré, si l'on peut dire, que le libraire sera tenu d'assister aux processions officielles du parlement postiche, de l'ordre nouveau<sup>48</sup>. Quand cela ne sera pas d'être appelé auprès du chancelier lui-même, pour négociations concernant la Librairie, puisque le système du livre relève de la tutelle de la chancellerie<sup>49</sup>.

En l'occurrence, il peut être pertinent de s'attarder un court moment sur les privilèges de la Librairie, ou sur ce « cancer » comme l'écrit Darnton, parlant du monde du livre comme d'un système gangrené par les nombreux privilèges octroyés par le Roi : « une contradiction logée au cœur même des Lumières, une brèche creusée à même les fondements de l'Ancien régime »<sup>50</sup>. Mais, plus précisément, voici les contradictions qu'il y repère :

Si au XVIII<sup>e</sup> siècle, Paris était la capitale des Lumières et le grand centre de l'édition légale, il y avait cependant contradiction entre Lumières et égalité. À cause de la censure, de la police et du monopole de la Communauté des libraires et des imprimeurs de Paris, presque tous les livres qui s'innovaient en littérature et en philosophie devaient s'éditer hors la loi. Si l'on considère le monde de l'édition parisienne, on le voit partout soumis au même principe, le privilège, et cela à trois niveaux : les livres eux-mêmes portaient un privilège du roi ; les imprimeurs et libraires jouissaient d'un privilège exclusif en faisant leur métier ; et leur communauté bénéficiait de plusieurs privilèges relevant du système politique et économique qu'étaient l'Ancien Régime<sup>51</sup>.

---

<sup>48</sup> Nicolas Lyon-Caen porte une attention soutenue aux différents liens qui définissent comme par essence la sociabilité du libraire et montre ainsi à quel point l'accès à la charge de syndic adjoint de la corporation des libraires, porte d'entrée vers une certaine notabilité notoire sur laquelle s'appuie fièrement Hardy, lui procure un sentiment fort d'appartenance à la bourgeoisie de son temps, de son milieu : « Car Hardy reste par dessus tout attaché aux corps, collèges et communauté qui fonde l'identité civique des bourgeois parisiens ». Voir « Introduction du volume 2 » par Nicolas Lyon-Caen, de Siméon-Prospér Hardy, *Mes loisirs, ou journal d'événements tels qu'ils parviennent à ma connaissance*, éd. Par Daniel Roche et Pascal Bastien, à paraître.

<sup>49</sup> Voir « Introduction du volume 2 » par Nicolas Lyon-Caen, *Ibid.* ; Sabine Juratic, *Le monde du livre à Paris entre absolutisme et Lumières. Recherches sur l'économie de l'imprimé et sur ses acteurs*, thèse EPHE, 2003.

<sup>50</sup> Robert Darnton, *Édition et sédition, L'univers de la littérature clandestine au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, 1991, p. 39.

<sup>51</sup> Darnton, *Édition et sédition, Ibid.*

Hardy, adjoint au syndic de la Librairie et Imprimerie de France participera et témoignera tout à la fois des divers phénomènes et du système explicité ci-haut, en nous introduisant au plus près des « secrets des grands », dans les coulisses de la Chambre royale et syndicale de la Librairie. Du fait de sa charge, il sera en effet contraint d'entrer de plain pied dans le processus de contrôle des écrits, interpellé par l'autorité en place sous Louis XV, par le chancelier, Maupeou lui-même. Comme le témoignent par ailleurs les quelques chroniques suivantes, où l'axiome du témoin en est un d'acteur – pénétrant inexorablement dans les méandres du drame, tels qu'il les raconte... Le 3 décembre 1771, Hardy note:

Du même jour nous recevons en notre chambre royale et syndicale de la Librairie, des ordres de Monsieur le chancelier, de renvoyer au libraire qui en avoit fait l'envoi, *quinze mille* exemplaires du Double almanach de Liège, pour l'année 1772, qui y étoient retenus depuis plus de six semaines, et cela à cause d'un article de la Pologne qui avoit quelque rapport au despotisme que l'on se proposoit d'établir en France [...] On n'avoit point d'exemple que jamais on eût fait autant d'attention aux almanachs étrangers qu'on en faisoit cette année ; parce que malheureusement les circonstances l'exigeoient.<sup>52</sup>

Puis, trois semaines plus tard, veille de Noël, il rapporte cet autre événement lié à la censure d'écrits :

Ce jour nous recevons en la chambre royale et syndicale des ordres de Monsieur le chancelier de renvoyer à Liège, *le Véritable et bon Liégeois par Matthieu Laensberg* pour l'année 1772, veuve Bourguignon, connu sous le nom de *Vrai Liège* ; attendu qu'il contenoit des réflexions sur la suppression des parlements ; sur quoi il est bon d'observer qu'il en étoit néanmoins entré un grand nombre d'exemplaires à Paris, et qu'il s'en débitoit chez le suisse de l'hôtel des Postes, etc.<sup>53</sup>

Ainsi, la matérialisation de ces diverses expériences que rend tangible l'écriture de Hardy traduit par ailleurs tout le déchirement que suscite cette époque, saisie au vif par la plume d'un homme soucieux de la tradition, des bonnes mœurs, homme de foi frayant résolument son chemin au temps des Lumières. Hardy, s'il amasse avec soin tant les critiques que les plaintes parvenues en réponse à la révolution en cours, son opinion n'est demeure pas moins formellement respectueuse à l'égard des représentants de la justice, (outre Maupeou et aux mauvais disciples). En 1772, il raconte l'épisode suivant :

---

<sup>52</sup> *Journal*, le 3 décembre 1771.

<sup>53</sup> *Journal*, le 24 décembre 1771.

Ce jour dans l'après midi, on apporte de la douanne à la chambre syndicale des Libraires-Imprimeurs, où j'étois encore en qualité d'adjoint, pour y être visité suivant l'usage ordinaire, un paquet de livres tiré d'une malle, appartenante à un nommé *Perrot* venant de *Calais*. Nous sommes fort étonnés lors de l'ouverture de ce paquet, d'y trouver un exemplaire de la *Correspondance secrète entre Monsieur de Maupeou chancelier de France et Monsieur de Sorhouet*, première partie seulement in 8° nouvelle édition très bien imprimée, à la fin de laquelle se trouvoient les deux fameuses odes connues sous le titre de *Chancelieres*<sup>54</sup> ; et plus surpris encore d'y apercevoir un exemplaire de *l'Histoire de Dom B. portier des Chartreux*<sup>55</sup>, très jolie édition avec figures en taille douce sous la date de 1771 in 8° à la tête duquel nous remarquons une épître dédicatoire plus infâme que le livre même, dont nous sommes singulièrement frappés : elle commençoit par ces mots ; « *Au Sieur de Sartine, qui sous le titre spécieux de lieutenant de police est la quintessence de la méchanceté vomie par les enfers, et le bourreau des libraires* » ; et finissoit par ceux-ci. « *Je suis s'il te plait, et bien loin de tes pattes, autant honnête-homme, que toi fieffé cocquin, l'éditeur* ». Cette épître dédicatoire contenoit au surplus, les injures les plus atroces, de vraies sottises des halles, en un mot des choses trop fortes pour qu'elles pussent faire la moindre impression sur l'esprit des personnes tant soi-peu raisonnables : par exemple elle imputoit à ce magistrat tout à la fois respecté et chéri, *une avarice sordide, et d'être enfin le chef d'une troupe de brigands, de fripons et de scélérats, dont le Sieur d'Hémery étoit le porte-enseigne*. On attribuoit cette épître au Sieur Chevrier auteur de l'ouvrage intitulé *le Colporteur*, réfugié en Hollande et l'on prétendoit, etc.<sup>56</sup>

Outre l'affection que déclare Hardy au lieutenant de police Sartine<sup>57</sup>, outre son conservatisme et sa loyauté envers le système monarchique, en dépit de sa non-allégeance au Parlement postiche comme il l'écrit, cette rubrique nous renseigne sur la crise parlementaire en cours et sur le phénomène remarquable de publicité entourant l'affaire, envahissant peu à peu l'espace public. Sans compter les titres qu'elle nous révèle comme circulant, illicitement.

D'ailleurs, le premier ouvrage mentionné ci-haut, ayant pour titre *Correspondance secrète entre Monsieur de Maupeou chancelier de France et Monsieur de Sorhouet*,

---

<sup>54</sup> Voir annexe E (p.116).

<sup>55</sup> Il s'agit d'un chef d'œuvre de la littérature pornographique. Par ailleurs, comme l'explique J.-M. Goulemot : « L'entrée en force de l'érotique dans la politique, la montée facilement mesurable, de la pornographie, tient sans aucun doute à ces temps incertains et troublés, où s'opère un brouillage des valeurs aisément perceptible » ; forcément, les années 1771-1774 cadrent dans cette hypothèse des temps troublés et « les affaires du parlement montrent clairement la fusion du scabreux et du politique ». Jean-Marie Goulemot, *Ces livres qu'on ne lit que d'une main*, Aix-en-Provence, Alinea, 1991., pp. 36-38.

<sup>56</sup> *Journal*, le 13 novembre 1772.

<sup>57</sup> Voir au chapitre 2.

correspond tout à fait à un genre littéraire en vogue durant cette période<sup>58</sup>. Mais si cet ouvrage s'inscrit directement dans le débat autour de la refonte des Parlements opérée par Maupeou, il fait également parti de ceux que recherchent les lecteurs, en vertu du ton vif, acide, ironique, que ce genre de littérature exploite. Cette rhétorique judiciaire, qui est celle par excellence de toute une génération d'avocats écrivains, met à profit une vision manichéenne, un langage mélodramatique, pour alimenter le succès de la propagande, comme l'indique l'auteur lui-même, de la *Correspondance secrète*: « Je pris, pour l'heure, le parti de m'occuper d'un ouvrage plus analogue à leur esprit, c'est à dire qui pût leur apprendre les droits des Français en plaisantant et en amalgamant à de grandes vérités le sarcasme et des anecdotes piquantes...etc »<sup>59</sup>. En effet, toutes ces notions ; de droit, de nation, de patrie, de justice, de bien commun, et inversement, d'abus de pouvoir et de despotisme, concourent désormais à envahir la place publique et forment un discours appelé à s'émanciper dans la bouche des Parisiens de plus en plus assoiffés de lecture<sup>60</sup>.

### 3.7. L'EMBASTILLEMENT

Cette poursuite d'ouvrages censurés soulève de prime abord plus d'un paradoxe pour cet homme engagé dans l'aile contestataire. Engagé aussi, dans une entreprise de « tout lire » et de tout dire sur ce qui se passait à Paris dans son *Journal*. Bien sûr, ses devoirs de lecteur, de reporter et d'historien, s'en trouvent, à tout le moins enrichis, puisqu'ainsi lui parviennent les lectures proscrites par le régime en place. Cela dit, quel malaise pour cet honnête homme que de se voir participer, si l'on ose dire ainsi, au mouvement répressif exercé par la chancellerie, alors que la machine étatique de censure se met en marche. Une mécanique de censure les embastillant tour à tour, suspects légitimes ou pauvres victimes...

---

<sup>58</sup> Monique Cottret dans son livre *Jansénisme et Lumières*, attire notre attention sur la bataille en cours entre parlementaires jansénistes et le parti Maupeou. Les *Correspondances secrètes entre Monsieur Maupeou chancelier de France et Monsieur de Sorhouet* qu'elle cite et situe en plein champ de bataille parlementaire, sont l'œuvre d'un avocat nommé Augéard, rédigées dans la foulée des écrits d'opposition au chancelier. Monique Cottret, *Jansénisme et Lumières, Pour un autre XVIIIe siècle*, Paris, Albin Michel, 1998. Voir aussi ; Sarah Maza, *Vies privées, affaires publiques. Les causes célèbres de la France pré-révolutionnaire*, Paris, Fayard, 1997.

<sup>59</sup> Monique Cottret, *Ibid.*, p. 155

<sup>60</sup> Voir chapitre I.

En effet, le *Journal* suit fidèlement le déroulement de ces événements. La démonstration se fait fort convaincante et le scripteur parvient à rendre tout le tragique que comportait pour lui et pour tant d'autres, ces jours sombres pour l'histoire de la France, pour l'histoire de la monarchie : une monarchie que l'on expose comme dénaturée, despotique. Ainsi, Hardy ne manque pas de rendre compte, avec grand intérêt du destin de ses confrères, libraires ou leurs proches parents, tandis qu'ils se verront embastillés, par ordre du roi, pour possession d'écrits séditieux, d'écrits anti-chanceliers ou encore pour parole diffamatoire à l'égard du gouvernement. Aux premiers abords, la chose paraît en quelque sorte isolée, quand par exemple, le 3 mars 1771, Hardy raconte l'arrestation de cinq écrivains du Palais, arrêtés et mis à Bicêtre.

*Du même jour* il se répand qu'on avoit arrêté et fait enfermer à Bicêtre l'un des jours précédents, cinq écrivains du Palais pour avoir vendu et distribué des copies de tout ce qui paroissoit dans le public contre le chancelier relativement aux affaires actuelles des parlemens et que l'on avoit aussi arrêté au sortir d'un caffè un particulier qui avoit eu l'indiscrétion de dire hautement et de manière à être entendu de tout le monde, que *le chancelier avoit très bien fait de se dépêcher de former ses Conseils supérieurs attendu que la Chaîne<sup>61</sup> alloit bien-tôt partir<sup>62</sup>.*

Mais, à mesure que le temps file, le nombre d'arrestations ne cesse de croître et Hardy, de les noter. En un seul jour, le chancelier frappe plus d'un coup :

*Du même jour* le nommé *Laguery* bourgeois de Paris, est arrêté par des mouches rue d'Enfer, vers les sept heures du soir, au moment qu'il alloit entrer au Luxembourg : on le fouille et l'on trouve sur lui un seul exemplaire de la première partie des oeufs rouges de M. le chancelier, toute coupée : on le mène chez lui rue du Meurier Saint-Victor, où l'on fait heureusement pour lui une perquisition vaine ; on le conduit néanmoins sur le champ dans les prisons du château de la Bastille : et quoiqu'il fût recommandé presque aussi-tôt par des personnes de considération : on ne laisse pas que de le mettre au cachot pendant plusieurs jours, dans l'espérance de tirer de lui par ce moien quelques aveux. On disoit aussi que l'on avoit arrêté à peu près vers le même temps et pour la même cause un religieux carme du couvent des Billettes.

Puis ;

---

<sup>61</sup> En référence à la chaîne des galériens qui part de Bicêtre.

<sup>62</sup> *Journal*, le 3 mars 1771.

*Du même jour* on apprend que la *veuve Pasdeloup* relieuse de livres avoit été arrêtée la veille et conduite au château de la Bastille pour avoir distribué différents ouvrages contre M. le chancelier entre autres, le *Maire du Palais*.<sup>63</sup>

Par ailleurs, la censure atteint les proches parents ou amis du libraire :

Ce jour la demoiselle *Babet* fille de boutique du Sieur *Simon* imprimeur du Parlement<sup>64</sup> est arrêtée par les Sieurs *d'Hémery* et *Gautier* et conduite à la Bastille, comme soupçonnée d'avoir part à la distribution des ouvrages en faveur des parlements.<sup>65</sup>

Hardy rapporte également en plusieurs épisodes les événements suivant l'arrestation des Demoiselles *Gerbier*, *Danjean* et *Morin*, arrêtées à la barrière d'enfer. Or, voici comment débuta l'affaire :

Ce jour vers les cinq heures du soir, les Demoiselles *Gerbier* la jeune soeur du celebre avocat de même nom ; *Danjean*, fille et soeur des Sieurs *Danjean* architectes experts, *Morin* cousine germaine de l'épouse du Sieur *Butard*<sup>66</sup>, libraire-imprimeur rue Saint-Jacques, sont arrêtées et fouillées à la Barrière d'Enfer, venant de se promener au village d'Arcueil dans un carrosse de place, avec une autre demoiselle qu'on ne nommoit point. La Demoiselle *Gerbier* trouve moien de se tirer d'affaire ainsi que la demoiselle dont on ignoroit le nom qu'elle fait passer pour sa femme de chambre ; car après avoir décliné son nom, le lieu de sa demeure et donné sa parole qu'elle se représenteroit ; elle déclare au directeur du bureau que Madame sa mère qui étoit âgée de plus de quatrevingts ans et d'une très foible santé, mourroit à la première nouvelle qu'elle auroit de sa détention, ce qui le détermine à la laisser aller elle et sa compagne. Les deux autres, c'est à dire les Demoiselles *Danjean* et *Morin*, qu'on vouloit mener chez un commissaire, demandent à être conduites chez Monsieur le lieutenant de police et on le leur accorde ; mais ce magistrat informé qu'elles avoient été trouvées nanties d'ouvrages imprimés contre M. le chancelier [...] La Demoiselle *Morin* s'évanouit ; ce qui découvre tout à fait la meche. La Gazette du Bas Rhin en racontant ce fait d'une maniere assés singulière y joignit la réflexion suivante qui paroissoit assés déplacée.

---

<sup>63</sup> *Journal*, le 3 mars 1771 ; « Anathase-Alexandre Clément de Boissy, conseiller à la Chambre des comptes de Paris est généralement considéré comme l'auteur du très populaire *Maire du Palais* ». Dale Van Kley, *Les origines religieuses de la Révolution française, 1560-1791*, Paris, Seuil, 2002, p. 395 ; Sur Clément de Boissy auteur du *Maire du Palais* et du pamphlet *Vues pacifiques sur l'état actuel du parlement*, s.l.s.d., voir Antoine-Alexandre Barbier, *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, t.8, Paris, 1873-1889, 4 vol. t.2, p. 320 ; *Biographie universelle, ancienne et moderne*, Paris, Ed. Madame C. Desplaces et M. Michaud, 1865.

<sup>64</sup> « Les investigations ne sont guère plus fructueuses en ce qui concerne les imprimeurs ». Dale Van Kley, *Ibid.*, p. 400

<sup>65</sup> *Journal*, le 29 juillet 1771.

<sup>66</sup> Comme on le sait, c'est chez Buttard que se réunit la «petite société ordinaire» à laquelle participe Hardy. Voir chapitre précédent.

*Ce sont, disoit elle, des dévotes jansénistes, qui s'étoient chargées de cette petite tricherie politique, pour l'amour de Dieu et le bien de la chose.*<sup>67</sup>

Obligée de procéder aux arrestations « devenues obligatoires », celles-ci sont rien de moins qu'embarrassantes pour la police, car les femmes arrêtées ne sont pas n'importe qui<sup>68</sup>.

Dans les divers récits que rapporte Hardy sur cette arrestation, il nous est donné de voir l'amitié du libraire envers ces demoiselles, notamment par l'insistance qu'il met à détailler leurs conditions de détention<sup>69</sup>. Nous ne suivrons malheureusement pas entièrement l'affaire étant donné qu'elle se déroule sur plusieurs semaines. Cependant, elle se terminera, en partie du moins, par la libération des prisonnières, précisément le 20 janvier 1772 :

Ce jour en vertu d'ordres adressés par Monsieur *de Sartine* aux personnes intéressées, les Demoiselles *Danjean* et *Morin* arrêtées le 5 septembre 1771 pour la distribution de la *Suite du Maire du Palais* ; le Sieur abbé *Brusy* dit *Duclos*, arrêté le 5 aout 1771, pour avoir contribué à répandre les différents ouvrages contre M. le chancelier, ainsi que le nommé *Saurin*, commis du Sieur *Boudet* libraire imprimeur rue Saint-Jacques, arrêté le même jour, sortent tous des prisons du château de la Bastille, ne sachant comment exprimer leur reconnaissance sur les preuves d'humanité et de bon coeur qu'avoit données Monsieur le lieutenant de police pendant tout le temps de leur détention. Ils vont le lendemain matin faire leurs remerciements à ce magistrat qui les reçoit avec bonté.

Cela dit, Dale Van Kley, dans *Les origines religieuses de la Révolution française, 1560-1791*, explicite avec minutie les divers rapports entre religion et politique ; dans le présent cas, entre jansénisme et parlement, puis entre jansénisme et patriotisme, dans un autre temps.

---

<sup>67</sup> *Journal*, le 5 septembre 1771 ; au sujet du militantisme janséniste, particulièrement dans les milieux féminins, voir S.M. Singham, «Vox populi, vox dei : les jansénistes pendant la révolution Maupeou », *Jansénisme et révolution*, Paris, 1990, p. 183-194.

<sup>68</sup> Françoise-Julie Danjean, fille d'un architecte parisien bien connu ; demoiselle Gerbier de La Massilaye, sœur du célèbre avocat du parlement du même nom ; demoiselle Heuvrard, femme de chambre attitrée du maître des requêtes Guillaume Lambert ; et Anne-Madeleine Morin, cousine germaine du libraire Butard, depuis longtemps établi « à l'enseigne de la Vérité », rue Saint-Jacques. Dale Van Kley, *Ibid.* Voir son chapitre 5.

<sup>69</sup> Par exemple : « Ce jour la Dame *Morin* se présente à l'audience de Monsieur *de Sartine* lieutenant de police, pour remercier ce magistrat bienfaisant, de la bonté qu'il avoit eue de réunir la Demoiselle sa fille, avec la Demoiselle *Danjean* dans une même chambre au château de la Bastille ; mais sur les nouvelles instances qu'elle lui fait par rapport à son élargissement il lui déclare très positivement qu'il n'étoit en aucune façon le maître d'accélérer le terme de sa détention, et que si cela dépendoit de lui elle lui seroit rendue dans le moment ». *Journal*, le 5 novembre 1771.

Jansénisme et patriotisme<sup>70</sup> semblent par ailleurs participer d'un univers de références communes et ces fervents défenseurs de la « conscience », de l'« honneur » et du « commandement de la charité » paraissent étroitement liés dans leur lutte contre le nouveau parlement. Cela dit, « un grand nombre, la plupart pourrait-on dire, des personnes arrêtées, recherchées, harcelées par la police ou par le parlement Maupeou sont en fait liées entre elles d'une manière ou d'une autre, comme autant de petits réseaux de distribution menant, dans cinq ou six cas, à un centre janséniste »<sup>71</sup>. La crainte suscitée par le réveil des anciennes hostilités envers le jansénisme, semble à la lueur de telles explications, bien réelle, et la bataille en cours, plus que politique.

Enfin, plus que de censurer la circulation d'écrits séditieux envers le système politique (quand ce n'est une œuvre jugée « contraire aux bonnes mœurs » que l'on interdit), l'Ancien Régime surveille aussi de près la population et frappe là où l'opposition se fait plus virulente, cette opposition fut-elle simplement traduite par l'expression d'un mécontentement ou autre.

Ce jour la femme d'un nommé *Manet* huissier, laquelle plaidoit contre son mari, ayant perdu son procès à l'audience de relevée de la Grand'Chambre du nouveau Parlement sur les conclusions de Monsieur *de Vergès* premier avocat général ; et s'y trouvant présente dans l'enceinte du parquet à côté de son avocat : se montrant furieuse, se répand en invectives contre les juges qu'elle apostrophe en ces termes peu honnêtes : « vous n'êtes tous qu'un tas de macquereaux ramassés dans la boue, l'ancien Parlement reviendra et me fera justice ». Le président (M. *de la Bourdonnaye*) se borne à dire « qu'on fasse sortir cette femme, c'est une folle ». Mais cette femme sortie de l'enceinte du parquet, répète avec le même emportement et la même fureur, les mêmes sottises en criant de toutes ses forces ; on assuroit qu'elle avoit même voulu arracher la perruque à l'huissier qui la faisoit sortir. On disoit que cette femme avoit été arrêtée le même jour et conduite à la Salpêtrière, ce qui n'étoit pas surprenant. Plus de cinquante personnes qui se trouvoient à cette audience sont témoins de cette scène singulière qui ne devoit pas faire beaucoup de plaisir à Messieurs les *Inamovibles*.<sup>72</sup>

En revanche, cette scène qui effectivement, ne devait point réjouir les *Inamovibles*, dut certes plaire aux anciens magistrats, de même qu'à leurs compères, dont Hardy. Or, il en est tout

---

<sup>70</sup> Sur le sujet, voir l'activisme scripturaire de l'avocat janséniste Adrien Le Paige, notamment, comme auteurs des pamphlets anonymes ou « écrits anti-chanceliers » aux couleurs patriotiques ; Dale Van Kley, *op. cit.*, chapitre 5

<sup>71</sup> *Ibid.*, p. 401.

<sup>72</sup> *Journal*, le 21 janvier 1772.

autrement. Comme nous l'avons signalé précédemment, Siméon-Prosper Hardy déteste le nouveau Parlement, mais il n'aime guère davantage le désordre. Il est donc scandalisé et s'indigne de cet événement, parlant de « sottises », de « termes peu honnêtes », entre autres, pour commenter l'affaire. Ainsi voit-on que l'idée d'ordre et de respect de l'autorité prime sur le désagrément que lui cause la révolution Maupeou.

### 3.8. L'ANTIQUE MUSE

Les références faisant appel à l'Antiquité par l'exploitation de thèmes divers associés à la République de Rome<sup>73</sup> participent de la construction d'un discours de plus en plus répandu, et popularisé par les différents médias circulant dans Paris. Incidemment, les emprunts au passé, emprunts qui glorifient le plus souvent une version légendaire des Anciens, sont invoqués par les écrivains des Lumières qui les utilisent, les réinterprètent afin de justifier ou de défendre, plutôt, une vision singulière de l'histoire des parlements français<sup>74</sup>. Cette histoire, celle en laquelle repose les convictions et les espoirs de Hardy, privilégie l'Ancien Parlement dans la mesure où celui-ci incarne une force de résistance à l'absolutisme. Hardy retranscrit au sein de son *Journal* des pages entières de cette histoire, qu'il retrouve, soit dans quelques livres composant sa bibliothèque personnelle<sup>75</sup>, soit encore, à travers les lectures des lettres de protestations des divers parlements français, tous impliqués dans la réforme ou dans

---

<sup>73</sup> Comme nous l'avons évoqué précédemment en reprenant à l'instar des propos retenus par Hardy et ses pairs, le concept de *triumvirat* pour intensifier le poids d'un certain message, propagande en faveur des anciens parlements et de l'histoire, s'il en est un...

<sup>74</sup> La note en bas de page renvoie au règne de Charles le Chauve (823-877) : (a) « volumus ut omnes fideles nostri certissimum teneant, nominem cujuslibet ordinis vel dignitatis, deinceps in convenienti libitu aut alterius calliditate, vel injusta cupiditate, pro merito honore debere privari nisi justitia, judicio, et ratione atque aequitate dictante ». Cap. de Charles le Chauve tome 1<sup>er</sup> page 5?.. *Journal*, 20 novembre 1771.

<sup>75</sup> Comme le laisse à entendre les titres retrouvée dans sa bibliothèque personnelle lors de l'inventaire après-décès. Voir Siméon-Prosper Hardy, *Mes loisirs, ou journal d'événemens tels qu'ils parviennent à ma connoissance*, *Ibid.*, p. 15-16.

la révolution<sup>76</sup> Maupeou. Voici, un des exemples qu'utilisera le Parlement de Bretagne, pour fonder sa protestation contre le nouveau régime :

*Considérant d'ailleurs que l'inamovibilité des magistrats est une loi fondamentale de l'Etat, formellement reconnue par le seigneur Roi lui-même, et persévérément observée jusqu'à ce jour ; qu'en vertu de cette loi, tout citoyen appelé à quelque fonction de la magistrature que ce soit, ne peut être dépouillé de son office que pour cause de forfaiture préalablement jugée dans un tribunal compétent, et suivant les formes consacrées dans l'Etat (a)<sup>77</sup>.*

La dissolution des anciennes structures parlementaires, comme, par exemple, le remplacement des anciens baillages par de nouveaux Conseils supérieurs, suscite crainte et scepticisme, que partage manifestement une importante fraction de la population : « On parloit beaucoup de placards affreux affichés dans Paris ; et l'on disoit que le projet de M. le chancelier en supprimant les Cours souveraines étoit de parvenir plus aisément à composer son Parlement de Paris et ses Conseils supérieurs [...] qu'on assuroit devoir être membres du nouveau Parlement »<sup>78</sup>. Puis, quelques jours plus tard, après avoir pris note des arrestations qui commençaient à poindre dans les Provinces touchées par les diverses réformes<sup>79</sup>, Hardy recevait copies témoignant des renversements politiques à l'ordre du jour :

*Du même jour il me tombe entre les mains des copies de deux réclamations ayant pour objet la nouvelle création de six Conseils supérieurs dans le ressort du Parlement de Paris, émanées, l'une des officiers du bailliage de Chaumont en Bassigny et l'autre de ceux du bailliage de la ville de Troyes en Champagne...*

Voici quelques-unes de ces réclamations :

---

<sup>76</sup> Hardy utilise le thème de révolution pour qualifier ce qui se passe. Pour compléter le tableau des malheurs frappant maintenant, uns à uns, les membres du parlement de Bretagne, après donc avoir retranscrit des extraits des différentes lettres de cachet remises à ceux-ci, il note ceci : N. B. *On peut juger par le tableau cydessus de la conduite qui a été tenue à l'égard des membres de tous les parlements du royaume pour parvenir à opérer cette révolution aussi étrange qu'inattendue ; puisque partout elle a été la même à quelques légères circonstances près. Journal, 20 novembre 1771.*

<sup>77</sup> *Ibid.*

<sup>78</sup> *Journal, le 10 avril 1771.*

<sup>79</sup> *Journal, le 12 avril 1771.*

*Du même jour on apprend que trois libraires ou imprimeurs de la ville de Rouen parmi lesquels on nommoit les Sieurs Besogne et Leboucher y avoient été arrêtés par des émissaires venus exprès de Paris, sans qu'on pût sçavoir quel étoit le lieu qui avoit été choisi pour les renfermer, et qu'un quatrième étoit en fuite ; le tout pour avoir imprimé ou distribué les différents arrêts et arrêtés, les deux lettres et notamment les remontrances émanées du parlement de cette ville le 19 mars.*

« Les membres de l'ancien Parlement subsistent et parconséquent le Parlement ; en établir un nouveau ce seroit ôter les fonctions naturelles des uns, pour les donner arbitrairement à d'autres, et dès lors le droit de propriété est altéré, et la constitution changée ».

« Le nouveau Parlement ne pourroit exister qu'au préjudice de l'ancien et il ne pourroit exister légalement, qu'autant que l'ancien auroit été détruit et dépossédé légalement ».

« Or l'ancien Parlement subsiste et n'est point dépossédé ; il ne pouvoit l'être que par une loi ancienne, à laquelle il eût été réfractaire, ou par une loi nouvelle. Toutes les loix anciennes de la monarchie favorisent son existence actuelle ; il a donc fallu une nouvelle loi pour le détruire .»

« Mais parmi nous il n'y a de loix que celles qui ont été vérifiées ».<sup>80</sup>

En d'autres termes, il faut que le parlement enregistre sa propre mort pour qu'elle soit effective. Qui plus est, ce n'est qu'en partageant l'exercice de la souveraineté entre le roi, les états généraux et le parlement (sorte de Cour suprême) que la nation pourra se défendre de la menace du despotisme<sup>81</sup>. Car « à ce moment précis du siècle, la menace du despotisme vient de l'exercice du pouvoir royal ou ministériel, et son contrepoids réside dans les institutions et les corps de la nation<sup>82</sup> », dont les parlements. D'ailleurs « la bataille qui s'est engagée en 1771 est lourde de références au passé monarchique [...] Lourde des pesanteurs d'antan, cette réforme se gonfle de mots nouveaux : la bataille se déploie dans un univers politique fragile, fluctuant, malléable, mais dont Versailles ne perçoit pas le souffle »<sup>83</sup>.

---

<sup>80</sup> *Journal*, le 12 avril 1771.

<sup>81</sup> « La doctrine constitutionnelle patriote inspirée par Le Paige fait bien sûr de la nation la source de la souveraineté ». Dale Van Kley, *Ibid.*, p. 386. Par ailleurs certains diront que: «le jansénisme politique, au nom de l'Histoire, avec Le Paige, les philosophes avec la Raison et l'aventure de l'*Encyclopédie* sont aux origines politique de la Révolution française. La désacralisation du roi a été importante dans le domaine culturel, mais la déstabilisation de la monarchie dans le domaine des sciences politiques n'a pas été moins importante ». Pierre Serna, « Comment meurt une monarchie ? 1774-1792 » dans *La monarchie. Entre Renaissance et Révolution 1515-1792*, Paris, Seuil, 2002, p. 456. (p. 425-512)

<sup>82</sup> *Ibid.*

<sup>83</sup> Monique Cottret, *op. cit.*, p. 146.

### 3.9. NAISSANCE DE L'OPINION PUBLIQUE

L'enjeu de la crise parlementaire déborde largement des cadres usuels attribués à l'exercice du pouvoir et de la justice, et vient à investir largement les rues de Paris<sup>84</sup>. Le débat critique comme « essence » de la sphère publique, largement littéraire à l'origine, serait, pour ainsi dire, passé de la cour à la ville : ainsi donc de la cour au salon, au café et à la réunion d'habitueés, distribuée selon la représentation de la coterie-mère, où chacun se retrouve<sup>85</sup>. De l'enceinte privée à la rue, il ne restait plus qu'un pas à franchir. Le débat critique, logeant désormais à l'enseigne de la polémique politisée, trouve preneurs dans le vaste public, ordinairement exclu de la politique. À l'avenir, cet appareil culturel – critique, en appellera à la maturité politique du peuple, sorte d'invitation à plonger dans l'expérience plébéienne<sup>86</sup>.

A l'instar de ses contemporains, le libraire absorbe les faits divers qui alimente désormais la conversation polémique dans les divers lieux privés ou publics, que ce soit au cœur des salons, dans les petites réunions organisées le soir, rue St-Jacques à Paris chez le Sieur Butard, voire encore, dans la rue. La mince frontière entre public et privé semble dorénavant brouillée par cet élargissement de l'horizon moral et spirituel que transpose en avatar des temps nouveaux, les Lumières. Ce phénomène d'ouverture, de mutation dans les mentalités,

---

<sup>84</sup> « C'est au début des années 1770 que le tribunal commence à s'imposer comme un lieu essentiel de débat et de propagande public. C'est là que se produit deux évolutions : d'une part, la transformation qui affecte le volume et la nature du débat public, à la suite de la crise politique de 1771, et , d'autre part, la mutation qui s'opérait aussi bien sur la forme que sur la finalité de l'écriture théâtrale... ». Sarah Maza, *Ibid.*, p. 60.

<sup>85</sup> « Ce n'est pas seulement du point de vue économique que la « ville » représente pour la société bourgeoise le centre de ses activités ; en s'opposant à la « Cour » sur le plan culturel et politique, elle définit avant tout les prémisses d'une sphère publique littéraire où les institutions seront les cafés, les salons, les réunions d'habitueés ». Jurgen Habermas, *L'espace public*, Paris, éd. Fayot, 1992. p. 40.

<sup>86</sup> « Au cœur de cette expérience se trouve un désir : celui de ne pas subir la domination politique. L'impulsion qui donne vie à l'expérience plébéienne est un refus de la domination qui ouvre à l'expression d'un désir de liberté. [...] « liberté » dans son sens politique, c'est-à-dire la possibilité offerte à tous de participer à la vie de la cité ». Martin Breaugh, *L'expérience plébéienne. Une histoire discontinuée de la liberté politique*, Paris, Payot, 2007, p. 12.

est bel et bien ce que Habermas identifie comme matrice de la naissance de l'opinion publique<sup>87</sup>.

Ainsi, suivons les pas de Hardy qui nous mène, une fois de plus, auprès de Sartine où il sera question d'une célèbre bataille juridique à l'époque. Connue des historiens de nos jours, notamment parce qu'elle a pu sembler servir, rétrospectivement, de tremplin à la carrière de Beaumarchais, pour lors jeune écrivain à la carrière modeste et débutante ; elle n'en représente pas moins une des dimensions de la lutte politique contre le système rigide du chancelier, lui-même réfractaire aux écrits se multipliant contre sa personne et son nouveau parlement. Or, il va sans dire que cet épisode représente un point tournant dans la réception des mémoires judiciaires par le public français : « Avec le brio qui devait devenir sa marque de fabrique, Beaumarchais allait faire des mémoires judiciaires un genre littéraire divertissant et reconnu par les élites de la ville et de la cour, qui prendront vite l'habitude d'employer cette nouvelle arme dans leurs querelles intestines »<sup>88</sup>.

Sarah Maza, dans *Vies privées, affaires publiques*, démontre comment les causes célèbres de la France pré-révolutionnaire, entre l'affaire Calas et l'affaire du collier de la Reine, en passant bien sûr par celle de Goëzman<sup>89</sup>, investissent petit à petit l'espace public, alimentent la réflexion politique, en marge des discours philosophiques des Lumières et enfin, fondent une sorte de moteur ou moment fondateur de la société française - en tant que « tribunal de la Nation ». L'historienne pointe la mire en direction des avocats et montrent comment ceux-ci ont pu influencer l'opinion publique par le succès populaire des mémoires

---

<sup>87</sup> « Selon lui, l'identité bourgeoise se serait constituée avec l'apparition d'une nouvelle opinion publique, indépendante de la cour, qui, en tant que « sphère de personnes privées rassemblées en un public », contestait le monopole de l'information et de l'interprétation détenu par les autorités de l'Église et de l'État et mettait en place de nouvelles structures antiféodales de communication et d'échanges, d'abord sur le plan littéraire puis sur le plan politique ». Reinhard Wittman, « Une révolution de la lecture à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ? », dans *Histoire de la lecture dans le monde occidentale*, sous la dir. de Cavallo Guglielmo et Roger Chartier, Paris, Seuil, 2001, p. 359.

<sup>88</sup> « D'avril 1773 à février 1774, Pierre-Augustin Caron de Beaumarchais, écrivain aux multiples talents mais alors relativement se trouva pris largement dans une controverse largement étalée en public, qui le mettait aux prises avec un juge du nom de Goëzman et avec sa femme. Les quatre mémoires qu'il écrivit contre les Goëzman sont souvent cités comme la meilleure illustration des luttes politiques, qui dressaient, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, des hommes talentueux mais opprimés contre un système social rigide et inégalitaire ». Voir Sarah Maza, *op. cit.*, p. 122-126.

<sup>89</sup> « Mais l'affaire Goëzman fut moins un point culminant qu'un tournant ». *Ibid.*

qu'ils rédigent pour défendre leurs clients. Leur succès est tel que ; « les tirages de ces mémoires dépassaient ceux de la plupart des autres formes d'imprimés de l'époque, atteignant six à dix mille exemplaires dans les années 1770 et jusqu'à vingt mille dans les années 1780<sup>90</sup> ».

Or, la diffusion de ces mémoires entre, en toute logique, dans la construction d'une opinion publique, parce qu'ils invitent les Français à s'immiscer dans l'enceinte politique en tant que « tribunal de la Nation »<sup>91</sup>. D'ailleurs, il est aisé de retrouver de telles inflexions retranscrites en creux dans le *Journal*. Hardy y intègre, de fait, le détail de ces découvertes ou lectures autour des réformes jugées arbitraires, décriées par tous, à l'exception de quelques-uns, dont Voltaire<sup>92</sup>. La nation française est perçue comme cette entité, autonome et responsable, laquelle réclame un dialogue ouvert avec son roi. Ce passage reflète notamment ces idées :

Ce jour on est informé que depuis un certain temps il se répandoit des exemplaires d'un nouvel ouvrage contre Monsieur le chancelier portant pour titre : *Maupéou, tyran sous le règne de Louis le bien-aimé* ; 100 pages d'impression in-12° du prix de 48 sols. Le début de cet ouvrage, et qui en annonçoit tout le plan, étoit conçu en ces termes : « Je parle pour mon Roi, contre Maupéou son ministre, qui est un tyran. Je parle pour une cour ancienne qui tient à l'essence de la monarchie, et que le tyran a chassé du sanctuaire de la justice. Je parle pour ma Nation qu'il écrase et j'espère ! Puisse le Roi entendre ma voix ! » [...] Enfin il étoit terminé par une apostrophe, et dans la conclusion de cette apostrophe l'auteur s'exprimoit ainsi qu'il suit : « Ouvrez, Sire, les prisons, rompez les chaînes de l'exil, renvoyez ceux qui ont prophané le sanctuaire de la justice par leurs crimes, leur ambition et leur ignorance. R'appellez ces zélés magistrats qui vous donnent des preuves de leur fidélité par la longueur même de l'exil dont ils ne supportent les rigueurs que par amour pour votre personne sacrée et pour leur patrie. Ôtez à ce furieux les sçeaux de votre empire avec lesquels il consacre des loix si injustes, arrachez-lui le sceptre dont il frappe sans cesse vos sujets les plus fidèles ; précipitez du trône l'ennemi de Votre Majesté et de vos peuples ».<sup>93</sup>

---

<sup>90</sup> Sarah Maza, *Ibid.*, p.8.

<sup>91</sup> « Dans une société obsédée par les litiges, les mémoires judiciaires représentaient le seul lien substantiel entre la salle d'audience et le monde extérieur, l'unique accès aux profanes à un système judiciaire hermétique ». Sarah Maza, *Ibid.*, , p.31.

<sup>92</sup> Voir Annexe F (p.129).

<sup>93</sup> *Journal*, 18 mai 1773.

Enfin, le diariste conclut cette « triste » scène, d'un roi égaré par les agissements d'un « mauvais » chancelier, en insérant en *Nota Bene* les commentaires : « Quoique cet ouvrage contînt en général d'assez bonnes choses, on ne le croyoit pas propre à faire une grande sensation dans les circonstances, vû le degré auquel le mal étoit parvenu et l'espèce d'engourdissement et de léthargie qui s'étoit emparée de tous les esprits »<sup>94</sup>. Avec quelle force de discours, avec quelle conviction, demande-t-on au roi de soulager son pauvre peuple ! C'est que la confiance demeure toujours, malgré l'abîme qui se creuse tranquillement entre les deux entités, les deux corps : le roi et son peuple.

### 3.10. DÉSACRALISATION DE LA MONARCHIE

Néanmoins, il va sans dire que la révolution Maupeou a manifestement élargi l'écart entre le peuple et son gouvernement monarchique et marque un temps fort dans le processus d'éveil politique de la population. L'on ressent très fortement tout l'espoir que semble investir Hardy, à l'instar de ses contemporains, en la voix du peuple ou plus exactement, en celle des États généraux. Cette période, cruciale d'une longue histoire de démocratisation en France<sup>95</sup>, participe à la démonstration que nous voulons faire à partir d'une lecture du *Journal* de Siméon-Prosper Hardy : la rédaction du *Journal* est le travail d'un être engagé dans le complexe et *paradoxal* essor des Lumières elles-mêmes : où tout en affirmant sa loyauté envers le Roi la politique d'Ancien Régime, il se voit plongé, voire s'immisce presque fatalement dans une lutte controversée contre un absolutisme subitement révélé par les manigances du chancelier Maupeou.

Cela dit, bien des causes se cachent derrière les différents enjeux politiques et religieux soulevés par Hardy en son *Journal*, entre un peuple revendiquant la maturité politique et un roi toujours obstinément reclus dans l'image (et le rôle désuet ?) du sacro-saint « Père du peuple ». Par ailleurs, les références à l'honneur et au patriotisme énoncées dans la profession de foi, définissent clairement l'attachement de Hardy envers sa société d'alors, révélant de

---

<sup>94</sup> *Journal*, 18 mai 1773.

<sup>95</sup> Voir Sophie Wahnich, *La longue patience du peuple : 1792, naissance de la République*, Paris, Payot, 2008.

surcroît, très justement, le pourquoi et le comment de sa douleur et de son désarroi face à la politique rigide et répressive mise en œuvre par Maupeou avec le consentement de Louis XV.

Aussi, les lectures que fait Hardy (qui sont alors les mêmes pour plusieurs Parisiens à l'époque où le *Journal* se construit), mettent-elles en évidence cette lente mais irrévocable désacralisation de la monarchie en France, en posant les principales étapes d'une réflexion sous-jacente aux évènements en cours ? Parle-t-on alors d'une triple révolution : politique, sociale et culturelle, parlant de la lecture ? Le *mot imprimé*, ce nouvel « agent de la culture bourgeoise<sup>96</sup> » a certainement beaucoup à voir dans le processus d'émancipation citoyenne, né en deçà de la crise politique largement publicisée, comme le prouve le *Journal* de Hardy. Or, si tant est que le pacte royal s'effrite par le bris opéré à ce moment dans les consciences, la rupture n'est pas chose déjà faite ? Siméon-Prospère Hardy voue toujours le plus grand des respects, à l'instar d'une majorité de gens, les trois ordres confondus, à la mémoire des rois morts ou vivants. Cependant, certains ouvrages censurés semblent, en sourdine, correspondre, du moins partiellement, aux idées que se fait le libraire de la vie politique et publique : du bien commun et de la religion, pour ne mentionner que ces valeurs essentielles pour le janséniste. En revanche, il en est d'autres, qui très franchement le désolent ou l'affligent. À cause du peu de respect qu'ils ont des choses sacrées, comme il l'explique lui-même :

On voyoit aussi dans le public quelques exemplaires mais en fort petit nombre d'un ouvrage intitulé : *Requête des Etats généraux de France au Roi 86 pages d'impression in 12*, qu'on disoit avoir été imprimé à Londres, et dont on n'étoit pas merveilleusement content. En plus d'un endroit de cet écrit audacieux, la mémoire de Louis XIV étoit peu respectée ; et l'auteur se permettoit de parler de ce monarque dans des termes que bien des gens trouvoient fort répréhensibles.<sup>97</sup>

Enfin, si l'idée d'un usage public de la raison fait lentement son chemin au cœur des consciences, les esprits ne sont pas encore tout à fait mûrs pour briser les chaînes de l'autorité politique<sup>98</sup>. Mais, à l'évidence, en deçà des barrières tombant une à une par l'instance de la

---

<sup>96</sup> Reinhard Wittman, « Une révolution de la lecture à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ? », dans *Histoire de la lecture dans le monde occidentale*, sous la dir. de Cavallo Guglielmo et Roger Chartier, Paris, Seuil, 2001, p. 359.

<sup>97</sup> *Journal*, le trois mai 1772.

<sup>98</sup> Voir sur l'évolution de cet usage public de la raison comme source d'une nouvelle sphère politique ; Roger Chartier, *Les origines de la Révolution française*, Paris, Seuil, 2000.

critique, Hardy ne se laisse guère séduire par l'idée de renverser l'ordre établi par Dieu, fut-il en complet désaccord avec le « coup d'autorité » Maupeou.

### 3.11. LES PLACARDS ET LES AFFICHES

Mais, plus le temps avance et plus les libelles, placards et autres écrits témoignant du courroux d'un certain public, semblent se multiplier. La nouvelle sphère publique qui se constitue à la faveur du débat politico-religieux des années 1771-1774, envahit littéralement Paris par ses nombreux placards, affiches, pamphlets, brochures, entre autres<sup>99</sup>. Tous les partis profitent alors largement de la culture de l'imprimé pour défendre leur propre point de vue et convaincre l'autre d'y adhérer. Aussi a-t-on vu l'effort de censure déployé par le chancelier pour faire taire l'opposition montante, quand ce n'est le gouvernement lui-même qui engage à ses frais, divers talents pour gagner sa cause auprès du public<sup>100</sup>. Hardy est donc impliqué dans la critique acerbe du « Nouveau Parlement » dit aussi le « Sénat parisien », du moins tel est l'impression qui se dégage de son *Journal*, et ce, ne serait-ce que par les différentes critiques qu'il retranscrit lorsqu'elles s'accordent avec sa propre pensée. Ou encore, qu'il approuve par les nombreux commentaires qu'il glisse en forme de *Nota Bene* : par exemple, le 18 avril 1771, Hardy recopie « une petite pièce satyrique en vers contre les membres du simulachre de Parlement établi au Palais le samedi précédent », qui se répandait dans le public :

Lorsque je vois cette vermine,  
 Que l'on érige en Parlement,  
 Je les pendrois tous sur leur mine,  
 Disoit le bourreau gravement.

---

<sup>99</sup> Feyel, Gilles, « Presse et publicité en France (XVIIIe et XIXe siècle) », *Revue historique* 2003/4, n° 628, p. 837-868 ; Stéphane Van Damme, *Paris, capitale philosophique, de la Fronde à la Révolution*, Paris, Odile Jacob, 2005 ;

<sup>100</sup> « Maupeou n'ignore pourtant pas l'opinion et il engage une équipe pour défendre ses réformes. Toutes une série de brochures favorables au ministère parurent au printemps 1771... ». Monique Cottret, *Ibid.*, p. 147.

Mais en vertu d'une sentence,  
 De ce tripot irrégulier,  
 Je ne pourrais en conscience  
 Pendre même le chancelier.<sup>101</sup>

Hardy, fort attristé de la déconvenue de son siècle, principalement en ce qui a trait à la politique et à la religion, demeure néanmoins fidèle à son roi (comme il le professait le 12 novembre 1771) : aussi fait-il parfois un tri « moral » en ne reproduisant pas, par exemple, certains placards, qu'il juge trop séditieux envers Sa Majesté. Par contre, l'on ne peut dire la même chose manifestement eu égard au chancelier Maupeou. À défaut d'accuser le Roi, encore perçu comme un père (père égaré dans le cas de Louis XV?), l'accusation est tournée contre ses auxiliaires. Ainsi, que le libraire retranscrive certains vers écrits contre l'abbé Terray, par exemple, signifie-t-il son approbation envers le discours critique porté contre le contrôleur général des Finances ? Oui, de toute évidence. Cependant, le *Journal* s'attarde davantage sur Maupeou, jugé grand responsable des malheurs et traître à la nation française, comme le témoignent ces vers, du 1<sup>er</sup> février 1771 :

Pour gouverner la France il n'étoit qu'un système ;  
 Depuis mille ans il fut le même,  
 L'amour des François pour leur Roi  
 Et cet amour étoit la loi.  
 On vient d'embrouiller la matière ;  
 Malheur au ministre indiscret,  
 Qui voiant son maître en colère,  
 Veut oublier que des sujets  
 Un monarque est toujours le père.  
 Que deviendra donc le projet

---

<sup>101</sup> *Journal*, le 18 avril 1771.

De l'insensé, du téméraire?.\*. (\* *le chancelier de Maupeou*)

Qui ne connoît d'autre secret,  
Pour gouverner la France entière,  
Que quelques lettres de cachet,  
Puisse-t-il avoir la dernière !<sup>102</sup>

Derrière les multiples blâmes – paraissant sous forme de chansons placardées, d'odes chantées que jette en pleine figure du chancelier le public parisien impliqué dans l'affaire – l'on sent presque la fébrilité montante de Hardy à la joie de les retranscrire ; à l'idée de penser que ces pièces satiriques, que ces vers composés contre le monstre Maupeou, traverseront le temps pour venir jusqu'à nous. Destin peut-être insoupçonné, mais assurément rêvé pour son journal rapportant « *Ses Loisirs* »...

---

<sup>102</sup> *Journal*, le 23 janvier 1771.

## CONCLUSION

### ECHO DE *MES LOISIRS* : CAISSE DE RÉSONANCE OU PROFESSION DE FOI POLITIQUE

En guise de conclusion, il faut d'abord revoir l'engagement historien dont s'est investi le libraire. Construisant son récit d'événements sur une vision pessimiste de l'histoire puisée à même le contexte politique et religieux des années 1771-1773, le profil de Hardy s'avère être néanmoins celui d'un homme engagé sur la place publique. S'intéressant grandement aux événements politiques et religieux qui marquent et définissent son époque, il en brosse un tableau particulièrement éloquent où les enjeux, d'une part sont abordés sous un regard qui se veut porteur d'un témoignage. D'autre part, ces enjeux, se transposent ou se lisent à partir de la place publique, comme autant d'écrits ou de lectures participant de la création d'un espace public politisé propre à la capitale parisienne. Car, Paris est alors le théâtre d'agitations, de réflexions, de transformations étant à l'origine de la naissance de l'opinion publique; mouvement que capte Hardy en son *Journal* par l'attention portée aux différentes informations diffusées dans la ville et ce, sous diverses formes.

C'est ainsi que partant d'une inflexion plus ou moins intime, l'œuvre de ce janséniste permet, à la fois de comprendre le sens de l'histoire tel que véhiculé dans *Mes Loisirs* ; à la fois, l'œuvre permet-elle d'accéder sous un regard unique à cet espace plus vaste, plus large, que représente l'espace public au XVIII<sup>e</sup> siècle. C'est, de fait, la transformation singulière de cet espace social en une entité politique active et revendicatrice que le *Journal* permet d'observer. Tout ce que note et raconte le libraire en des mots qui lui sont tout autant personnels qu'empruntés, donne un aperçu sans commune mesure des enjeux qui subtilement, pénètrent les mentalités, les mœurs et les idées de la nation française. En conséquence de quoi, cette nation inspirée des Lumières et qui cherche à se définir politiquement, transformera l'horizon politique, social et religieux, culturels de la France par ces revendications faites au nom de la liberté, de l'égalité et du bien commun, pour ne citer que ces principales. À cette course idéologique, entre autres, Hardy participe bien malgré lui. Le *Journal* le révèle *a posteriori* dans une position nettement contradictoire : Hardy, tout en se déclarant fidèle à son pays et à la tradition, se range à l'instar de ses confrères libraires et

parlementaires contre Maupeou et son absolutisme ; tout en prônant des valeurs conservatrices, des mœurs empreintes de rigorisme et de sérieux, il refuse d'adhérer à la réforme du chancelier en cours et fait donc ainsi parti des protagonistes qui affaiblissent, sur le moment, la monarchie.

Sous les écrits cumulant dans Paris contre les sanctions brisant le ou les parlements, plus d'une fois le libraire pourra reprendre ce qui lui « tombe entre les mains » comme autant de « pièces en vers dont deux très mordantes contre le chancelier, qui néanmoins ne paroissoit point découragé par les brocards sans nombre que le public ne cessoit de lancer contre lui, et qui tous à ce qu'on assuroit étoient remis entre les mains du Roi-même »<sup>1</sup>. Hardy fait ainsi de son *Journal*, l'écho de l'opinion parisienne, où l'espace public (de la rue notamment<sup>2</sup>) intervient sans conteste sur le destin d'un État monarchique appelé à se modifier.

Le Paris décrit dans *Mes Loisirs*, celui-là même qui se dessine par degrés sous notre regard à la lecture du *Journal*, rappelle bel et bien cette entité mouvante. Et le *Journal* de Hardy peut se lire selon l'historiographie actuelle comme source *maîtresse*, pièce essentielle sur laquelle il devient intéressant d'ériger une nouvelle vision de l'histoire politique<sup>3</sup> partant de ce que Madeleine Foisil a nommé : la « caisse de résonance de l'opinion de Paris<sup>4</sup> ». Même lorsqu'il s'agit de faux bruit, la capture en est que plus parlante. Avec quel chagrin, les « persécutés » du système comme l'écrit le libraire, janséniste, dont la plume le

---

<sup>1</sup> *Journal*, le 27 février 1771.

<sup>2</sup> « La politique moderne naît au XVII<sup>e</sup> siècle, de ce face-à-face entre individus et État (sans la médiation de corps intermédiaire, ni d'Églises attirées) où, d'un côté, l'individu est riche de sa conscience intérieure, mais dénué de pouvoir public et, de l'autre, l'État s'avère souverain responsable du bien commun, mais détaché de toute morale ou d'évidence religieuse », Arlette Farge, *Vivre dans la rue à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard. Coll. Folio Histoire, 1992, p. 16.

<sup>3</sup> Voir Jean-François Sirinelli, « De la demeure à l'agora. Pour une histoire culturelle du politique », *Axes et méthodes de l'histoire politique*, sous la dir. de Serge Berstein et Pierre Milza, Paris, P.U.F., 1998. pp.381-398.

<sup>4</sup> Madeleine Foisil, « Livre III. Au temps de l'Archiépiscopat de Christophe de Beaumont archevêque de Paris, 1746-1781. Le sommet de la crise et la déroute », in Pierre Chaunu, Madeleine Foisil, Françoise de Noirfontaine, in *Le basculement religieux de Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1998, p. 258.

dessine comme étant un peu victime lui-même, découvrent-ils que certaines bonnes nouvelles, n'étaient que rumeurs : « Ce jour on ne parloit partout que de la disgrâce et de l'exil de Monsieur le chancelier, qu'on regardoit comme une chose tellement assurée que quelques personnes ne craignoient pas d'en fixer le jour au mardi suivant cinq du même mois »<sup>5</sup>.

À l'instar de ses contemporains, il lit l'actualité, que comportent les mémoires judiciaires, entre autres littératures, qui donnaient le pouls du Parlement de Paris et autres lieux, comme le Palais-Royal par exemple, que le libraire aime à fréquenter. Cette littérature, best-sellers de l'époque<sup>6</sup>, qui dans l'ombre de l'histoire officielle (aux côtés des Diderot, Voltaire et Rousseau par exemple) s'est vu gagner les tribunes d'un lectorat qu'autant le doute, le scepticisme et le goût de liberté assaillent, reconfigure la culture politique du moment, de laquelle se nourrit intrinsèquement le *Journal* de Hardy, comme le démontre le passage suivant en saisissant l'humeur du *Peuple de Paris* :

Le public, toujours impatient de voir éclore les événemens qui peuvent lui être agréable ou avantageux, commençoit presque à désespérer de voir sitôt du changement dans l'état actuel des affaires de toute la magistrature du royaume [...] Mais des personnes plus sensées et qui observoient les choses avec plus de tranquillité et plus de sang froid persistoient toujours à soutenir qu'au moment qu'on s'y attendoit le moins on verroit arriver une révolution sans qu'on pût en fixer aucune époque précise.<sup>7</sup>

Le *Journal* de Hardy, en plus d'évoquer une pensée et vision communes aux parlementaires jansénistes, fait ceci de remarquable : il amalgame aux évènements qu'il relate les commentaires ou notes personnelles du libraire sur ce qui se passe, ainsi que ceux du public, des Parisiens le plus souvent. Si, dans l'ensemble, il évoque tant le climat et le prix du pain, que les nombreux faits divers surgissant dans Paris ou aux alentours, Hardy insuffle sous un angle subtil, mais certain, un sens précis à son histoire : en passant des nouvelles témoignant de « l'indisposition de la comtesse du Barry », par exemple, « aux faux bruits

---

<sup>5</sup> *Journal*, le 3 mai 1772.

<sup>6</sup> Sarah Maza se sert du journal de Hardy pour retracer le destin de certains de ces mémoires. L'historienne nous apprend que selon Hardy ; « les tirages de ces mémoires dépassaient ceux de la plupart des autres formes d'imprimés de l'époque, atteignant six à dix mille exemplaires dans les années 1770 et jusqu'à vingt mille dans les années 1780 ». Sarah Maza, *op. cit.*, p.8.

<sup>7</sup> *Journal*, le 14 janvier 1773.

concernant l'arrangement de l'affaire actuelle des parlements », comme « aux espérances par rapport à l'arrangement de l'affaire des parlements détruites », il esquisse un long récit événementiel où il se range du côté des victimes.

Des victimes, nous en avons peu parlé ; mais l'affaire est néanmoins d'importance. Or, notre propos a été davantage d'insister sur « les battements de cœur » d'un public en voie de se tailler un nouveau rôle, dans un macrocosme socio-politique, culturel et religieux en mutation, que les différentes lectures et écritures, entre autres, appellent à changer. Hardy, libraire et historien, écrivain du temps présent, entre de fait au cœur du changement en cours, ne serait-ce que par sa conscience singulière, mémorielle, des faits qui le bousculent et qui le poussent à rédiger, chaque jour, chaque soir, les faits notables de *sa* journée : ses manuscrits prennent le pouls, non seulement des diverses institutions parlementaires, mais aussi celui de la rue, des « qu'en dira-t-on », des oui-dires, des bruits en coulisse, etc.

De plus, Hardy, lecteur assidu, outre les livres de religion et d'histoire dont on pense qu'il fut amateur<sup>8</sup>, lit et inscrit dans son *Journal* plusieurs des nouvelles que rapportent notamment le *Journal de Paris*, la *Gazette de France* et autres gazettes<sup>9</sup>. Avec une attention vive, il se montre sensible aux pamphlets, aux libelles, aux odes, placards et chansons qu'il retranscrit – ou non, pour mieux contextualiser les événements qu'il relate et appuyer ainsi, le point de vue résumant sa version de l'Histoire. Une histoire qui résonne certainement à nos oreilles comme l'écho fragmentaire de la naissance de l'opinion publique, quand ce n'est pas une véritable profession de foi politique<sup>10</sup>.

---

<sup>8</sup> Comme le laisse à entendre les titres retrouvée dans sa bibliothèque personnelle lors de l'inventaire après-décès. Voir Siméon-Prosper Hardy, *Mes loisirs, ou journal d'évènements tels qu'ils parviennent à ma connoissance* (1753-1789, vol. I (1753-1770), éd. par Daniel Roche et Pascal Bastien, p. 15-16.

<sup>9</sup> Hardy évoque ou copie des extraits du *Journal de Paris*, du *Journal de Verdun*, de la *Gazette de France*, de la *Gazette de Leyde*, des *Nouvelles ecclésiastiques*, etc. Ainsi, ce sont des nouvelles de tout le Royaume et plus encore (on y parle de l'Amérique, des affaires du Danemark, de la Pologne, etc) qui composent le vaste panorama dressé dans « Mes Loisirs ». Sur les journaux, voir ; Jean Sgard, *Dictionnaire des journalistes 1600-1789*, 2. vol., Paris-Oxford, Voltaire Foundation, 1999 ; Gilles Feyel, *L'annonce et la nouvelle, la presse de l'information en France sous l'Ancien Régime (1630-1788)*, Paris-Oxford, Voltaire Foundation, 2000.

<sup>10</sup> Alors que la crise parlementaire semble atteindre son paroxysme, Hardy dresse sa profession de foi, où il se dit : pour une « fidélité inviolable à mon souverain », derrière « les premières personnes de l'État, les princes du sang royal », pour l'honneur et la patrie, etc. Voir au chapitre 2 la

De la sorte, on voit comment le *Journal* traduit, commente magnifiquement déjà dès les années 1770, la mécanique, l'appareil de communication entre l'État, l'élite et la population... du moins en révèle-t-il les couleurs d'un coup d'œil global, événement par événement, jour après jour, de façon éparse, au fil des rencontres, des sujets chauds et d'actualité, des carrefours, des promenades... Mais si le vent tourne tranquillement en faveur des philosophes des Lumières, Hardy demeure convaincu, comme plusieurs de ses contemporains, du bien-fondé de la religion catholique, de la tradition et de la monarchie.

Les années à la charge d'adjoint au syndic, correspondant à la crise politique dut au « coup de majesté » Maupeou, sont en effet imprégnées d'une aura politique. Ce qui n'empêche pas l'auteur du journal d'introduire fréquemment des nouvelles ressortant du « fait divers », sous forme de rubrique légitime, révélatrice des maux de la société d'alors. Hardy les évoque en effet, comme s'il voulait véritablement capter l'air du temps, un air ambiant, parfois vicié de menaces et de décadence, dont la responsabilité rejaillissait, tantôt sur les philosophes aux pensées ô combien immorales, impies – aux yeux du libraire – tantôt sur les Jésuites jugés complices du clan Maupeou, entre autres, quand ce n'est bien entendu sur le chancelier lui-même et sur ses nombreux acolytes composant le nouveau « sénat parisien ». Un temps où l'écriture et la lecture envahissent littéralement l'espace public et privé et où s'agite, parfois dans cet esprit contradictoire propre aux Lumières elles-mêmes, dans les cœurs et les corps des Français, le sentiment, le goût de l'émancipation individuelle et collective, que laissait déjà poindre une convivialité de bon aloi, un amour de la conversation.

Hardy, bourgeois, janséniste, participe, malgré lui peut-être, à cette course contre la montre que représente l'éveil des consciences au sens moderne du mot. Mais en même temps qu'un espoir sans précédent dans le progrès investit la philosophie, la science et la vision nouvelle de l'homme, s'élève le murmure d'une vie politique à transformer, d'un ancien monde à effacer, d'un nouveau monde à refaire, à reconstruire. On pressent dans le *Journal* de Hardy, au creux du dialogue qu'il instaure entre lui, Paris et la postérité, la menace révolutionnaire se hisser lentement dans les rues de Paris. Serait-ce pour cette raison que Hardy dépose la plume et referme son grand manuscrit vert, le 14 octobre 1789, après avoir

---

profession de foi. Dans le *Journal* le 12 novembre 1772 ou encore ; Siméon-Prosper Hardy, *Mes loisirs, ou journal d'événemens tels qu'ils parviennent à ma connoissance* (1753-1789, vol. I (1753-1770), *Ibid.*, p. 29.

senti vibrer, trois mois plus tôt, au pied de sa fenêtre, rue St-Jacques à Paris, l'humeur et la force de la foule fiévreuse, révolutionnaire, déjà en marche vers sa première cible, la citadelle des privilèges et des rois : la Bastille ? Hardy décrit en ses mots les fluctuations d'une époque qui l'ont forgé. Alors que Paris brillait de ses mille et unes promesses d'avenir que donnaient à lire comme en rêve les progrès de l'esprit humain... Un spectre s'éveille. Un Paris déroutant, déroutée, engagé dans d'interminables négociations politiques, parfois pacifiques, mais de plus en plus emportées par la colère, la peur et la méfiance des uns et des autres... La France se voit lancée dans le vide au sein d'une Nation bientôt orpheline d'un roi-père qu'elle a d'abord cherché à préserver, puis à vaincre inexorablement, sans détour. Inévitablement, le *Journal* de Hardy capte bel et bien au gré du temps et des faits qu'il rapporte, ce que François Furet a dit être : « les hasards de la Révolution »<sup>11</sup>.

---

<sup>11</sup> Voir François Furet, *Penser la Révolution française*, Paris, Gallimard, 1978.

## ANNEXES

## ANNEXE A

## TABLE DES TITRES, 1753 À 1758

MERCREDI 9 MAI 1753 : Exil de Messieurs des Enquêtes et Requêtes du Parlement de Paris

VENDREDI 11 MAI 1753: Les présidents et conseillers de la Grand-Chambre reçoivent l'ordre de se rendre à Pontoise, puis à Soissons

DIMANCHE 1ER SEPTEMBRE 1754: Rappel du Parlement à Paris

MARDI 3 DECEMBRE 1754: Exil de Monseigneur l'archevêque de Paris

SAMEDI 21 FEVRIER 1755: Monseigneur l'archevêque de Paris exilé à Lagny

MERCREDI 4 JANVIER 1758: Nouvel exil de Monseigneur l'archevêque de Paris

## ANNEXE B

## CHRONOLOGIE

**1713**Bulle *Unigenitus*.**1714**

Le parlement enregistre la bulle avec des clauses restrictives.

**1715**

Mort de Louis XIV, régence du Duc d'Orléans, polysynodie.

**1720**

Parlement exilé à Pontoise.

**1722**

Sacré de Louis XV.

**1727**

Mort du Diacre Pâris et premiers miracles sur sa tombe au cimetière Saint-Médard.

**1728**Début de la publication régulière des *Nouvelles ecclésiastiques*.**1730**

Déclaration royale selon laquelle les ecclésiastiques ayant refusé de signer le formulaire perdent

leurs bénéfices. La bulle *Unigenitus* devient loi d'Etat.

Enregistrement par lit de justice de la déclaration royale ci-dessus. Remontrances des parlements de Bretagne et de Normandie.

Sur la tombe du diacre Pâris au cimetière Saint-Médard, les miracles deviennent plus nombreux

et s'accompagnent de convulsions.

**1732**

Fermeture du cimetière Saint-Médard.

**1733**

Le parlement supprime deux ouvrages tendant à prouver que la bulle est règle de foi.

**1749**

Le plus haut degré de polémique autour du refus des sacrements.

Mort sans sacrement de Coiffin, recteur de l'université de Paris.

Colère à Paris contre des arrestations jugées arbitraires ; émotions funèbres lors d'enterrements des appelants privés de sacrements.

**1751**

Remontrances du parlement de Paris contre les refus de sacrements.

**1753**

Grève du parlement ; exilé à Pontoise ; établissement d'une chambre des vacations pour remédier à la suspension de la justice.

**1754**

Le parlement rentre d'exil.

Déclaration royale ordonnant le silence autour de la bulle. L'archevêque de Paris exilé pour avoir enfreint cette défense.

**1755**

Arrêt du parlement de Paris refusant à la bulle le caractère de foi.

**1763**

Maupeou vice-chancelier et garde des sceaux.

**1764**

Début du grand conflit entre le gouverneur et le parlement de Bretagne.

Edit royal supprimant la Compagnie de Jésus dans le royaume.

**1769**

Terray contrôleur général des finances.

**1770**

Mariage du dauphin et de Marie-Antoinette.

Edit royal interdisant la correspondance entre les parlements. Le parlement de Paris suspend son service.

Choiseul est renvoyé.

**1771**

Le parlement de Paris est dispersé. Les magistrats exilés. Réforme Maupeou.

Le duc D'Aiguillon secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

**1772**

Edit royal supprimant de nombreux offices:

**1773**

Dissolution de la compagnie de Jésus par Clément XIV.

**1774**

Mort de Louis XV.

Le duc d'Aiguillon démissionne ; Terray et Maupeou sont renvoyés. Turgot contrôleur général des finances.

Par un lit de justice Louis XV réinstalle les anciens parlements et rétablit la cour des aides.

## ANNEXE C

## AFFAIRE DUBOC – QUELQUES PASSAGES –

*Journal*, le 31 octobre 1771.

Voir aussi cet autre passage : *Du même jour* je me transporte à la maison du Sieur *Duboc* conseiller au Châtelet rue Saint-Louis au Marais, au coin de la rue Saint-Gilles ; pour sçavoir si l'on n'avoit point eu de ses nouvelles ; il m'est répondu que non. On me fait voir la signification de l'arrêt du nouveau Parlement en vacations, qui l'avoit condamné, et dans lequel on lui avoit donné la qualité de conseiller du Roi en son Châtelet de Paris, quoique sa charge eût été soi-disant supprimée par un édit du Roi ; on lui donnoit également la même qualité, dans les deux sommations à lui faites ce même jour à la requête de la *Dame Micault*, de se trouver en personne ou par procureur le mardi suivant 5 novembre 3 heures de relevée, à la descente que feroient chez lui des experts architectes accompagnés de charpentiers à l'effet de poser des étais, et de faire faire dans son mur mitoyen, toutes les ouvertures nécessaires pour y parvenir.

Sous le samedi deux novembre 1771, il écrira encore :

« Ce jour sur le soir, je reçois de Monsieur le lieutenant de police, la réponse suivante dattée du 30 octobre à ma lettre du 29 ; le commissionnaire qui avoit été chargé de me la remettre, n'ayant pu trouver plutôt ma demeure. « Je suis très fâché, Monsieur, de la nouvelle que vous m'apprenez relativement à *Monsieur Duboc* ; je viens de donner les ordres nécessaires pour être informé de lieu de sa retraite. Je ne négligerai aucun des moiens qui sont à ma disposition pour y parvenir, et aussi-tôt que je la sçaurai, je vous en ferai part »...« Je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur », *de Sartine*?

Puis, sous le lundi quatre novembre 1771: «Comme je m'étois cru obligé de rendre compte à Messieurs *Bazin* et *Chauvin* mes cousins et tous deux beaux frères du Sieur *Duboc* conseiller au Châtelet, de la démarche que j'avois imaginé devoir faire auprès de Monsieur le lieutenant de police, pour parvenir à découvrir, s'il étoit possible, le lieu de sa retraite ; nous nous rendons ensemble chez ce magistrat vers onze heures du matin, accompagnés de Maître *Bois chevalier* procureur au Châtelet, pour lui remettre un petit mémoire ; je le supplie d'agréer mes remerciements de l'attention qu'il avoit bien voulu donner à ma lettre. Il donne en notre présence au nommé *Troussey* inspecteur de police, pour le quartier Sainte-Avoie, demeurant rue de Bourbon à la Villeneuve près de la Boucherie, desja chargé du soin de la découverte, les ordres les plus précis de faire l'impossible pour trouver le Sieur *Duboc* ; et nous promet de nous instruire de ce qui seroit découvert ; nous disant que nous avions affaire à un homme actif et intelligent. Ce Sieur *Troussey*, emmène chez lui les Sieurs *Bazin* et *Chauvin* pour prendre d'eux tous les renseignements dont il pouvoit avoir besoin».

## ANNEXE D

## AFFAIRE DU NOMMÉ LOUIS FRANÇOIS D'AUX

*Journal*, le 16 janvier 1772.

[Assassineur rompu en place de Grève en vertu d'arrêt du nouveau Parlement]

Ce jour à quatre heures après midi, le nommé *Louis François d'Aux* est rompu vif en place de Grève, en vertu d'un arrêt rendu le 14 du même mois en la chambre de Tournelle du nouveau Parlement, sur l'appel *a minima* interjetté par le procureur général de la sentence rendue par le juge du bailliage et *comté de Nanteuil* le 2 octobre 1771, par laquelle ledit *Louis François d'Aux*, et *Etienne Normand* absent et contumax auroient été déclarés duement atteints et convaincus de l'assassinat commis en la personne du nommé *Etienne Edme Laurendaux* soldat au régiment d'Aquitaine, la nuit du 28 au 29 novembre 1766, et du vol d'aucuns effets et argent dudit *Laurendaux* : pour réparation de quoi ils n'avoient été condamnés par la susdite sentence, qu'à être pendus l'un en personne et l'autre en effigie en la place publique dudit lieu de *Nanteuil*. Le nouveau Parlement avoit jugé à propos de faire expédier cet homme à Paris, sans doute pour éviter les discussions qu'auroit pu entraîner cette exécution, si elle eût été renvoyée pour être faite audit lieu de *Nanteuil*, dont le *prince de Condé* est seigneur ; comme aussi ils avoient été d'avis de prononcer dans leur arrêt, la confiscation au profit du Roi ; tandisque la sentence avoit ordonné qu'il seroit prélevé une somme de deux cent livres au profit dudit prince de Condé, au cas que confiscation n'eût pas lieu à son profit. Ce malheureux qui meurt selon toutes les apparences dans les sentimens les plus chrétiens, proteste sur la roue même avant d'y rendre le dernier soupir, comme il l'avoit desja fait précédemment qu'il mouroit innocent, et envoie dire aux juges qu'il faisoit à Dieu le sacrifice de sa vie, mais qu'il n'étoit nullement coupable de l'assassinat qui lui avoit été imputé. Le Sieur *abbé de Chemery* docteur de la maison et société de Sorbonne, premier vicaire de la paroisse Saint-Paul l'exhortoit à la mort. Ce jugement qui paroissoit tout au moins inconsidéré excite les murmures du public et fait gémir tous les honnêtes gens sur les funestes effets de l'ignorance invincible des membres qui composoient le nouveau tribunal substitué à l'ancien et établi sur des ruines dont on espéroit toujours le rétablissement parce qu'il ne paroissoit pas possible que les choses demeurassent encore longtemps dans l'état où elles étoient.

## ANNEXE E

## ODE CHANCELIERE

*Journal*, le 23 janvier 1771,

Seconde ode contre M. le chancelier

## I

« Crois-tu tromper ma vigilance,  
Me voici, brigand, me voici ;  
Pour quelques instans de silence  
Crois-tu mon courroux adouci ?  
Non non, tu n'auras point de trêve,  
Je veux toujours t'offrir le glaive,  
Prêt à se plonger dans ton flanc,  
Acharné sur ton front coupable,  
Comme un vengeur impitoyable  
Je veux m'abreuver de ton sang.»

## 2

« A mes invisibles poursuites  
Nul homme ne peut te cacher ;  
Dans les bras de tes satellites,  
Monstre, je sçaurai te chercher :  
Jusques à ton heure dernière

De mon implacable colère  
Tu ressentiras les transports ;  
Et quand le ciel que je suscite  
T'aura plongé dans le Cocyte,  
Je veux t'attendre sur les bords.»

## 3

« O saint et sublime délire !  
Toi qui fis bouillonner mes sens ;  
Viens, sur les cordes de ma lyre  
Viens encor sonner tes accens.  
Que des hâvres de la Bretagne,  
Jusqu'aux portes de l'Allemagne,  
Retentisse le cri vengeur !  
Prête-moi de nouvelles flammes,  
Pour faire jaillir dans les âmes,  
Les étincelles de l'honneur ».

## 4

« Qu'annonce l'effrayant cortège  
Dont tous ces lieux sont assaillis ?  
C'est le vizir et son collègue,  
Qui vient souiller les fleurs de lys.  
Dans le sanctuaire d'*Astrée*,  
L'usurpateur fait son entrée,

Comme en un pays subjugué.  
Pour dicter des loix arbitraires,  
Il subroge des émissaires,  
Au sénat qu'il a relégué ».

## 5

« Le lâche environné des armes  
Dont il attend sa sûreté,  
Vient du spectacle de nos larmes  
Repaître sa férocité.  
Mais il affiche en vain l'audace,  
On voit trop que l'effroi le glace ;  
Il perce à travers de ses ris.  
C'est ainsi que l'enfant timide  
Engourdit la peur qui le guide  
Frappant la terre de ses cris ».

## 6

« Mais nous que son triomphe insulte,  
Pourquoi donc dévorer nos pleurs ?  
Mettons à profit le tumulte,  
Pour disperser les deffenseurs.  
Il se livre à notre vengeance,  
Amis, élevons la potence  
Au milieu de ses attentats ;

Qu'il meure, comme la vipère,  
 Que l'on écrase sur l'ulcère  
 Où son dard portoit le trépas ».

7

« Osez-vous, sénateurs factices,  
 Juges sans droit et sans sçavoir,  
 Prostituer à vos services  
 Le nom respect? de devoir ?  
 Le devoir étoit de vous faire,  
 Auprès de notre auguste père  
 Les interprètes de nos cris ;  
 Et non de suivre un *cycophante*,  
 Et non de porter l'épouvante,  
 Dans le sein qui vous a nourris ».

8

« Quel est le rhéteur panthomime,  
 Qui feignant un front abbattu,  
 Veut jouir des profits du crime  
 Et des honneurs de la vertu ?  
 Il s'attendrit sur nos disgrâces  
*Tartuffe* laisse tes grimaces,  
 Tu ne peux plus nous décevoir.  
 Personne ne t'en tiendra compte,

Tu n'en tireras que la honte  
D'avoir mal joué ton devoir ».

9

« Il est une âme encor plus basse,  
C'est toi, l'opprobre des *Fleury*,  
Dont l'ignorance oisive et crasse  
A mérité tous les mépris.  
Dans la plus infâme crapule,  
On l'a vu rouler sans scrupule,  
Quand l'honneur réclamoit sa voix ;  
Aujourd'hui le crime l'appelle,  
S'il eût pu prodiguer son zèle,  
Il eût déshonoré les loix. »

10

« Sur les promesses de ton maître,  
Tu fondes ta félicité.  
Ne vois-tu pas comme le traître,  
Se rit de ta crédulité ;  
Tant que tes manoeuvres reptiles,  
A ses desseins seront utiles,  
Tu n'essuieras aucun refus.  
Mais ne trouve jamais étrange,  
Qu'il te repousse dans la fange

Quand tu ne lui serviras plus ».

11

« Lâche, déteste enfin l'injure,  
Dont tu viens de couvrir les loix ;  
Où te cacheras-tu parjure,  
Quand *Thémis* reprendra ses droits ?  
Par ton hypocrite assurance,  
Détruis la publique espérance,  
Qui te pénètre de terreur ;  
Comme on voit le tremblant athée,  
Nier d'une bouche effrontée,  
L'enfer qui mugit dans son cœur ».

12

« De l'antique magistrature,  
Le nom même est anéanti.  
D'une ignoble judicature,  
Le tyran revêt son parti.  
Pour abuser la populace,  
Il vient *appuier* son audace, *cimenter*  
D'une inutile sanction ;  
Et joignant l'outrage au blasphème,  
C'est sur l'autel de *Thémis* même,  
Qu'il scelle sa destruction ».

13

« Poursuis, méchant, tes artifices,  
Entassant forfaits sur forfaits.  
Pourrais-tu trouver des complices  
Qui s'immolent à tes projets ?  
Crois-tu par des faveurs légères,  
Par des caresses mensongères,  
Etouffer la voix de l'honneur ?  
Comptes-tu sur toutes les ames,  
Faire agir ces moyens infâmes,  
Qui t'ont conduit à la grandeur ».

14

« Pour occuper ces nouveaux sièges,  
Sous les gibets, dans les cachots,  
Vas chercher quelques sacrilèges,  
Dignes du nom de tes suppôts.  
Il faut bien que tu les soutienne,  
Leur sûreté comme la tienne,  
Dépend de la chute des loix :  
Leur habitude avec le crime,  
Sur tes faveurs et ton estime,  
Leur donne d'invincibles droits ».

15

« Mais pour forcer tous ces repaires,  
 Tes efforts seront impuissants.  
 J'aperçois que tu désespères,  
 De trouver assez de brigands.  
 O rage ! O crime! O turpitude!  
 Une coupable multitude  
 De toutes parts vole à ses cris,  
 Ses mains à la horde servile,  
 Du noble empire qu'il mutile,  
 Divisent déjà les débris !»

16

«Dans les horreurs d'un incendie,  
 Tels on a vu des malheureux ;  
 Arracher d'une main hardie,  
 Ce qu'avoient épargné les feux ;  
 Ou tels sur un champ de carnage,  
 Dominant du haut des nuages,  
 Les *vautours* et les *tiercelets*,  
 Semblent d'une prunelle avide  
 Calculer sur chaque homicide  
 Leurs abominables bancquets ».

17

« Sur leurs tribunaux d'infamie,

Que font ces proconsuls abjects ?

Ils attendent que la patrie,

Leur commette ses intérêts.

Retirez-vous ams de boue ;

D'un peuple qui vous désavoue.

Les cris vont changer en fureurs,

Vos crimes sont-ils donc titres,

Pour vous ériger en arbitres,

De sa fortune ou de ses mœurs ? ».

18

« Dans l'universelle misère,

Qui presse l'Etat éperdu ;

Lâche ! Où prendra-tu le salaire

De ceux dont l'honneur t'est vendu ?

Pour soudoier leur déférence,

Vas-tu sur notre subsistance,

Imposer des tributs nouveaux ?

Comme les oppresseurs d'Athènes,

Est-ce avec le sang de nos veines,

Que tu dois payer les bourreaux ? ».

19

« Que fait pourtant la capitale,

Témoin de toutes ces horreurs ?

Au luxe, au faste qu'elle étale,  
 Soupçonneroit-on ses malheurs ?  
 Chacun dans la cause commune  
     Etalant sa propre fortune,  
 Ne voit que lui dans l'univers.  
 Par une épigramme secrète,  
 Notre vindicte est satisfaite,  
 Nous railons tout jusqu'à nos fers ».

20

« O François ! Nation flétrie,  
 Par les plaisirs et par les jeux.  
 Pour vous le saint nom de patrie,  
 N'est donc plus qu'un terme pompeux.  
 Vous préférez à la vengeance,  
 Une triste et vile existence ;  
 Regardez l'insecte outragé,  
 C'est à son dard que tient sa vie,  
 Mais n'importe, il le sacrifie,  
 Il meurt content s'il est vengé ».

21

« Et vous imbéciles esclaves,  
 De qui prétend vous asservir ;  
 Sous la pesanteur des entraves,

Vous cherchez encor le plaisir.  
Semblables à l'oiseau timide,  
Dans un frémissement stupide  
Vous voyez descendre les coups.  
Allez au-devant de la foudre,  
Celui qui veut vous mettre en poudre  
A-t-il plus de force que vous ? ».

22

«Augustes neveux d'Henri Quatre,  
Eclairez le législateur,  
C'est à vous qu'il convient d'abattre  
Les cataractes de l'erreur.  
Et vous l'honneur de nos provinces,  
Démontrez au plus cher de nos princes,  
Les pièges de l'iniquité.  
Il est digne de vous entendre,  
Le mensonge peut le surprendre,  
Mais il aime la vérité .»

23

« Nos maux ne sont pas ton ouvrage,  
Louis, nous le sçavons trop bien ;  
Le fléau qui nous décourage,  
Part d'un autre bras que le tien.

Sous ton nom, l'opresseur se cache,  
Mais les outrages qu'il arrache,  
Ne t'ont point ravi notre amour ;  
Rien n'altère sa véhémence,  
Une aussi douce accoutumance,  
Ne se perd pas en un seul jour ».

24

« Des désastres de ton royaume,  
Livres-nous le cruel auteur ;  
Son trépas est l'unique baume  
Qui suffise à notre douleur.  
Prends les rênes, proscrit illustre,  
Viens à Louis rendre son lustre,  
Qui commençoit à se ternir ;  
Viens, et que ton retour prospère,  
Soit la fin de notre misère,  
Et le supplice du vizir ! ».

25

« Préparez toutes vos couloevres,  
Filles de l'empire des morts ;  
Sur ce monstre et ses vils manoeuvres,  
Il faudra lasser vos efforts.  
Vous ne pouvez longtems attendre,

Demain peut-être il va descendre  
 Au fond des gouffres infernaux ;  
 Le ciel ajuste sa victime,  
 Peut-être il ne faut plus qu'un crime,  
 Pour électriser ses carreaux .»

26

« Exécuteurs de la justice,  
 Déchainez-vous sur ce pervers,  
 Inventez quelqu'autre supplice,  
 Que ceux que *Damiens* a soufferts ;  
 Domptez l'horreur de la nature,  
 De la plus cruelle torture,  
 Epuisez sur lui les effets ;  
 La mesure de la souffrance  
 N'entrera jamais en balance  
 Avec celle de ses forfaits ».

27

« Que sa tête aux flammes livrée,  
 Que sa cendre jouet des vents,  
 Dans la plus lointaine contrée,  
 Aille épouvanter les méchants ;  
 Et que dans la race future,  
 Son nom soit la dernière injure

Pour le dernier des criminels ;  
Qu'il se confonde dans l'histoire  
Avec l'exécrable mémoire,  
Des *Ravallacs* et des *Chatels* ! ».

## ANNEXE F

## VERS CONTRE VOLTAIRE ET MAUPEOU

*Journal*, le 14 février 1772,

N. B. *Il me tombe entre les mains une pièce de vers françois attribués au fameux poète Voltaire et composés à la louange de Monsieur le chancelier, avec la parodie de ces même vers par un autre poète qui n'avoit garde de se nommer : toutes deux me paroissent très propres à figurer à la suite de l'annonce de la Correspondance, ce qui me détermine à les transcrire cydessous.*

*Vers du Sieur de Voltaire à l'honneur de Monsieur de Maupeou*

« Je veux bien croire à ces prodiges,

Que la fable vient nous conter.

A ces héros, à leurs prestiges,

Qu'on ne cesse de nous vanter :

Je veux bien croire à ce faux *Diomède*,

Qui ravit le *Palladium* ;

Aux généreux travaux de l'amant *d'Andromède* ;

A tous ces feux qui bloquoient *Ilium* ;

De tels contes pourtant ne sont crus de personne ;

Mais que *Maupeou* tout seul du dédale des loix

Ait sçu tirer la couronne ;

Que seul il la reporte au palais de nos rois,

Voilà ce que j'ai vu, voilà ce qui m'étonne.

J'avoue avec l'antiquité,

Que ces héros sont admirables ;

Mais par malheur ce ne sont que des fables ;

Et c'est ici la vérité. »

*Parodie des vers cy contre, faits à l'honneur de M. le chancelier*

« Je veux bien croire à ces grands crimes,

Que la fable vient nous conter ;

A ces monstres, à leurs victimes

Qu'on ne cesse de nous citer.

Je veux bien croire aux fureurs de *Médée*,

A ses meurtres à ses poisons.

Au funeste banquet de *Thyeste* et *d'Atrée*,

A la barbare faim des cruels *Lestrygons* ;

De tels crimes pourtant ne sont crus de personne ;

Mais que *Maupeou* tout seul ait renversé les loix,

Qu'osant usurper la couronne,

Par ses forfaits il règne au palais de nos rois ;

Voilà ce que j'ai vu, voilà ce qui m'étonne.

J'avoue avec l'antiquité

Que ces monstres sont détestables

Aussi ce ne sont que des fables ;

Et c'est ici la vérité ».

## BIBLIOGRAPHIE

APOSTOLIDÈS, Jean-Marie, *Le roi-machine, spectacle et politique au temps de Louis XIV*, Paris, Ed. de Minuit, 1981.

ARIÈS, Philippe, DUBY, Georges (sous la dir.), *Histoire de la vie privée, vol. 3, De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, 1999.

ARENDET, Hannah, *La crise de la culture*, Paris, Gallimard, 1972.

AUBERTIN, Charles, *L'esprit public au XVIII<sup>e</sup> siècle. Etude sur les mémoires et les correspondances politiques des contemporains, 1715 à 1789*, Paris, Didier, 1873.

BARBIER, Edmond, Jean-François, *Journal d'un bourgeois de Paris sous Louis XV, t.I, (1718-1726)*, Paris, Ed. 10/18, 1963.

BARBIER, Frédéric, *Histoire du livre*, Paris, Armand Collin, 2006.

BARDET, Jean-Pierre. RUGGIU, François-Joseph (dir.), *Au plus près du secret des cœurs, nouvelles lectures historiques des écrits du for privé en Europe du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUPS, 2005.

BASTIEN, Pascal, *L'exécution publique à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 2006.

BELLEGUIC, Thierry Belleguic et BERNIER, Marc André Bernier, « Le siècle des Lumières et la communauté des Anciens : rhétorique, histoire et esthétique » dans *Parallèle des Anciens et des Modernes. Rhétorique, histoire et esthétique au siècle des Lumières*, Québec, PUL, Les Collections de la République des Lettres –Symposiums, 2006.

BERCÉ, Yves-Marie, *Fête et révolte, des mentalités populaires du XVI<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette-Pluriel, 1994.

BERCÉ, Yves-Marie, « Les prestiges trompeurs de l'écrit aux débuts de l'âge moderne », dans *Finances, pouvoirs et mémoire. Hommage à Jean Favier*, De Jean Kerhervé et Albert Rigaudière, Paris, Fayard, 1999.

BLUCHE, François, *Louis XVI*, Paris, Fayard, 1986.

BOLLÈME, Geneviève, *Parler d'écriture*, Paris, Seuil, 1993.

BOURDIEU, Pierre, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil, 2001.

BOURREAU, Alain, *Le simple Corps du roi. L'impossible sacralité des souverains français, XVII<sup>e</sup> -XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Les éditions de Paris, 1988.

BREAUGH, Martin, *L'expérience plébéienne. Une histoire discontinuée de la liberté politique*, Paris, Payot, 2007.

BRIOT, Frédéric, *Usage du monde, usage de soi. Enquête sur les Mémorialistes d'Ancien Régime*, Paris, Seuil, 1994.

BUVAT, Jean, *Journal de la Régence (1715-1723)*, publié par Émile Campardon, Paris, Henri Plon, 1865, 2 volumes.

CABANTOUS, Alain, *Entre fêtes et clochers. Profane et sacré dans l'Europe moderne, XVII-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 2002.

CAILLOIS, Roger, *L'homme et le sacré*, Paris, Gallimard, 1950.

CAVALLO, Guglielmo et CHARTIER, Roger, *Histoire de la lecture dans le monde occidental*, Paris, Seuil, 2001.

CERTEAU, Michel de, *L'écriture de l'histoire*, Paris, Gallimard, 1975.

CERTEAU, Michel de, *L'invention du quotidien*, 2 t., Paris, Gallimard, 1990.

CHARBONNEAU, Frédéric, *Les silences de l'Histoire : les mémoires français du XVII<sup>e</sup>*, Québec, PUL, 2001.

CHARBONNEAU, Frédéric, « La mémoire des autres. Historiens et plagiaires d'Ancien Régime », *Tangence*, 74 (2004), pp.59-69.

CHARTIER, Roger « *Lectures et lecteurs dans la France d'Ancien Régime* », Paris, Seuil, 1987.

CHARTIER, Roger (dir.), *Les usages de l'imprimé (XV-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Fayard, 1987.

CHARTIER, Roger, *Les origines culturelles de la Révolution française*, Paris, Seuil, 1990.

CHARTIER, Roger, *L'ordre des livres : lecteurs, auteurs, bibliothèques en Europe entre XIV<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle*, Aix-en-Provence, Alinea, 1992.

CHARTIER, Roger, *Au bord de la falaise, L'histoire entre certitudes et inquiétudes*, Paris, Albin Michel, 1998.

CHARTIER, Roger, *Inscrire et effacer, culture écrite et littérature (XI<sup>e</sup>- XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Gallimard/Seuil, 2005.

CHARTIER, Roger, « Le monde comme représentation », *Annales ESC*, 44 (1989), pp. 1505-1520.

CHARTIER, Roger, « Richardson, Diderot et la lectrice impatiente », *Modern Language Notes*, vol. 114 (1999).

CHARTIER, Roger, « Lectures et lecteurs « populaires » de la Renaissance à l'âge classique, dans Guglielmo Cavallo et Roger Chartier, *Histoire de la lecture dans le monde occidental*, Paris, Seuil, 2001, pp. 337-354.

CASSAN, Michel, « Les livres de raison, invention historiographique, usages historiques » dans : Jean-Pierre Bardet, François-Joseph Ruggiu (dir.), *Au plus près du secret des cœurs, nouvelles lectures historiques des écrits du for privé en Europe du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUPS, 2005.

CHAUNU, Pierre, *La civilisation de l'Europe des Lumières*, Paris, Flammarion, 1982.

CHAUNU, Pierre, FOISIL, Madeleine, DE NOIRFONTAINE, Françoise, *Le basculement religieux de Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle, Essai d'histoire politique et religieuse*, Paris, Fayard, 1998.

COMPÈRE, Marie-Madeleine, « École et alphabétisation en Languedoc aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Lire et écrire. L'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry*, Paris, Minuit, vol.2, p. 43-99.

COTTRET, Monique, *Jansénisme et Lumières, Pour un autre XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Albin Michel, 1998.

CRAVERI, Benedetta, *L'âge de la conversation*, Paris, Gallimard, 2002.

CROQ, Laurence, *Les « bourgeois de Paris » au XVIII<sup>e</sup> siècle : identification d'une catégorie sociale polymorphe*, Paris, Presses Universitaire du Septentrion, 2002.

CROQ, Laurence et LYON-CAEN, Nicolas, « La notabilité parisienne entre la police et la ville : des définitions aux usages sociaux politiques », *La notabilité urbaine, X<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Laurence Jean-Marie Éd., Caen, Publications du CRHQ, 2007, p. 125-157.

DARNTON, Robert, *Bohème littéraire et Révolution. Le monde des livres au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, 1983.

DARNTON, Robert, *Edition et sédition, L'univers de la littérature clandestine au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, 1991.

DARNTON, Robert, *Gens de lettre, gens du livre*, Paris, Ed. Odile Jacob, 1992.

DARNTON, Robert, « Le courrier des lecteurs de Rousseau : la construction de la sensibilité romantique », *Le grand massacre des chats. Attitudes et croyances dans l'ancienne France*, Paris, Laffont, 1985.

DALE, K. Van Kley, *Les origines religieuses de la Révolution française (1560-1791)*, Paris, Le Seuil, 2002.

DE BAECQUE, Antoine et MELINO, Françoise, *Histoire culturelle de la France, vol.3*, Paris, Seuil, 2005.

- DELON, Michel, *Sciences de la nature et connaissance de soi au siècle des Lumières*, Rimouski, (UQAR-UQRT), Tangence, coll. Confluences, 2008.
- DESCIMON, Robert, COSANDEY, Fanny, *L'absolutisme en France, Histoire et historiographie*, Paris, Ed. du Seuil, 2002.
- DOLAN, Claire, « Des objets parmi d'autres : l'écriture domestique dans le Midi de la France d'Ancien Régime, selon les inventaires après décès ». <http://132.203.74.14/hst/hst.ulaval.ca/profs/Cdolan/dolan/>
- DOSSE, François, *Paul Ricoeur, les sens d'une vie*, Paris, La Découverte, 1997.
- DOSSE, François, *Michel de Certeau, le marcheur blessé*, Paris, La Découverte, 2002.
- DOSSE, François, *Le pari biographique*, Paris, La Découverte, 2005.
- DOSSE, François, *Paul Ricoeur, Michel de Certeau. L'histoire : entre le dire et le faire*, Paris, Ed. de l'Herne, 2006.
- DOSSE, François, FINKIELKRAUT, Alain, GUILLEBAUD, Jean-Claude, *La mémoire, pour quoi faire?*, Ed. de l'Atelier, Paris, 2006.
- DUPRONT, Alphonse, *Qu'est-ce que «Les Lumières» ?*, Paris, Gallimard, 1996.
- EISENSTEIN, Elisabeth, L. *La révolution de l'imprimé à l'aube de l'Europe moderne*, Paris, Hachette, 1991.
- ELIAS, Norbert, *La civilisation des mœurs*, Paris, Calman-Lévy, 1991.
- ELIAS, Norbert, *La dynamique de l'Occident*, Paris, Calman-Lévy, 1991.
- FARGE, Arlette, *Le goût de l'archive*, Paris, Seuil, 1989.
- FARGE, Arlette, *Dire et mal dire, l'opinion publique au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, 1992.
- FARGE, Arlette, *Vivre à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, 1992.
- FARGE, Arlette, *Des Lieux pour l'histoire*, Paris, Seuil, 1997.
- FARGE, Arlette, *La vie fragile*, Paris, Hachette, 1986.
- FAVIER, Jean, *Paris. Deux mille ans d'histoire*, Paris, fayard, 1997.
- FERRONE, Vincenzo, ROCHE, Daniel, dir., *Le monde des Lumières*, Paris, Fayard, 1999.
- FEYEL, Gilles, *L'annonce et la nouvelle. La presse d'information en France sous l'Ancien Régime (1630-1788)*, Oxford, Voltaire Foundation, 2000.

FEYEL, Gilles, « Presse et publicité en France (XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle) », *Revue historique* 2003/4, n° 628, p. 837-868.

FIGEAC, Michel, *L'ancienne France au quotidien; la vie et les choses de la vie sous l'Ancien Régime*, Paris, Arman Collin, 2008.

FOGEL, Michèle, *Les cérémonies d'information dans la France du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1989.

FOISIL, Madeleine, « Livre III. Au temps de l'Archiépiscopat de Christophe de Beaumont archevêque de Paris, 1746-1781. Le sommet de la crise et la déroute », in Pierre Chaunu, Madeleine Foisil, Françoise de Noirfontaine, in *Le basculement religieux de Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1998.

FOURNIER, Michel, *généalogie du roman. Émergence d'une formation culturelle au XVIII<sup>e</sup> siècle en France*, Lévis, PUL, 2006.

FOURNIER, Michel, « Pathology of Reading: the Novel as an Agent of Contagion », in Claire Carlin (dir.) *Imagining Contagion in Early Modern Europe*, Londres, Palgrave Macmillan, 2005, p. 195-211.

FOURNIER, Michel, « La "révolution" de la lecture romanesque au XVIII<sup>e</sup> siècle en France : institutionnalisation de la lecture et conditions d'émergence d'une nouvelle sensibilité », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 54, no 2, 2007, p. 55-73.

FOUCAULT, Michel, *Qu'est-ce que les Lumières*, Paris. Gallimard, 2001.

FUMAROLI, Marc, *Quand l'Europe parlait français*, Paris, Fallois, 2001.

FUMAROLI, Marc, « Rhétorique du geste et de la voix à l'âge classique », dossier présenté par *XVII<sup>e</sup> siècle*, 33 (1981).

FUMAROLI, Marc, « Préface » in Jacqueline Hellegouarc'h, *Anthologie. L'art de la conversion*, Paris, Ed. Classiques Garnier, 1997.

FURET, François, OZOUF, Mona, *Lire et écrire. L'alphabétisation des Français de Clavin à Jules Ferry*, Paris, Maison de sciences de l'homme, 1977.

FURET, François, *Penser la Révolution française*, Paris, Gallimard, 1978.

GARRIOCH, David, *The formation of the Parisian Bourgeoisie, 1690-1830*, Cambridge, Harvard University Press, 1997.

GARRIOCH, David, Parish Politics, Jansenism and the Paris middle classes in the eighteenth century, *French History*, 8-4, 1994, p. 403-419.

GOUTAL-ARNAL, Valérie, « Mes Loisirs, ou Journal d'événements tels qu'ils parviennent à ma connaissance : chronique (1753-1789) du libraire Siméon-Prosper Hardy », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 46-3 (1999), pp. 457-477.

GOULEMOT, Jean-Marie, *Ces livres qu'on ne lit que d'une main*, Aix-en-Provence, Alinea, 1991.

GUIZOT, François, *Histoire de la civilisation en Europe* (1828), Paris, Hachette, Coll. Pluriel, 1985.

GRUDER, Vivian, R. *The Notables and the Nation : the Political Schooling of the French, 1787-1788*, Havard, Havrd University Press, 2008.

HABERMAS, Jürgen, *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1978.

HARDY, Siméon-Prosper *Mes loisirs, ou journal d'événements tels qu'ils parviennent à ma connaissance (1753-1789, vol. I (1753-1770))*, Québec, Presses de l'Université Laval (PUL) éd. par Daniel Roche et Pascal Bastien, 2008.

HARTOG, François, *Le miroir d'Hérodote*, Paris, Gallimard, 2001.

HARTOG, François, *L'évidence de l'histoire, ce que les historiens voient*, Paris, Ecole des hautes études en sciences sociales, 2005.

HAZARD, PAUL, *La crise de la conscience européenne*, Paris, Fayard, 1961.

HELLEGOUARC'H, Jacqueline, *Anthologie. L'art de la conversion*, Paris, Ed. Classiques Garnier, 1997.

HENTSCH, Thierry, *Le Temps aboli, L'Occident et ses grands récits*, Montréal, Ed. Bréal PUM, 2005

HEPP, Noémi, HENNEQUIN, Jacques, dir., *Les valeurs chez les mémorialistes français du XVIIe siècle avant la Fronde*, Paris, Klincksieck, 1979.

JURATIC, Sabine, *Le monde du livre à Paris entre absolutisme et Lumières. Recherches sur l'économie de l'imprimé et sur ses acteurs*, thèse EPHÉ, 2003.

JOUHAUD, Christian, *Les pouvoirs de la littérature. Histoire d'un paradoxe*, Paris, Gallimard, 2000.

JOUHAUD, Christian, « Les libelles en France dans le premier XVIIe siècle : lecteurs, auteurs, commanditaires, historiens », *XVII<sup>e</sup> siècle*, 49 (1997), pp. 203-217.

KANTOROWICZ, Ernst, *Les Deux Corps du roi. Essai sur la théorie politique au Moyen Âge*, Paris, Gallimard, 1989.

- KEITH, BAKER, Michael, *Inventing the French Revolution: Essays on French Political Culture in the Eighteenth Century*, Cambridge University Press, 1990.
- KOSELLECK, Reinhart, *Le règne de la critique*, Paris, Minuit, 1979.
- LE GOFF, Jacques, sous la dir., *La Nouvelle Histoire*, Paris, Ed. Complexe, 2006.
- LE GOFF, Jacques, *Histoire et mémoire*, Paris, Gallimard, 1988.
- LEJEUNE, Philippe, *L'Autobiographie en France*, Paris, Seuil, 1971.
- LEJEUNE, Philippe, *Le pacte autobiographique*, Paris, Seuil, 1975.
- LEMAÎTRE, Nicole, « Les écritures domestiques et les historiens, les livres de raison en France (fin XIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles). <http://crhm.univ-paris1.fr/enseignants/Lemaître/LdeRTexte.pdf>.
- LE ROY LADURIE, Emmanuel, *Le Territoire de l'histoire*, Paris, Gallimard, 1978.
- LESNE-JAFFRO, Emmanuèle, « Les Mémoires : Une critique de l'histoire au XVII<sup>e</sup> siècle », dans *Les songes de Clio, Fiction et histoire sous l'Ancien Régime*, PUL, Québec, 2006.
- LEVER, Maurice, *Canards sanglants. Naissance du fait divers*, Paris, Fayard, 1993.
- LILTI, Antoine, *Le monde des salons. Sociabilité et mondanité à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 2005.
- LYON-CAEN, Nicolas, « La minute du miracle. Engagement janséniste et appartenance sociale des notaires parisiens au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue historique* 2008/1, n. 645, p. 61-83.
- MARRAUD, Mathieu, *La noblesse de Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, 2000.
- MARTIN, Henri-Jean, *Histoire et pouvoir de l'écrit*, Paris, Albin Michel, 1996.
- MARTIN, Henri-Jean, *Le livre français sous l'Ancien régime*, Paris, Promodis, 2001.
- MAIRE, Catherine, *De la cause de Dieu à la cause de la Nation: le jansénisme au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, 1998.
- MARIN, Louis, *Le récit est un piège*, Paris, Editions de Minuit, 1978.
- MARIN, Louis, *Le portrait du roi*, Paris, Editions de Minuit, 1981.
- MASSEAU, Didier, *Les ennemis des philosophes*, Paris, Albin Michel, 2000.
- MASSEAU, Didier, « Quelques points théoriques sur le roman au 18<sup>e</sup> siècle. Formes narratives et pratiques de lectures, *l'épreuve du lecteur : livres et lectures dans le roman d'Ancien Régime*, Louvain Peeters, 1995.

MAZA, Sarah, *Vies privées, affaires publiques. Les causes célèbres de la France pré-révolutionnaire*, Paris, Fayard, 1997.

MÉCHOULAN, Éric, *Le livre avalé. De la littérature entre mémoire et culture*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2004.

MERCIER, Louis-Sébastien, DE LA BRETONNE, Rétif, *Paris le jour, Paris la nuit*, Paris, Laffont, 1990.

MERRICK, Jeffrey, « Patterns and Prosecution of Suicide in Eighteenth-Century Paris », *Historical Reflections*, 16, 1989, pp.1-53.

MILLIOT, Vincent, *Paris en bleu. Images de la ville dans la littérature de colportage (XVI<sup>e</sup> - XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Parigramme, 1996.

MOREAU, François (éd. par), *De bonne main. La communication manuscrite au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris-Oxford, Voltaire Foundation, 1993.

MUCHEMBLED, Robert, *Culture populaire et culture des élites dans la France moderne, (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Flammarion, 1978.

MUCHEMBLED, Robert, *L'invention de l'homme moderne : sensibilités, mœurs et comportements collectifs sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 1988.

NEVEU, Bruno « Collège Royal de France » dans *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, PUF, 1996.

NORA, Pierre, *Les lieux de mémoire*, vol. 2, *La Nation*, Paris, Gallimard, 1986. 3 tomes.

PARDAILHÉ-GALABRUN, Annik, *La naissance de l'intime: 3000 foyers parisiens : XVII<sup>e</sup> - XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, PUF, 1998.

POIRRIER, Philippe, *Les enjeux de l'histoire culturelle*, Paris, Seuil, 2004.

REVEL, Jacques, *L'histoire au ras du sol*, Paris, Gallimard, 1989.

RICOEUR, Paul, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, 2000.

RIOUX, Jean-Pierre, « Introduction, Un domaine et un regard », dans *Pour une histoire culturelle*, Paris, Seuil, 1997.

ROCHE, Daniel, *Le peuple de Paris. Essai sur la culture populaire au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Aubier, 1981.

ROCHE, Daniel, *La France des Lumières*, Paris, Fayard, 1993.

ROCHE, Daniel, « Une déclinaison des Lumières », dans *Pour une histoire culturelle*, Paris, Seuil, 1997.

ROCHE, Daniel, *La ville promise. Mobilité et accueil à Paris, (fin XVII<sup>e</sup> -début XIX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Fayard, 2000.

ROCHE, Daniel, *Humeurs vagabondes. De la circulation des hommes et de l'utilité du voyage*, Paris, Fayard, 2003.

STAROBINSKI, Jean, *L'œil vivant, Corneille, Racine, La Bruyère, Rousseau, Stendhal*, Paris, Gallimard, 1999.

SERNA, Pierre, « Comment meurt une monarchie ? 1774-1792 » dans *La monarchie. Entre Renaissance et Révolution 1515-1792*, (sous la dir. Joël Cornette) Paris, Seuil, 2002.

SGARD, Jean, *Dictionnaire des journalistes 1600-1789*, 2. vol., Paris-Oxford, Voltaire Foundation, 1999.

SIRINELLI, Jean-François, « De la demeure à l'agora. Pour une histoire culturelle du politique », *Axes et méthodes de l'histoire politique*, sous la dir. de Serge Berstein et Pierre Milza, Paris, P.U.F., 1998. pp.381-398.

TOURNEUX, Maurice, et VITRAC, Maurice, « *Mes Loisirs* » par S.-P. Hardy, *Journal d'évènements tels qu'ils parviennent à ma connaissance (1764-1789)*, publié d'après le manuscrit autographe et inédit de la Bibliothèque Nationale, Tome 1, 1764-1773, Paris, Picard et Fils, 1912.

TURCOT, Laurent, *Le promeneur à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, 2007.

VAN DAMME, Stéphane, *Paris, capitale philosophique. De la Fronde à la Révolution*, Paris, Odile Jacob, 2005.

WAHNICH, Sophie, *La longue patience du peuple : 1792, naissance de la République*, Paris, Payot, 2008.

WITTMAN, Reinhard, « Une révolution de la lecture à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ? », dans *Histoire de la lecture dans le monde occidentale*, sous la dir. de Cavallo Guglielmo et Roger Chartier, Paris, Seuil, 2001.